

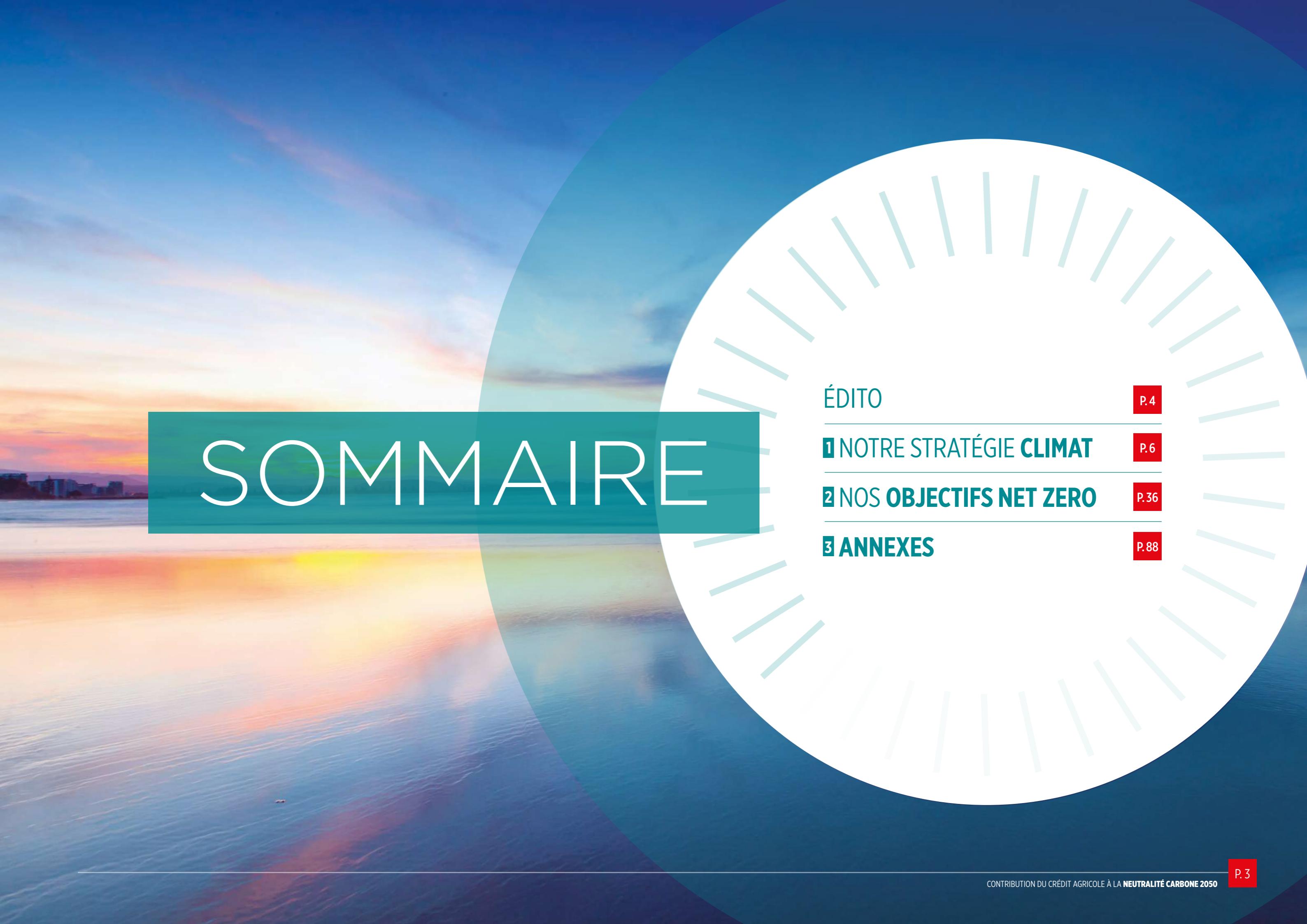
# AGIR POUR LE CLIMAT



## NOTRE CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE 2050

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ





# SOMMAIRE

## ÉDITO

**1 NOTRE STRATÉGIE CLIMAT**

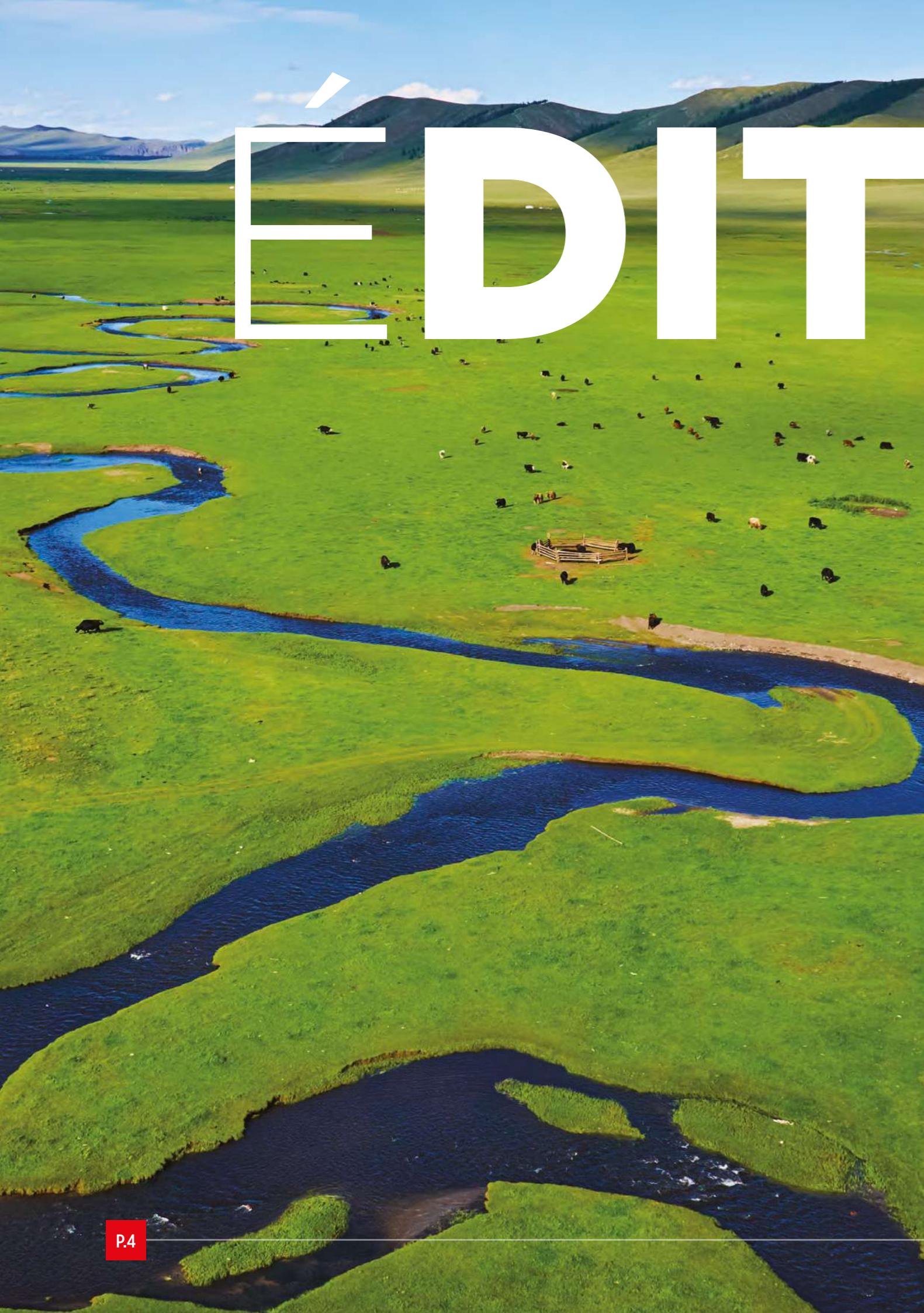
P.4

**2 NOS OBJECTIFS NET ZERO**

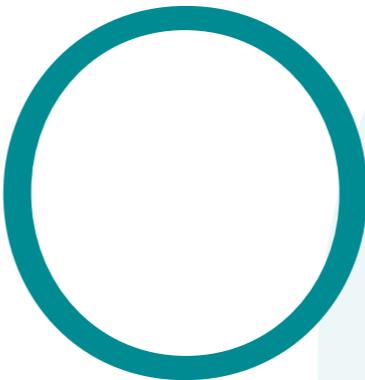
P.36

**3 ANNEXES**

P.88



# ÉDIT



Le groupe Crédit Agricole a placé la transition écologique et l'utilité sociale au cœur de sa Raison d'Être et de sa stratégie de développement. Notre modèle mutualiste nous a conduit depuis notre origine à accompagner les transformations de la société, de l'électrification des campagnes hier, à la transition climatique à laquelle nous sommes confrontés, aujourd'hui. Il a ainsi fait le choix de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement de la transition vers la neutralité carbone en 2050. Le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé en équipant tous ses clients, des ménages les plus modestes aux grandes entreprises internationales, en solutions et services fondés sur des énergies vertes. L'urgence climatique nous conduit à accélérer l'avènement des énergies renouvelables, en lieu et place des énergies fossiles tout en relevant le défi majeur de rendre la transition énergétique accessible à toute la société.



**Philippe BRASSAC**

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Notre méthodologie pour décarboner nos portefeuilles de financement et d'investissement et contribuer à la neutralité carbone a consisté à sélectionner les 10 secteurs les plus émissifs, qui représentent 75% des émissions mondiales de GES et 60% des encours du Crédit Agricole et de définir une trajectoire pour chaque secteur. Dans un premier temps nous avons publié, fin 2022, 5 trajectoires de décarbonation portant sur : le pétrole et le gaz, la production d'électricité, l'automobile, l'immobilier commercial et le ciment. Fin 2023, nous publierons des cibles de décarbonation sur les 5 autres secteurs : l'aviation, le transport maritime, l'acier, l'immobilier résidentiel et l'agriculture. Ce guide rappelle nos engagements et détaille le cheminement de notre méthodologie.



# NOTRE STRATÉGIE CLIMAT

1  
2  
3

## 1 - NOTRE VISION POUR UNE TRANSITION JUSTE

- A** - Un contexte mondial complexe, incertain mais porteur d'espoir
- B** - Le Projet Sociétal du Groupe : œuvrer pour une transition juste au plus près des territoires

P.10

## 2 - AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

- A** - Accélérer l'avènement des énergies bas-carbone
- B** - Équiper l'ensemble des clients du Groupe avec des solutions bas-carbone
- C** - Se désengager progressivement des énergies fossiles

P.10

P.13

P.16

P.18

P.22

P.24

## 3 - NOTRE ROUTE VERS LE NET ZERO

- A** - Un engagement volontaire du Crédit Agricole
- B** - Gouvernance
- C** - La méthode
- D** - Les grandes étapes

P.28

P.30

P.32

P.34

# INTRODUCTION

Confrontées à des défis aussi nombreux qu'agressifs – altération à grande échelle du climat, dégradation de l'environnement et perte de biodiversité, cohésion sociale, instabilité géopolitique... – les sociétés humaines, partout à travers le globe, doivent aujourd'hui résoudre une équation inédite.

Il s'agit de parvenir à transformer, en l'espace de seulement quelques années, le modèle économique et social sur lequel elles se sont construites depuis plus de 150 ans. Un modèle fondé sur la croissance simultanée de la production de richesses, porteuse de prospérité économique et sociale, et des émissions de gaz à effet de serre, dont les bouleversements climatiques et des écosystèmes sont les conséquences directes.

La matérialisation chaque année plus prégnante et plus âpre de la crise climatique, combinée aux alertes répétées de la communauté scientifique, a cristallisé la prise de conscience au niveau international. Tout le monde s'accorde sur l'impérieuse nécessité de résoudre cette équation pour parvenir à décarboner les économies et les sociétés et espérer ainsi contenir le réchauffement sous le seuil de 1,5°C à la fin du siècle.

Pour les scientifiques, la solution de cette équation passe par la réduction drastique, dès aujourd'hui, de la quantité de gaz à effets de serre émis dans l'atmosphère et par l'augmentation parallèle de la séquestration des émissions résiduelles

dans des puits de carbone, double mouvement devant permettre d'atteindre à horizon 2050 le point d'équilibre des émissions, popularisé sous le vocable de « neutralité carbone » ou « Net Zero Emissions ».

Conscient de l'immensité de la tâche tout autant que de l'impératif catégorique qu'elle impose, de la place singulière du secteur financier dans cette équation, et de son rôle de première banque coopérative mondiale, premier gestionnaire d'actif européen et premier financeur de l'économie française, le Groupe Crédit Agricole s'est résolument engagé à agir en responsabilité. Il s'agit pour le Groupe, de contribuer pleinement à cet effort collectif destiné à accompagner la métamorphose radicale de notre modèle économique vers la neutralité carbone tout en évitant toute rupture brutale sur le plan social et démocratique.

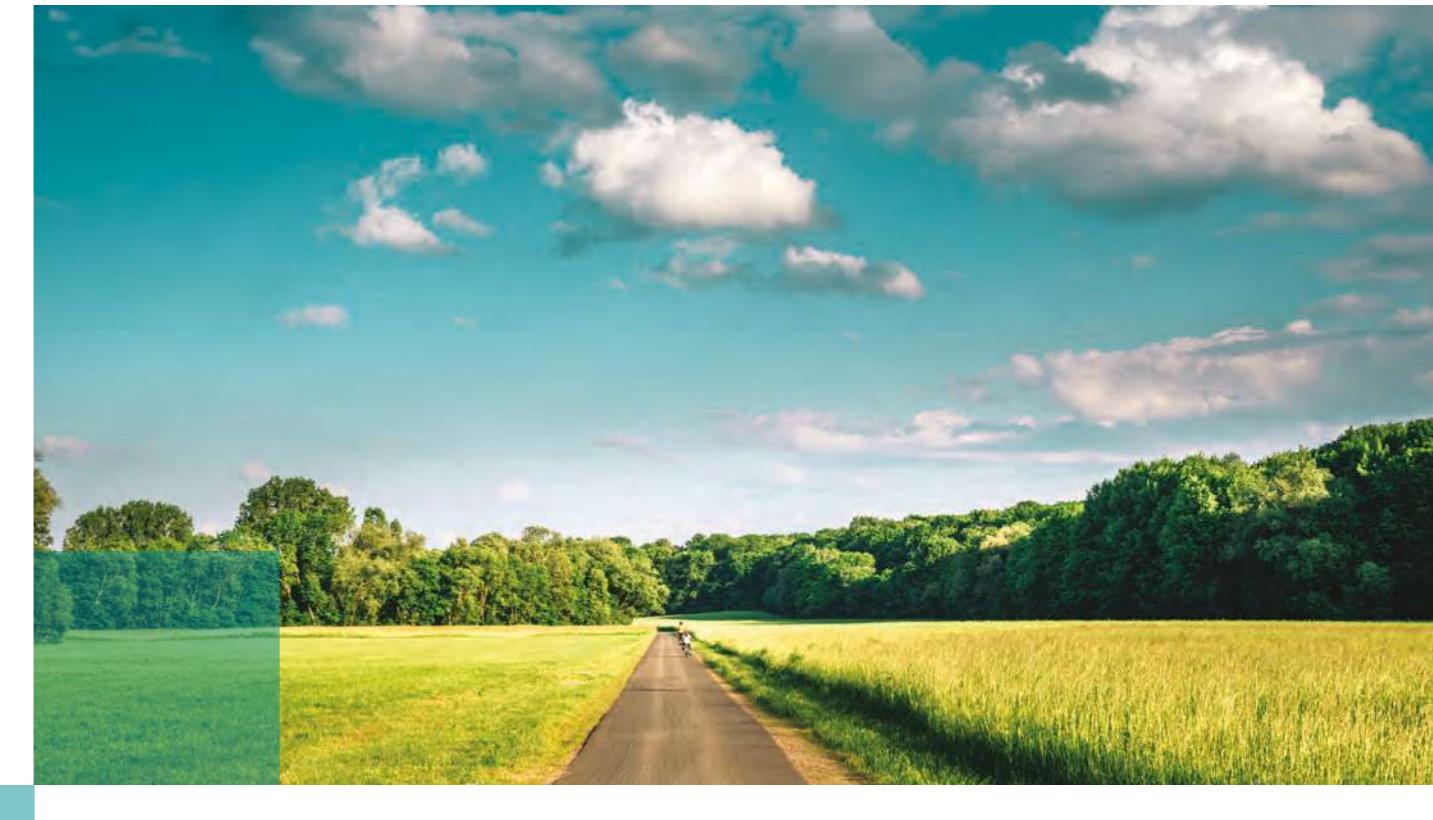
C'est tout le sens de son adhésion, en 2021 et 2022, aux alliances « Net Zero » du secteur financier, à travers lesquelles le groupe Crédit Agricole s'est engagé à contribuer à atteindre la neutralité carbone planétaire d'ici 2050. Pour traduire cet engagement dans les faits, le Groupe a initié le « **projet Net Zero 2050** », un vaste chantier méthodologique et opérationnel mobilisant l'ensemble de ses métiers, afin de définir des trajectoires de réduction des émissions de GES et des plans d'actions précis sur ses propres activités ainsi que sur ses portefeuilles d'investissement, de financement et d'assurance.

Ce document entend présenter les fondements méthodologiques et la « **feuille de route** » de ce projet Net Zero 2050 destiné à poser les jalons du « plan de transition » vers la neutralité carbone du Groupe.

Il s'articule autour de deux parties principales. L'objet de la première est de permettre au lecteur de comprendre le cadre stratégique de réflexion et d'action dans lequel a été élaboré ce projet : d'une part le contexte environnemental et social particulièrement complexe et exigeant dans lequel il se déroule aujourd'hui et d'autre part celui des engagements et décisions historiques pris par le Groupe ces dernières années qui ont façonné le socle de sa stratégie climat :

- Adoption d'une **Raison d'Être** plaçant l'utilité à la société au cœur de son modèle de création de valeur ;

- Définition d'un Projet Sociétal venant structurer l'ensemble des actions et métiers du Groupe autour de 3 piliers d'engagements (climatique, social, agricole) ;
- Élaboration d'une **stratégie climat** fondée sur la science et visant à aligner dès 2019 les flux financiers du Groupe sur la trajectoire de l'Accord de Paris, puis sur l'objectif de neutralité carbone dès 2021 ;
- Conception d'offres visant à accélérer l'avènement des **énergies renouvelables et de solutions bas-carbone** pour équiper l'ensemble des clients du Groupe ;
- Affirmation de la nécessité de **se désengager progressivement des énergies fossiles** pour contribuer à atteindre la neutralité carbone en 2050, tout en veillant à ce que cette transition soit juste socialement.



La seconde partie de ce document est consacrée à la description des trajectoires de décarbonation et aux plans d'action, tous deux définis par chacun des métiers du Groupe pour réduire non seulement les émissions de GES liées aux opérations de fonctionnement, mais aussi et surtout, les émissions liées aux portefeuilles de

financement, d'investissement et d'assurance. En particulier, seront décrits les choix méthodologiques adoptés pour élaborer les cibles et trajectoires de décarbonation sur les secteurs les plus émissifs de ses portefeuilles de financement pour lesquels les travaux ont été conduits à date.

# 1- NOTRE VISION POUR UNE TRANSITION JUSTE

## 1-A UN CONTEXTE MONDIAL COMPLEXE, INCERTAIN MAIS PORTEUR D'ESPOIR

En 2022, vagues de chaleur extrême, sécheresses historiques, inondations et mégafeux ont ravagé la planète, affectant des millions d'êtres humains et entraînant des milliards de dollars de pertes économiques. Preuve que le dérèglement profond de notre climat n'offre pas de répit, les huit dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM<sup>(1)</sup>). En France, 2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée d'après Météo France.

Alors que la température du globe a déjà augmenté de 1,2°C depuis l'ère préindustrielle, les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> ont continué à croître en 2022<sup>(2)</sup> sous l'effet des activités humaines et en particulier de la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), malgré la courte parenthèse liée à la pandémie. Si rien n'est fait pour freiner cette hausse, la planète connaîtra un réchauffement de plus de 2,5°C en moyenne à la fin du siècle<sup>(3)</sup>, loin des objectifs de l'Accord de Paris de 2015 visant à le limiter nettement en dessous de 2°C et si possible à 1,5°C.

**« Nous nous dirigeons vers une catastrophe mondiale »,** a alerté le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à deux semaines de la COP27 (novembre 2022), dénonçant l'insuffisance criante des efforts de la communauté internationale pour endiguer la crise climatique.

Cette alerte vient s'ajouter à celles portées depuis plusieurs décennies déjà par les scientifiques du GIEC.

Mais les scientifiques nous enseignent également que cette menace n'est pas une fatalité. Le dernier volet du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du

GIEC a mis en exergue les solutions concrètes permettant de limiter à 1,5°C le réchauffement climatique à horizon fin du siècle. La condition sine qua non pour espérer atteindre cette cible de température selon les experts est de parvenir à la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire au point d'équilibre entre les émissions et les absorptions de GES réalisées à l'échelle planétaire. Atteindre ce point dit de « zéro émissions nettes » (aussi appelé : « Net Zero »), nécessite avant tout de réduire drastiquement des émissions produites puis de séquestrer les émissions résiduelles dans des puits de carbone naturels et/ou technologiques.

### LA NEUTRALITÉ CARBONE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Selon l'ADEME<sup>(4)</sup>, « *la neutralité carbone vise à contrebalancer, à l'échelle du globe, toute émission de gaz à effet de serre (GES) issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire leur maintien en dehors de l'atmosphère sur le long terme. En d'autres mots, il s'agit de séquestrer autant de carbone que nous en émettons de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et limiter ainsi l'augmentation de la température globale de la planète.* »

L'ADEME ajoute que « *l'objectif de neutralité carbone n'a réellement de sens qu'à l'échelle de la planète. Pour autant, au travers de l'Accord de Paris, les états se coordonnent pour l'atteindre d'ici la deuxième moitié du 21<sup>ème</sup> siècle. Pour cela, ils reprennent chacun cet objectif à l'échelle de stratégies nationales. La neutralité carbone - en tant qu'équilibre entre les émissions et séquestrations de GES - ne peut pas s'appliquer à une autre échelle (territoire infranational, organisation, entreprises, associations, collectivités, produit ou service) que la planète ou les états coordonnés au travers de l'Accord de Paris.* »

Le GIEC souligne que cet objectif, certes ardu et ambitieux, est néanmoins techniquement à notre portée. Les solutions pour parvenir à remplacer les énergies fossiles par des sources d'énergie bas-carbone, mettre en place des processus d'élimination du dioxyde de carbone fondés sur la Nature, ou encore faire évoluer nos modes de vie et de consommation vers plus de sobriété, existent toutes aujourd'hui.

Encore faut-il qu'elles puissent être déployées de manière volontariste et coordonnée à l'échelle globale. Relever le défi climatique nécessite en effet une transformation radicale de l'économie et des modes de vie qui ne sera rendue possible que par une action politique globale et ambitieuse de toutes les parties prenantes au niveau mondial.

Or, cette transition climatique et environnementale doit se déployer aujourd'hui dans un contexte géopolitique et social particulièrement complexe et incertain : suites de la crise sanitaire du Covid, guerre en Ukraine, volatilité des prix de l'énergie, retour de l'inflation mondiale, pénuries agricoles, hausse des inégalités sociales,

attentes sociétales en matière de santé, d'alimentation...

Mais cette situation à hauts risques pour la transition écologique a finalement renforcé le besoin d'accélérer le basculement vers une économie bas-carbone. Paradoxalement, elle contribue aussi à faire progresser l'action environnementale car elle favorise un retour de l'interventionnisme des états, qui envisagent désormais des mesures qui jusqu'à présent paraissaient impossibles, comme une taxe sur les énergies fossiles ou sur les transports aérien et maritime.

Malgré un recours accru aux énergies fossiles de certains gouvernements pour tenter de pallier les effets de cette situation, la crise énergétique mondiale déclenchée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie a également incité de nombreux pays à se tourner vers d'autres sources d'énergie pour remplacer les approvisionnements en gaz naturel russe.

2022 aura ainsi vu une accélération sans précédent au niveau mondial du déploiement des énergies renouvelables et des véhicules électriques.

**(1)** L'Organisation météorologique mondiale (OMM). **(2)** Les concentrations de CO<sub>2</sub> ou de méthane ont atteint de nouveaux records. Il s'agit des niveaux les plus élevés depuis plus de 2 millions d'années pour le premier gaz à effet de serre et plus de 800 000 ans pour le second, les émissions ont poursuivi leur hausse en 2022. (IPCC (2023). Climate Change 2023 : Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report.) **(3)** United Nations Framework Convention on Climate Change (2022). 2022 NDC Synthesis Report. **(4)** <https://presse.ADEME.fr/2021/04/avis-de-lADEME-tous-les-acteurs-doivent-agir-collectivement-pour-la-neutralite-carbone-mais-aucun-acteur-ne-devrait-se-revendiquer-neutre-en-carbone.html>

# 1-NOTRE VISION POUR UNE TRANSITION JUSTE

Selon Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), « *la nouvelle encourageante est que l'énergie solaire et les éoliennes combinent une grande partie de l'écart, la hausse du charbon semblant relativement faible et temporaire<sup>(5)</sup>* ». De fait, l'intensité en CO<sub>2</sub> de l'approvisionnement énergétique mondial s'est légèrement améliorée en 2022 (après s'être détériorée en 2021, avec la forte reprise économique consécutive à la pandémie). Sans ce déploiement record des solutions bas-carbone, l'augmentation des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> cette année aurait été beaucoup plus importante – plus du triple, pour atteindre près d'un milliard de tonnes.

Le directeur de l'AIE veut croire que les mesures prises par les gouvernements en 2022 sont à même d'entraîner des changements structurels dans l'économie de l'énergie. Ces changements devraient s'accélérer grâce aux grands plans stratégiques en matière d'énergie propre qui ont progressé dans le monde entier au cours des derniers mois.

L'Union Européenne a en effet su réagir rapidement, notamment avec son plan REPowerEU, venant renforcer sa feuille de route « *Fit for 55* », tout en assurant la sécurité énergétique des 27. Dans les derniers mois de 2022, le Parlement européen s'est accordé sur des volets majeurs du Pacte Vert (Green Deal) en adoptant une importante série de textes législatifs : priorité aux énergies renouvelables désormais présumées d'intérêt public supérieur, interdiction de vente des voitures thermiques neuves dès 2035, réforme du marché carbone, introduction d'une taxe carbone aux frontières, interdiction d'importer des produits issus de la déforestation, avancées sur le reporting climat des entreprises et leurs plans de transition.

En réponse à la crise énergétique et climatique mais également à *l'Inflation Reduction Act*, la loi américaine d'investissement massif dans les technologies bas-carbone (près de 400 Md \$), l'UE a présenté début 2023 son « *Plan industriel du Green Deal* », dont l'axe principal sera le « *Net Zero Industry Act* » (Règlement pour une indus-

trie neutre en carbone). Complétant les mesures adoptées dans le cadre du plan Re-Power EU, ce règlement dont l'objectif est de faire advenir une « *technologie européenne propre d'ici 2030* » selon les mots de la Présidente de la Commission Européenne au Sommet de Davos, doit contribuer à atteindre, voire à dépasser l'objectif de 55% de réduction des émissions de GES à horizon 2030 dans l'UE (par rapport à 1990). De son côté, la France entend également accélérer la décarbonation de son industrie. Pour diviser par 2 les émissions de GES des 50 industriels les plus émetteurs, le gouvernement leur a ainsi demandé de détailler des feuilles de route de décarbonation (plans de transition), condition à l'obtention de nouveaux crédits du Plan France 2030.

Dans ce contexte aussi mouvant qu'exigeant, une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs s'impose pour tendre vers la transformation de notre modèle de société : pouvoirs publics, entreprises, ainsi que chacun d'entre nous.

Face à ce défi adressé à nos modes de vie, les institutions financières doivent prendre leur part pour financer les transitions en accord avec les données scientifiques les plus récentes. Le GIEC estime ainsi qu'au niveau mondial d'ici 2030, il est nécessaire de multiplier par 2 à 7 les flux financiers pour l'efficacité énergétique, par 10 à 31 pour l'agriculture<sup>(6)</sup>. En France, l'ADEME estime qu'il est nécessaire de réduire d'ici 2050, de 23% à 55% la demande en énergie par rapport à 2015 selon les scénarios<sup>(7)</sup>, mais aussi, par exemple, de multiplier par 11 la capacité d'énergie solaire installée.

Depuis plusieurs années, le groupe Crédit Agricole a la conviction que le secteur financier doit se mobiliser pour être à la hauteur des enjeux, tant l'accès au financement est crucial pour mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone mondiale en 2050.

C'est pourquoi le groupe Crédit Agricole est aujourd'hui plus que jamais mobilisé pour contribuer à cet objectif mondial afin d'amplifier encore son action.

<sup>(5)</sup> Defying expectations, CO<sub>2</sub> emissions from global fossil fuel combustion are set to grow in 2022 by only a fraction of last year's big increase - News - IEA. <sup>(6)</sup> Source : IPCC (2022). Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. <sup>(7)</sup> ADEME (2021). Transition(s) 2050 : choisir maintenant, agir pour le climat.

## 1-B LE PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE ŒUVRER POUR UNE TRANSITION JUSTE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

### Œuvrer en faveur d'une transition juste

Selon la Banque Mondiale, pour la première fois depuis plus de 20 ans, le taux mondial d'extrême pauvreté a augmenté en 2020, sous l'effet de la pandémie de Covid-19<sup>(8)</sup>.

Dans un contexte marqué par des déséquilibres sociaux, le Groupe est convaincu de l'importance d'allier durabilité et cohésion sociale en se mettant au service d'une transition climatique juste. L'Accord de Paris de 2015, et plus récemment la COP27 avec la mise en place du Fonds pertes et préjudices pour les pays vulnérables, ont souligné l'importance de la notion de « *transition juste* ».

Pour réussir, la métamorphose de notre modèle économique doit être socialement acceptable et soutenue par les populations. Elle doit également être portée par des efforts politiques coordonnés au niveau mondial.

En effet, la réalisation de nos objectifs climatiques ne peut se dissocier d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, veillant à la protection des acteurs les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par des donneurs d'ordre trop exigeants. Si la transition vers une économie décarbonée est incontournable, elle ne doit pas en effet se faire au détriment de l'emploi, des consommateurs et des générations futures mais au contraire, elle doit permettre de s'orienter vers une économie plus inclusive.

<sup>(8)</sup> Banque mondiale (2022). 2022 : l'année en données.

Une transition juste et responsable, exige de convaincre et mobiliser toutes les parties prenantes, d'être partagée et ajustée, sans que les injonctions de l'instant fassent perdre de vue l'ambition finale. Elle ne peut réussir que si elle est fondée sur la vision claire d'un véritable projet de société défini de manière transparente, collective et pragmatique et qui ne laisse personne sur le bord de la route. Plus encore, elle ne peut réussir que si chacun est convaincu et moteur de son propre changement.

Cette vision transformatrice, le groupe Crédit Agricole souhaite la porter et la déployer chaque jour dans tous ses métiers, à travers la Raison d'être qu'il a définie dès 2019 : « *Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société* ». C'est sur cette Raison d'être qu'il a bâti son Projet Sociétal, expression de son engagement d'utilité à la société, déployé dans l'ensemble de ses entités.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement de la transition vers la neutralité carbone pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

# 1- NOTRE VISION POUR UNE TRANSITION JUSTE

**ERIC CAMPOS**

Directeur Général de Crédit Agricole  
Transitions & Energies et Directeur  
du Projet Sociétal



**“**

*Nous contribuons à la construction d'une économie bas-carbone en suivant la voie d'une transition juste avec ce qui fait le ciment et la singularité de notre groupe : la connaissance et le respect des écosystèmes, le respect des acteurs et de leur histoire, la volonté de ne laisser personne sur le bord du chemin, l'accompagnement individualisé de chaque projet et bien sûr la volonté d'assurer le développement économique des communautés où nous intervenons.*

**”**

## Conjuguer universalité et utilité sociale

En 2019, le Groupe a renforcé son engagement avec la formalisation du Projet Sociétal qui depuis ne cesse de se renforcer et de gagner en ampleur. Cette feuille de route du Groupe est portée par la volonté d'accompagner tous ses clients dans la transition climatique, et de se positionner en facilitateur et accélérateur de toutes les transitions sociétales.

Pour déployer cette stratégie, le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur la singularité de son modèle de banque universelle de proximité, sa communauté d'élus et de sociétaires et la puissance collective de ses métiers et de ses entités. Dans un monde où l'action locale devient un moteur pour l'économie et la cohésion sociale, l'ancrage du Groupe au sein des territoires est un atout majeur pour soutenir l'accélération de leur transformation à travers des solutions économiques et sociales innovantes et solidaires.

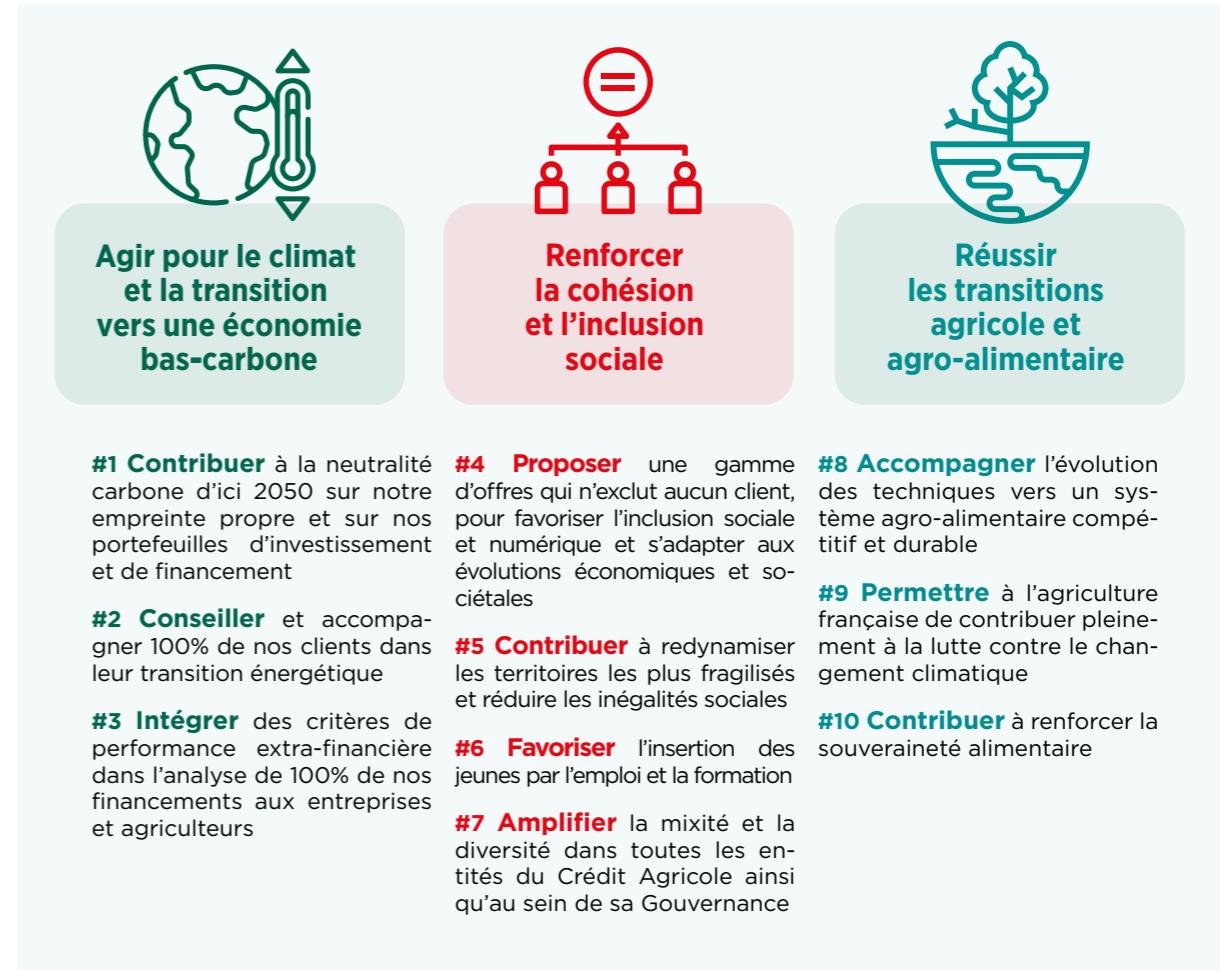
Le Projet Sociétal s'appuie également sur le modèle historique du groupe, conjuguant utilité sociale et universalité et sur son ADN d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales. L'utilité sociale, guidant depuis toujours l'action du Crédit Agricole, consiste à œuvrer dans l'intérêt de toute la société, à rendre les progrès accessibles à tous et à accompagner l'évolution des besoins et les grandes transformations sociétales.

L'universalité, c'est l'utilité au service du plus grand nombre. C'est la volonté du Crédit Agricole d'être au service des plus modestes aux plus fortunés, des microentreprises aux grands groupes internationaux, sur l'ensemble des territoires et l'ensemble des canaux de distribution.

C'est la conjugaison de l'utilité sociale et de l'universalité qui permet au Crédit Agricole de se positionner en tant que Banque de la relation globale et durable, avec la plus large base de clients en Europe et des métiers compétitifs et innovants à leur service.

Le Projet Sociétal du Groupe a connu une forte accélération fin 2021 via une large mobilisation collective de toutes ses entités, de tous ses collaborateurs et dirigeants, de tous ses élus. Cette mobilisation a permis de matérialiser les ambitions sociétales du Groupe à travers un plan programme en 10 engagements qui s'articule autour de trois thématiques d'engagement collectif :

- **L'action pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone**
- **Le renforcement de la cohésion et l'inclusion sociale**
- **La réussite des transitions agricoles et agro-alimentaires.**



**#1 Contribuer** à la neutralité carbone d'ici 2050 sur notre empreinte propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement

**#2 Conseiller** et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

**#3 Intégrer** des critères de performance extra-financière dans l'analyse de 100% de nos financements aux entreprises et agriculteurs

**#6 Favoriser** l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

**#7 Amplifier** la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

**#4 Proposer** une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique et s'adapter aux évolutions économiques et sociétales

**#5 Contribuer** à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

**#8 Accompagner** l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

**#9 Permettre** à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

**#10 Contribuer** à renforcer la souveraineté alimentaire

A travers ce véritable « **Plan programme** », le Crédit Agricole entend démultiplier encore l'impact de ses actions auprès de ses 53 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre ces trois transitions étroitement interconnectées – climatique, sociale et agricole – justes et accessibles à tous.

Conscient de l'acuité de la crise climatique et de sa responsabilité en tant que premier financeur de l'économie française, le Groupe a intégré dans son premier pilier « Agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone » les marqueurs de sa stratégie climatique.

**Dès 2019, en cohérence avec sa stratégie climat et dans le cadre des Ambitions 2022, Crédit Agricole S.A. s'était fixé plusieurs objectifs :**

- **financer un projet d'énergie renouvelable sur trois** en France d'ici 2022, afin de conforter la position de leader du Groupe sur le marché français et de devenir un acteur majeur du secteur en Europe ;

- **doubler la taille du portefeuille de prêts verts** pour atteindre 13 milliards d'euros d'ici 2022 (16 milliards d'euros au 31 décembre 2022) ;

- **mettre en place une enveloppe de 300 millions d'euros pour développer des projets de transition environnementale** ;

- **doubler les portefeuilles d'investissements verts à 12 milliards d'euros** pour la clientèle institutionnelle, et tripler ceux de l'offre Retail à 10 milliards d'euros.

# 2-AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

Le Crédit Agricole a démontré depuis de nombreuses années son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de la transition énergétique. Le Groupe a ainsi rejoint, dès leur origine, les initiatives pionnières de la finance climat. Dès 2003, il a été signataire des Principes de l'Équateur, du Global Compact des Nations Unies, des Principes Climat en 2008, de l'initiative Science Based Targets dès 2016, des Principles for Responsible Banking en 2019, des Principles for Responsible Investment en 2011 et des Principles for Sustainable Insurance en 2021.

Il s'est positionné dès le début de la décennie 2010 comme un pionnier de la finance climat en devenant l'un des leaders mondiaux en matière de structuration et de placement de Green Bonds et co-fondateur des Green Bonds Principles. Le groupe Crédit Agricole s'est aussi très tôt montré soucieux de mesurer et de limiter l'impact négatif potentiel de ses activités sur l'environnement et le climat à travers des initiatives innovantes et ambitieuses : estimation de l'empreinte carbone de ses portefeuilles dès 2011, mise en place de politiques sectorielles sur les énergies fossiles incluant le refus de financer l'offshore arctique en 2012, la fin des financements de projet de mines et de centrales à charbon dès 2015.

En 2019, notre stratégie climat, fondée sur la science, visait à aligner les flux financiers du Groupe sur la trajectoire de l'Accord de Paris. Depuis 2021 et l'adhésion du groupe aux quatre alliances<sup>(1)</sup> de la « Glasgow Financial Alliance for Net Zero », notre cap est fixé sur l'objectif de contribution à la neutralité carbone conformément au scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie.



<sup>(1)</sup> Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Owner Alliance, Zero Asset Managers initiative et Net Zero Insurance Alliance

**Notre stratégie repose sur la combinaison de trois composantes :**

## ■ 1 Accélérer l'avènement des énergies renouvelables

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France doit produire 60% d'électricité de plus qu'aujourd'hui, d'origine bas-carbone en ayant planifié d'abaisser la production nucléaire à 50% des besoins, en multipliant par dix la puissance totale des centrales de production solaire et par quatre la capacité de production à base d'énergie éolienne maritime et terrestre. En complément du nucléaire, dont a été réaffirmé la place stratégique dans notre mix énergétique, les énergies renouvelables portent une promesse qui dépasse leur strict intérêt environnemental. Ces systèmes énergétiques locaux peuvent constituer un atout prometteur pour le secteur industriel. Ainsi, des études récentes ont montré que le terreau de ce nouveau couplage entre système énergétique et productif industriel se situe souvent dans les villes moyennes qui peuvent constituer le nouveau berceau industriel de la France. Ces nouvelles infrastructures font appel à des ressources locales et à des emplois non délocalisables. Elles favorisent les circuits courts de consommation d'énergie, contribuent au développement des TPE-PME locales et génèrent de l'emploi sur les territoires. Tous nos métiers de financement et d'investissement sont ainsi mobilisés pour accompagner le développement du secteur des énergies renouvelables.

## ■ 2 Se désengager progressivement des énergies fossiles

La crise énergétique de fin 2021 ainsi que les 80% du mix énergétique mondial encore fondés sur les énergies fossiles, nous rappellent à quel point nos économies sont dépendantes de ces énergies. Si le secteur financier cesse brutalement de financer ces secteurs, l'économie mondiale s'effondre. C'est pourquoi, le Crédit Agricole s'emploie à se désengager progressivement des énergies fossiles selon un scenario en ligne avec la trajectoire net zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie en prenant comme indicateur les émissions de Gaz à effet de serre en valeur absolue tout en faisant en sorte que les acteurs du secteur réussissent une transition rapide vers une production d'énergie bas-carbone. Le désengagement doit être rythmé, accéléré, certes, mais progressif. Pour cela, nous suivons différentes étapes : l'évaluation de notre exposition aux énergies fossiles, la fixation d'objectifs de désinvestissement en déterminant le montant et le calendrier du désinvestissement, l'élaboration d'une stratégie de transition pour déterminer l'engagement vers des secteurs à faibles émissions de carbone (investissements dans des projets d'énergie renouvelable, initiatives de transition énergétique, ...), la communication sur les actions prises afin de sensibiliser les parties prenantes à la nécessaire transition vers une finance durable et, enfin, le suivi des progrès afin, en tant que de besoin, d'ajuster si nécessaire notre stratégie en fonction des changements sur les marchés financiers ou des évolutions des politiques publiques.

Le désengagement des énergies fossiles est une initiative clé de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Nous sommes convaincus que cette démarche de désengagement et d'engagement répond également à une demande croissante de nos clients en faveur d'une Finance contributive.

## ■ 3 Équiper l'ensemble des clients du groupe avec des solutions bas-carbone et accompagner la société dans ses transitions

La stratégie énergétique des nations repose sur deux chantiers d'ampleur : produire massivement de l'énergie décarbonée, d'une part, adopter des comportements plus sobres en matière d'énergie et plus respectueux de la finitude des ressources de la planète, d'autre part. Cette recherche de sobriété ne s'oppose pas à la prospérité mais elle en devient une composante clé. La Transition Énergétique est portée par le contexte réglementaire. Elle s'impose par nature à l'ensemble des acteurs donc de nos clients, et doit se réaliser rapidement pour remplir les engagements pris par la France et l'Union européenne. Les efforts nécessaires pour satisfaire à la réglementation créent les conditions pour le développement de nouveaux services en amont (conseil, diagnostic) et en aval (outils de

# 2-AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

## 2-A ACCÉLÉRER L'AVÈNEMENT DES ÉNERGIES BAS-CARBONE

Déjà parmi les leaders mondiaux des émissions d'obligations vertes et 1<sup>er</sup> financeur privé en France des énergies renouvelables<sup>(1)</sup>, le groupe Crédit Agricole souhaite poursuivre son engagement dans cette voie et endosser un rôle toujours plus actif dans la transition énergétique.

### Tous les métiers du Groupe s'engagent en faveur du développement des énergies renouvelables.

- Unifergie, filiale de CAL&F, s'est engagée à doubler le financement annuel d'énergie renouvelable à horizon 2025 (de 1 à 2 milliards de production commerciale). Au 31 décembre 2022, Unifergie a déjà financé des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à hauteur de plus d'1 milliard d'euros (production en 2022), ce qui représente l'équivalent de 865 mégawatts.
- La banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB est très engagée dans la structuration de financement dédié à la décarbonation de l'économie mondiale. Parmi les leaders mondiaux des obligations vertes et durables, Crédit Agricole CIB dispose d'une gamme étendue de financements pour s'adapter aux besoins de ses clientèles privées ou institutionnelles. Cette entité s'est engagée à accélérer dans cette voie avec l'ambition d'accroître de 60% son exposition aux énergies non carbonées et bas-carbone d'ici 2025 et à accélérer le développement de sa plateforme dédiée au conseil et aux financements de projets hydrogène. Crédit Agricole CIB accompagne également ses clients dans leur transition via des financements de projets d'énergies renouvelables, d'actifs bas-carbone et de transition dans les différents secteurs (Immobilier, Transports, etc.) ou encore d'efficacité énergétique. Le portefeuille d'actifs verts ("Green

Loan Portfolio") financé par Crédit Agricole CIB s'élève à 16 milliards d'euros à fin 2022. Enfin, Crédit Agricole CIB développe depuis des années des solutions innovantes pour ses clients, avec par exemple la mise en place en 2022 d'opérations de Repo vert ou des solutions d'investissement incluant un mécanisme de compensation carbone.

	Opérations «vertes» menées par Crédit Agricole CIB à fin 2022
<b>Global Green social and sustainable bonds</b>	<b>33,7 Md\$</b>
<b>Global Green bonds</b>	<b>18,9 Md\$</b>
<b>Global Social bonds</b>	<b>10,6 Md\$</b>
<b>Global all ESG bonds<sup>(1)</sup></b>	<b>36,3 Md\$</b>
<b>EMEA Green social and sustainable bonds</b>	<b>29,4 Md\$</b>
<b>Global Green social and sustainable bonds - SSA</b>	<b>20,4 Md\$</b>
<b>Green loans (teneur de livre)</b>	<b>3,4 Md\$</b>
<b>Sustainability linked loans (teneur de livre)</b>	<b>17,9 Md\$</b>



- Par ailleurs, LCL est mobilisé sur l'accompagnement de la transition de ses entreprises clientes via des financements à impact, en tant qu'arrangeur ou prêteur bilatéral. Pour sa clientèle PME et ETI, LCL structure et arrange des "financements à impact" décomposés en deux familles :
  - des financements fléchés – green loans/social loans où les fonds sont alloués directement vers un actif ou un projet à bénéfice environnemental ou social ;
  - et des financements indexés ou - sustainability-linked loans – qui sont des opérations de financement dont la marge est indexée à des critères de performance ESG propres à l'entreprise. Par ailleurs, LCL accompagne ses clients Entreprises dans leurs transitions et finance des projets identifiés ayant un bénéfice environnemental selon certains critères de la taxonomie européenne, via des financements fléchés.

Cette offre complète permet aux clients d'aligner leur stratégie RSE avec le financement

de leur développement. L'objectif de LCL est d'atteindre plus de 50 % de financements à impact dans la production de crédit aux entreprises à horizon 2025. À fin 2022, 26 % des financements apportés aux entreprises étaient des financements à impact.

- Investisseur institutionnel majeur de la transition énergétique en France, Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables et s'engage à ce que ses investissements dans les installations d'énergies renouvelables atteignent la capacité de production de 14 GW à horizon 2025 (contre 5,2 GW à fin 2020), soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de plus de 5 millions de foyers en France. À fin 2022, la contribution de Crédit Agricole Assurances permet d'atteindre une capacité installée totale de 11,8 GW.

<sup>(1)</sup> Source ASF, périmètre des SOFERGIE

# 2-AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

## L'ENGAGEMENT DES CAISSES REGIONALES : EXEMPLE DU CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

**En matière de production d'énergies renouvelables,** la Caisse Régionale du Languedoc a accordé 185M€ de financement en 2021 pour porter l'encours à 1Md€. Elle finance actuellement 300 centrales soit 500MW. De plus, des prises de participations ont été réalisées pour co-investir avec des porteurs de projets à hauteur de 33M€ qui seront portés à 60M€ d'ici 2025.

**Pour favoriser l'émergence de solutions d'avenir dans les territoires,** la Caisse Régionale du Languedoc accompagne en dettes et en fonds propres le projet pilote d'éolien off-shore Eolmed au large de Gruissan. Elle accompagne également Genvia, une Hydrogène Factory installée à Béziers.

**La Caisse Régionale accompagne aussi ses clients en matière d'autoconsommation et d'efficacité énergétique** en proposant des services « *transitions* » clé en main en coopération avec des partenaires locaux : étude technique, économique, installation, maintenance, financement, voire portage de l'investissement.

## Indicateurs et objectifs

	Financement	Portefeuille de placement et investissements <sup>(5)</sup>	Epargne et gestion d'actif
Au 31/12/2022	<b>N°1</b> 1 <sup>er</sup> financeur des énergies renouvelables en France <sup>(1)</sup>	<b>440 Md€</b> Investis par les fonds AET Amundi <sup>(7)</sup>	
	<b>26,3 Md€</b> Arrangement d' <b>obligations vertes, sociales et durables</b> <sup>(2)</sup>	<b>21 Md€</b> D'encours investis sur des UC responsables labellisées <sup>(8)</sup> (CAA)	
Objectifs 2025	<b>16,2 Md€</b> Prêts <b>verts</b> (CACIB)	<b>20,4 Md€</b> Liquidités investies par le GCA dans des <b>obligations vertes, sociales et durables</b>	<b>1,7 Md€</b> Investis dans la gamme de fonds LCL Impact Climat
	<b>&gt;50%</b> Sustainability Linked Loans <sup>(3)</sup> dans la production de nouveau crédit aux entreprises LCL d'ici 2025 <sup>(4)</sup>	<b>14 GW</b> Capacité installée des énergies renouvelables par le biais d' <b>investissements de CAA</b> d'ici 2025	<b>20 Md€</b> Investissements à impact (Amundi) par le biais du développement de la gamme de solutions à impact <sup>(9)</sup>
	<b>1 véhicule</b> Financé par CACF neuf sur 2 d'ici 2025 (hybride ou électrique)	Poursuivre nos investissements dans des nouvelles formes d'énergies bas-carbone comme l'hydrogène (CAA)	<b>28 Md€</b> D'encours investis sur des UC responsables labellisées (CAA)

(1) Données Sofergie ASF, fin 2021 ; 2,6 Mds€. (2) 34 % du total d'obligations arrangées par CACIB; Bloomberg au 28/11/2022.

(3) Avec au moins un KPI lié à la protection du climat dans chaque SLL. (4) Sustainability linked loans ou crédits fléchés verts, production de prêts aux entreprises. (5) Fonds propres et fonds en euros. (6) Champ d'application : l'Europe. (7) AET - Fonds Amundi Energy Transition, qui investit dans les infrastructures de production, de distribution et de consommation d'énergies renouvelables.

(8) ISR, Greenfin, Finansol. (9) Y compris solutions à impact climat.

## La création de Crédit Agricole Transitions & Energies

Au service des clients et du développement économique des territoires, les réflexions menées dans le cadre du dernier Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A « *Ambitions 2025* », ont conduit à créer, au-delà de l'amplification et de l'accélération de la trajectoire de développement du Crédit Agricole à horizon 2025, un nouveau métier au sein du Groupe, à travers la création de l'entité Crédit Agricole Transitions & Energies (CA T&E).

En s'appuyant sur l'expérience dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique des entités du Groupe ainsi que sur des partenariats industriels et stratégiques, ce nouveau métier a l'ambition de faire rentrer le Groupe dans le monde de la production et de la fourniture d'énergie renouvelable au-delà des activités de financement et d'investissement sur lesquelles il est déjà leader en France.

Pour favoriser la production des énergies renouvelables au cœur des territoires, Crédit Agricole Transitions & Energies a l'ambition de couvrir toute la chaîne de valeur de la production et de la vente d'énergie décarbonée. Cela passera par un renforcement des positions du Groupe dans le métier de financeur et d'investisseur dans le développement de parcs EnR aux côtés des développeurs dont Crédit Agricole est déjà partenaire, voire d'autres développeurs indépendants au cœur des territoires. Crédit Agricole Transitions & Energies va également développer une activité d'agrégeur

et commercialisateur de corporate PPA bénéficiant de l'adossement à des parcs de production d'énergie décarbonée développés et exploités par les développeurs partenaires ou des parcs de production propriétés du Crédit Agricole. Dans un premier temps, Crédit Agricole Transitions & Energies souhaite permettre aux collectivités territoriales d'alimenter leur patrimoine public avec de l'électricité d'origine renouvelable produite localement, afin de les inciter à encourager le développement de nouvelles installations d'énergie renouvelable sur leur territoire, de favoriser le partage de la valeur entre les producteurs et les collectivités et de sécuriser les approvisionnements en énergie des collectivités tant en volume qu'en prix sur le long terme.

Tout comme le financement, l'énergie apparaît comme la deuxième source d'oxygène d'une nouvelle économie compétitive et durable. Investir la chaîne de valeur des énergies durables est un tournant stratégique pour le groupe Crédit Agricole pour prendre pied en tant que leader dans l'avènement d'une économie bas-carbone. Pour prendre et affirmer ce nouveau rôle, le groupe Crédit Agricole doit pouvoir accompagner la transformation des acteurs économiques, privés ou publics, personnes physiques ou personnes morales, vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique et en même temps, produire et fournir de l'énergie renouvelable pour en favoriser l'usage.



# 2-AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

## 2-B ÉQUIPER L'ENSEMBLE DES CLIENTS DU GROUPE AVEC DES SOLUTIONS BAS-CARBONE

Afin de relever le défi climatique, le groupe Crédit Agricole se dote d'offres innovantes pour accompagner ses clients dans leur transition, avec un accent particulier sur les secteurs de l'énergie renouvelable, la mobilité bas-carbone et la rénovation énergétique des bâtiments.

### • Aux côtés des entreprises

Le Groupe lance dès 2022 le Hub Transition Énergétique qui permettra à nos 1,7M clients professionnels et 180 000 clients entreprises de disposer d'outils d'autodiagnostic et de bénéficier de mises en relation avec des conseillers en transition énergétique sur les thématiques de bâtiments, véhicules et types d'énergie utilisée notamment, ainsi que des solutions concrètes de financement.

Le Groupe s'appuie sur un réseau de partenaires techniques, nationaux, régionaux ou locaux sélectionnés pour leurs compétences et leur engagement de qualité de services. Audit et bilan énergétique, fourniture d'énergie verte, efficacité énergétique, autoconsommation solaire et mobilité constituent une large gamme d'offres aux clients que viennent compléter les solutions de financement du Crédit Agricole.

Le programme LCL Smart Business permet également d'accompagner les entreprises clientes (PME, ETI, grandes entreprises et professionnels) dans leurs transformations, notamment dans le domaine de la transition énergétique, avec des partenaires offrant du conseil, des contrats d'énergie renouvelable ou encore des outils pour mesurer et réduire son empreinte environnementale.

### • Aux côtés des particuliers

En 2022, dans le cadre de son Projet Sociétal, le Crédit Agricole accompagne l'ensemble des clients particuliers sur la thématique de la rénovation énergétique des logements en leur proposant un accompagnement global avec l'accès à du contenu pédagogique.

Ainsi, la démarche « *J'écorénoe mon logement* » expérimentée par le Groupe explique comment mettre en œuvre des opérations de rénovation énergétique dans les logements pour gagner en sobriété et faire baisser ses factures d'énergie.

Cette offre propose notamment des outils de diagnostic, des simulations pour le coût des travaux et les aides possibles, différentes solutions de financement ainsi qu'une mise en relation avec des artisans et partenaires locaux.

Pour soutenir ses ambitions de financer 1Md€ d'ici 2025 dont 800 M€ sur le marché français et d'accompagner au mieux ses clients dans leur projet de rénovation énergétique, Sofinco a lancé en novembre 2022 la plateforme web YouRenov, proposant un accompagnement pour l'estimation des travaux, des simulations personnalisées, un montage du dossier de demande de primes, une mise en relation avec des artisans qualifiés RGE et des propositions de solutions de financement pour le reste à charge. Le réseau des Caisse régionales commercialise différents prêts qui permettent le financement de travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement comme :

- L'éco-prêt à taux zéro (l'éco-PTZ) ; du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à fin septembre 2022, 19 753 dossiers ont été réalisés par les Caisse régionales du Crédit Agricole pour plus de 255,5 M€. Le montant total des éco-PTZ de LCL s'établit quant à lui à 88 M€. La part de marché du groupe Crédit Agricole sur les éco-PTZ atteint ainsi 34,59 % au troisième trimestre 2022.
- Crédits Verts Logement : permettent de financer à taux préférentiels, à la main des Caisse régionales, les travaux de rénovation énergétique (résidences principales, secondaires et locatives) pour un montant total de plus de 287 M€ depuis la création des prêts à la consommation jusqu'à fin décembre 2022.

#### • LCL commercialise également :

- Les prêts « Ville durable - Travaux d'économie d'énergie » permettant de financer à des taux préférentiels les dépenses d'isolation ou d'équipement des logements destinés à les rendre moins énergivores pour des montants compris entre 3 000 et 20 000 euros. Ces prêts représentent 105 M€ d'encours à fin 2022.
- Les prêts à la consommation "Ville durable - Mobilité verte" destinés à financer à taux préférentiel des modes de déplacement durables (véhicules émettant moins de 50 gCO<sub>2</sub>/km,

vélos, deux roues ou autres engins de déplacement motorisés) pour des montants compris entre 500 et 75 000 euros. Ces prêts représentent 110 M€ d'encours à fin 2022.

En parallèle, pour permettre à ses clients d'orienter leur épargne patrimoniale vers des entreprises agissant contre le changement climatique, LCL a conçu le programme innovant "Impact Climat avec LCL". A fin 2022, la collecte a atteint 1,7 MD€.

### • Aux côtés des sociétaires

Le groupe Crédit Agricole souhaite également renforcer son engagement et celui de ses 12 millions de clients sociétaires en faveur de la transition climatique, agricole et agro-alimentaire ainsi que de la cohésion sociale.

En faisant évoluer son offre « Compte sur livret Sociétaire », le Groupe propose désormais aux détenteurs d'un Livret Engagé Sociétaire, de contribuer au financement de projets relevant de ces thématiques en déposant leur épargne sur ce livret

accessible et souple. L'engagement du Crédit Agricole est porté en toute transparence par une charte client et illustré concrètement par des exemples emblématiques dans les territoires (création d'une maison partagée pour les seniors, installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de coworking, financement d'une exploitation laitière en circuit court et démarche responsable...).

Avec le Livret Engagé Sociétaire, le groupe Crédit Agricole figure parmi les premiers grands établissements à proposer une offre d'épargne bancaire liquide porteuse d'une promesse forte et vérifiable : un euro présent sur ce livret contribue effectivement au financement d'un projet éligible et à aucun autre. C'est une opportunité offerte aux clients sociétaires de renforcer leur rôle d'acteurs des grands défis climatiques et sociaux, à chaque instant et quels que soient leurs moyens. Côté Crédit Agricole, un dispositif est mis en place afin de s'assurer que l'engagement annoncé est bien tenu dans le temps, en particulier via un suivi de la nature, du contenu et de l'utilisation des financements consentis.

## Autre pilier majeur de la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole : accélérer la décarbonation de la mobilité.

Alors que la demande en mobilité verte est exponentielle, un des leviers d'action majeur est l'électrification du parc automobile qui fait face à de nombreux enjeux. Par exemple, l'accès à des véhicules propres, souvent plus onéreux à l'achat malgré le maintien des aides de l'Etat, reste difficile pour de nombreux particuliers. En parallèle, l'équipement en bornes de recharge en France reste encore très insatisfaisant.

### Face à ces défis, le groupe Crédit Agricole s'engage en faveur des mobilités décarbonées :

- CA Consumer Finance s'est fixé pour objectif de financer un véhicule neuf sur deux en électrique ou en hybride d'ici 2025, et la réduction de 50% (vs 2020) des émissions CO<sub>2</sub> liées à ses activités de financement auto à horizon 2030.
- L'offre de location longue durée et tous les services associés (choix du véhicule, financement, assurance, assistance) sont élargis dès 2022 à l'ensemble des clients du Groupe, en particulier via la création d'une joint venture entre Stellantis et CACF (entrée en vigueur du partenariat au S1 2023), pour leur permettre d'accéder à des véhicules propres. Les offres telles que la Location Longue Durée et la LOA Auto avec services accélèrent la transition vers la mobilité verte car elles permettent à la fois de lisser le surcoût de la mobilité électrique et de ne pas faire porter le risque technologique relatif à la motorisation électrique.
- Afin d'accélérer la transition et permettre l'accèsibilité à l'éco mobilité au plus grand nombre, CACF, via Agilauto et les partenaires de Sofinco Auto, propose depuis Octobre 2022 une nouvelle offre de LOA à loyers modérés à partir de 100 €/mois.
- CACF, en collaboration avec la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur, lance une solution d'autopartage de véhicules électriques en milieu rural en France.
- Le Groupe s'appuie sur son réseau d'agences pour équiper le territoire en bornes de recharge pour permettre à chacun, quelle que soit sa région, de pouvoir circuler dans de bonnes conditions en voitures électriques.
- Crédit Agricole Assurances propose l'assurance des véhicules électriques et de leur batterie, des NVEI (Nouveaux Véhicules Electriques Individuels), et inclut le transfert de la garantie corporelle du conducteur lors de l'utilisation d'un vélo.
- Crédit Agricole CIB accompagne ses clients du secteur Automobile dans leurs besoins de financements importants pour électrifier leurs véhicules et décarboner leur activité.

# 2-AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

## 2-C SE DÉSENGAGER PROGRESSIVEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole S.A. n'a cessé de s'engager en faveur d'un retrait progressif des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde). En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements structurants :

- **réduction de 30%** des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (en valeur absolue) sur le pétrole et le gaz
- **réduction de 25 %** de l'exposition<sup>(1)</sup> de Crédit Agricole CIB à l'extraction et la production de pétrole d'ici 2025
- **arrêt** des financements directs de nouveaux projets d'extraction de pétrole
- **exclusion** des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux)
- **exclusion** des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique<sup>(2)</sup>

• **analyse annuelle** du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scenario Net Zero 2050) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation

• **engagement** de dédier 80 % de nos services de conseils et financement d'actif dans des actifs verts ou dédiés au gaz naturel sur la période 2023-2025, pour nos clients dans le secteur pétrole et gaz

Ainsi, sur notre stock de financements, nous avons deux fois plus de financements en énergies renouvelables et bas-carbone que d'exploration pétrolière et charbon. Et nous accélérerons : sur les deux dernières années, pour 1 dollar issu d'exploration pétrolière et charbon, le Crédit Agricole a déployé 4 euros sur les énergies renouvelables. En 2021 et 2022, l'exposition du Crédit Agricole à l'exploration pétrolière et au charbon a baissé en moyenne de \$500m par an et notre exposition au renouvelable a augmenté en moyenne de €2 milliards par an.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche plus vaste incarnée par les trajectoires de décarbonation issues de l'adhésion à la Net Zero Banking Alliance (cf. infra).



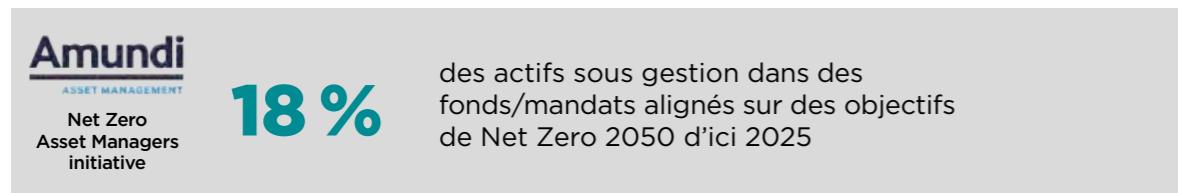
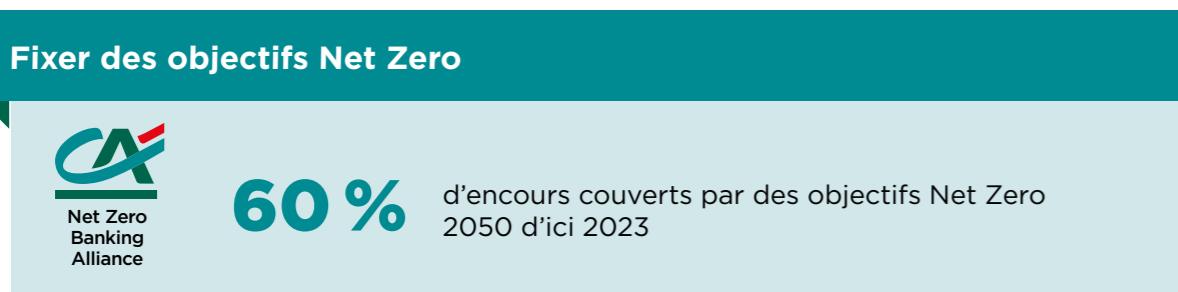
(1) L'exposition retenue est l'Exposure At Default (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

(2) L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

# 2-AGIR POUR LE CLIMAT ET UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

## 2-D SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET RÉALISATIONS

### Synthèse des principaux engagements



<sup>(1)</sup> Empreinte carbone du portefeuille d'investissement côté en actions et obligations corporates.

### Réalisations du Groupe Crédit Agricole à fin 2022

- Accélérer l'avènement des énergies renouvelables
- Rendre la transition accessible à tous et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles
- Se désengager progressivement des énergies fossiles

Indicateurs de performance	Unité	2022	2021	2020	Entité concernées
Financements d'activités vertes	Md€	16	13,2	11,14	CACIB
Financement des ENR	M€	298	268	241	LCL
Nombre additionnel d'entreprises engagées sur le climat (par rapport à une baseline 2021)	Nombre	418	NP	NP	Amundi
Contribuer au financement d'une capacité installée de 14 GW en ENR via les investissements d'ici 2025	GW	11,8	NP	NP	CAA
Doubler les financements dans les énergies renouvelables à horizon 2025	M€	939	722	NP	CAL&F
Atteindre une production commerciale pour Unifergie de 2 milliards d'euros à horizon 2025	M€	1 154	1 046	NP	CAL&F
Réduction des expositions à l'extraction et la production de pétrole de 25 % entre 2020 et 2025 (encours financements)	Md€	6,1	6,3	7,2	CACIB
Réduction des expositions à l'extraction et la production de pétrole de 25 % entre 2020 et 2025 (variation en %)	%	-15	-12	NP	CACIB
Croissance de 60% de l'exposition aux énergies bas-carbone d'ici 2025 (encours financements)	Md€	10,5	8,2	7,4	CACIB
Croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas-carbone d'ici 2025 (variation en %)	%	+42	+11	NP	CACIB
Encours charbon thermique <sup>(2)</sup>	Md€	0,946	1,02	0,670	Amundi
Encours charbon thermique	M€	557	572	623	CACIB

<sup>(2)</sup> La hausse entre 2020 et 2021 s'explique par une augmentation des positions dans des entreprises opérant des activités qui restent exposées au charbon thermique, mais pour un pourcentage du chiffre d'affaires en déca des seuils de matérialité définis dans les politiques sectorielles relatives au charbon thermique. La baisse entre 2021 et 2022 est liée à un double effet : d'une part l'inclusion de Lyxor et des affinements méthodologiques, d'autre part, la variation des encours et/ou de la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des entreprises.

# 3- NOTRE ROUTE VERS LE NET ZERO

## 3-A UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DU CRÉDIT AGRICOLE

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes en lieu et place des énergies fossiles est impérative pour répondre efficacement à l'urgence de la transition énergétique et aux besoins de la société. En effet, arrêter brutalement le financement des énergies fossiles permettrait de « *verdir* » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

En cohérence avec son Projet Sociétal, le groupe Crédit Agricole s'engage de façon volontariste en faveur de la décarbonation de l'économie réelle, dans un partenariat quotidien avec ses clients.

Ce document traite de notre contribution dans le cadre des alliances Net Zero de l'ONU, notamment la Net Zero Insurance Alliance, la Net Zero Asset Owner Alliance, la Net Zero Asset Managers initiative et, plus particulièrement, la Net Zero Banking Alliance.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Fin 2021, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant les principales entités de financement du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. - Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Leasing & Factoring, LCL, Crédit Agricole Italie - et Caisses régionales), afin de définir ces

trajectoires d'alignement Net Zero pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque, et en priorité pour les secteurs de l'économie les plus carbonés (énergie, transport...).

Le fruit de ce travail collectif mené tout au long de l'année 2022, est présenté dans le détail dans le second volet de ce document : le groupe Crédit Agricole croit en effet fermement aux vertus de la transparence et a conscience de devoir veiller à « l'intégrité » de ses engagements comme le recommande le rapport du groupe d'experts de haut niveau de l'ONU, dans un contexte de multiplication des engagements « *Net Zero* » propice au risque de greenwashing<sup>(6)</sup>.

Le groupe Crédit Agricole entend ainsi placer sa démarche dans le cadre des recommandations des coalitions pour la neutralité carbone auxquelles il a adhéré et qui préconisent la publication par les institutions financières de leur plan d'action en faveur des objectifs de la neutralité carbone.

La démarche du Groupe s'inscrit également dans le contexte des discussions et avancées réglementaires réalisées au niveau de l'Union européenne qui placent désormais la question du plan de transition « *Net Zero* » au cœur des débats. Ainsi la directive CSRD sur le reporting RSE des entreprises, entrée en vigueur le 5 janvier 2023, oblige chaque grande entreprise financière et non-financière, et chaque PME cotée à publier son plan de transition pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Publié en novembre 2022 par l'EFRAG, les projets de standards retenus pour ces plans peuvent être considérés comme ambitieux et à la hauteur des enjeux. Concernant les banques, il est désormais acté qu'elles vont devoir publier leur plan de transition.



Q ENERGY, Parc solaire La Brède, Gironde, financé par le groupe Crédit Agricole

Le second volet de ce document esquisse donc les contours de la trajectoire de contribution à la décarbonation planétaire mise en place par le groupe Crédit Agricole. En étant conscient de l'ampleur de la tâche restant encore à accomplir pour parvenir à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, il s'agit de présenter un état des lieux à date de la démarche menée collectivement par les métiers et ayant permis d'aboutir à :

- **La définition de trajectoires de décarbonation et d'alignement sur un scénario compatible**

**avec la neutralité carbone d'ici 2050** des portefeuilles de financement et d'investissement

- La fixation d'objectifs de :
  - **réduction de l'empreinte** de fonctionnement et de l'empreinte des portefeuilles du Groupe à moyen/ long terme, en cohérence avec les trajectoires définies
  - **financement et d'investissement dans les énergies bas-carbone**
  - **désengagement progressif des énergies fossiles.**

<sup>(6)</sup> United Nations High-Level Expert Group on the Net Zero Emissions Commitments of Non-State Entities (2022). Integrity matters : Net Zero commitments by businesses, financial institutions, cities and regions.

# 3-NOTRE ROUTE VERS LE NET ZERO

## 3-B GOUVERNANCE

Au plus haut niveau de l'entreprise, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., société cotée et organe central du Groupe Crédit Agricole, veille à la prise en compte des enjeux et des risques environnementaux et sociaux dans les orientations stratégiques du Groupe et dans ses activités. Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet Sociétal.

La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est supervisée par le Comité exécutif qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du pilotage du Projet de Groupe et plus particulièrement du Projet Sociétal qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel.

Créé en 2022 pour être l'instance de pilotage des trajectoires de décarbonation, le **Comité Net Zero** présente régulièrement l'état d'avancement de ces sujets aux instances de décisions veillant à la mise en œuvre de la stratégie ESG du Groupe :

- le **Comité Groupe Projet Sociétal** présidé par un Président de Caisse régionale et constitué de 12 membres, pour moitié de Directeurs généraux de Crédit Agricole S.A. et, pour l'autre moitié de dirigeants des Caisses régionales. Il veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux du Groupe ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG. Tenu trimestriellement, il s'assure notamment de la mise en œuvre de la stratégie climat du Groupe en s'appuyant sur les travaux conduits par plusieurs Comités spécialisés dont le **Comité scientifique<sup>(1)</sup>** à qui les travaux sur les trajectoires Net Zero ont été présentés ;

### GOUVERNANCE DU PROJET NET ZERO

Le projet Net Zero lié à la réduction des émissions financées (NZBA) fait l'objet d'une gouvernance dédiée allant de la définition des trajectoires de décarbonation à leur validation par les plus hautes instances. Les objectifs ainsi définis feront l'objet d'une revue annuelle par métier et par secteur ainsi

que d'une publication régulière quant à leur atteinte. Les projets engagés dans le cadre des autres alliances Net Zero disposent également d'une gouvernance spécifique et rendent compte au Comité Net Zero qui assure un travail de coordination.

#### Comité Net Zero

- Pilotage des travaux de définition des trajectoires Net Zero
- Validation des propositions de trajectoires de décarbonation, des engagements publics et des grandes orientations et leurs implications sur les métiers
- **Composition** : Président de la Caisse régionale des Savoie, Directeur général de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur, Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. (Pilotage et Contrôle, Banque Universelle, Grandes Clientèles), Directeurs généraux des filiales de Crédit Agricole S.A. (Amundi, CAA, CACF, CACIB, CA Italia), Directeur général adjoint de la Fédération nationale du Crédit Agricole (Finances et Fonctionnement), Directeur Entreprises, Institutionnels et Gestion de fortune de LCL, Directeurs de Crédit Agricole S.A. (Projet Sociétal, Stratégie)

**Informé et consulte**

**Autorise et oriente**

#### Equipe cœur Net Zero

- Pilotage du projet par la Direction du Projet Sociétal
- Garant de la phase de cadrage et de la synthèse de la trajectoire Groupe
- **Composition** : Direction du Projet Sociétal, Direction de la Stratégie

**Informé et consulte**

**Autorise et oriente**

#### Groupes de travail sectoriels

- Définition de la méthodologie des trajectoires de décarbonation
- Construction de la base de référence pour chaque secteur
- Évaluation des impacts métiers associés et des solutions d'accompagnement des clients
- **Composition** : Direction du Projet Sociétal, responsables RSE et métiers des filiales de Crédit Agricole S.A. (CACIB, CACF, CA Italia, CAL&F, LCL)

<sup>(1)</sup> Le comité scientifique est une instance pluridisciplinaire composé d'experts reconnus des questions climatiques et environnementales. Pour davantage d'informations, voir Document d'Enregistrement Universel 2022 section 3.2. du Chapitre 2 « Performance extra-financière » (<https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>)

# 3 - NOTRE ROUTE VERS LE NET ZERO

# **3-C LA MÉTHODE**

Les quatre alliances Net Zero reposent chacune sur des méthodologies différentes pour s'adapter à l'empreinte réelle des métiers engagés dans l'alliance.

Dans le cadre des travaux liés à son adhésion à la NZBA, le Crédit Agricole met en place une méthodologie qui concilie approche bottom-up et démarche progressive, le tout en s'appuyant sur les 10 secteurs couvrant environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et représentant plus de 75% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

L'approche bottom-up consiste à co-construire une méthodologie basée sur la science et sur les standards de place, commune et partagée entre nos différentes entités ; puis de travailler les trajectoires individuellement au sein de chacune d'entre elles, afin de prendre en compte les spécificités métiers, les particularités locales et régionales, de capitaliser sur chaque expertise. Une fois les trajectoires par entité finalisées, une consolidation niveau Groupe permet de présenter une trajectoire unifiée pour le Groupe Crédit Agricole.

La progressivité s'entend à deux niveaux. Elle consiste à définir, progressivement, des trajectoires de décarbonation et à embarquer, progressivement, toutes nos entités. En 2022, nous avons annoncé nos engagements sur

cinq secteurs (énergies fossiles, automobile, électricité, immobilier commercial et ciment) pour CACIB, CACF, CAL&F, LCL et CA Italia. En 2023, trois d'entre eux seront complétés par le périmètre des Caisses régionales et cinq nouveaux secteurs seront annoncés (aviation, transport maritime, acier, agriculture et immobilier résidentiel), sur un périmètre élargi (CACIB, CACF, CAL&F, LCL, CA Italia, et Caisses régionales). Mais le Crédit Agricole s'inscrit dans un parcours continu et poursuivra encore son engagement dans les années à venir : les périmètres actuels pris en compte aujourd'hui dans les trajectoires de décarbonation de ces 10 secteurs seront élargis, le périmètre sectriel également (plus de secteurs), ainsi que le périmètre Groupe (plus d'entités). L'objectif du Crédit Agricole : le Net Zero.



# 3- NOTRE ROUTE VERS LE NET ZERO

## 3-D LES GRANDES ÉTAPES



### Dès 2022

- Arrêt total de tout financement de projet directement lié à l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels dès janvier 2022.
- Arrêt des financements directs de nouveaux projets d'extraction de pétrole.
- Protection de la zone Arctique où nous excluons tout financement direct de projet pétrolier et gazier.

### D'ici 2025

#### Crédit Agricole CIB

- Baisse significative de notre exposition à l'extraction de pétrole de 25 %.
- Croissance de 60 % de l'exposition d'ici 2025 aux énergies non carbonées (vs 2020).

#### Amundi

- Mise en place d'une offre complète de produits d'épargne «Net Zero» en gestion active, sur l'ensemble des grandes classes d'actifs (avec une offre de conseil Net Zero et une offre d'outil d'analyse et d'aide à la décision Net Zero & Climat).
- 18% d'encours sous gestion en 2025 dans des fonds/ mandats gérés avec des objectifs
- 20 Md€ d'encours de solutions d'épargne à Impact afin de soutenir tout investissement ayant une contribution positive sur les dimensions environnementales et de cohésion sociale.

- Déploiement significatif d'un plan d'engagement Climat élargi à +1 000 entreprises, afin qu'elles définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leurs gaz à effet de serre, et de modalités d'alignement (rémunération, AGM).

#### Crédit Agricole Assurances

- Accroissement de la capacité de production des installations d'énergies renouvelables dans lesquelles Crédit Agricole Assurances investit pour atteindre 14 GW à horizon 2025, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de plus de 5 millions de foyers en France.
- Engagement de réduction de 25 % de l'empreinte du portefeuille coté en actions et obligations corporate à l'horizon 2025.

### D'ici 2030

- Sortie totale du charbon dans les pays de l'UE et de l'OCDE.
- Réduction en absolu sur nos émissions liées à nos financements du secteur Pétrole & Gaz.
- Réduction en intensité liée à nos financements sur 9 autres secteurs clés : la production d'électricité, l'automobile, l'immobilier commercial, l'acier, le ciment, le transport maritime, l'aviation, l'agriculture, et l'immobilier résidentiel.

### D'ici 2040

- Sortie totale du charbon dans le reste du monde

### D'ici 2050

- Atteinte de l'objectif de zéro émission nette sur l'ensemble de nos activités, financements, investissements et assurances.



# NOS OBJECTIFS NET ZERO 2050

1  
2  
3

## 1- RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

- A** - Engagements P.38
- B** - Choix méthodologiques P.39
- C** - Situation au 31 décembre 2022 P.42
- D** - Prochaines étapes P.48

## 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

- A** - Méthodologie P.50
- B** - Déclinaisons sectorielles P.56

## 3- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS INVESTISSEMENTS

- A** - Investissements en tant qu'assureur (NZAOA) P.78
- B** - Gestion d'actifs (NZAM) P.80

## 4- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS ACTIVITÉS D'ASSURANCE

- A** - Réalisations et Adhésion à la NZIA P.86
- B** - Objectifs 2025 P.87

P.38

P.39

P.42

P.48

P.50

P.56

P.78

P.80

P.86

P.87

P.37

# 1-RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

## 1-A ENGAGEMENTS

En tant qu'institution financière, la majorité de nos émissions est liée à nos activités de financement et d'investissement. Toutefois, dans une démarche d'exemplarité, nous accordons une grande importance à la réduction des émissions dues à l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement<sup>(1)</sup> en tant qu'entreprise.

En cohérence avec notre engagement Net Zero, nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de notre empreinte de fonctionnement pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050, avec quatre objectifs à moyen terme.



Atteindre zéro émission nette sur notre empreinte de fonctionnement d'ici 2050

NET ZERO



-50 % d'émissions de gaz à effet de serre liées aux Scopes 1 et 2 d'ici 2030 (vs 2019)

SCOPES 1 ET 2



-50 % d'émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels d'ici 2030 (vs 2019)

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS



100 % d'électricité renouvelable en France et à l'international d'ici 2030

ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE



Crédit Agricole S.A. s'engage à ce que ses fournisseurs couvrant 40 % de ses dépenses liées aux achats de biens et de services, aient des trajectoires Net Zero basées sur la science d'ici 2027.

ACHATS

## 1-B CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Nos engagements de réduction de notre empreinte de fonctionnement portent sur les postes d'émissions majeurs pour le Groupe, c'est-à-dire sur l'ensemble de nos Scopes 1 et

2 ainsi que sur les déplacements professionnels (Scope 3 catégorie 6 du GHG Protocol) et les achats (Scope 3 catégorie 1 du GHG Protocol).

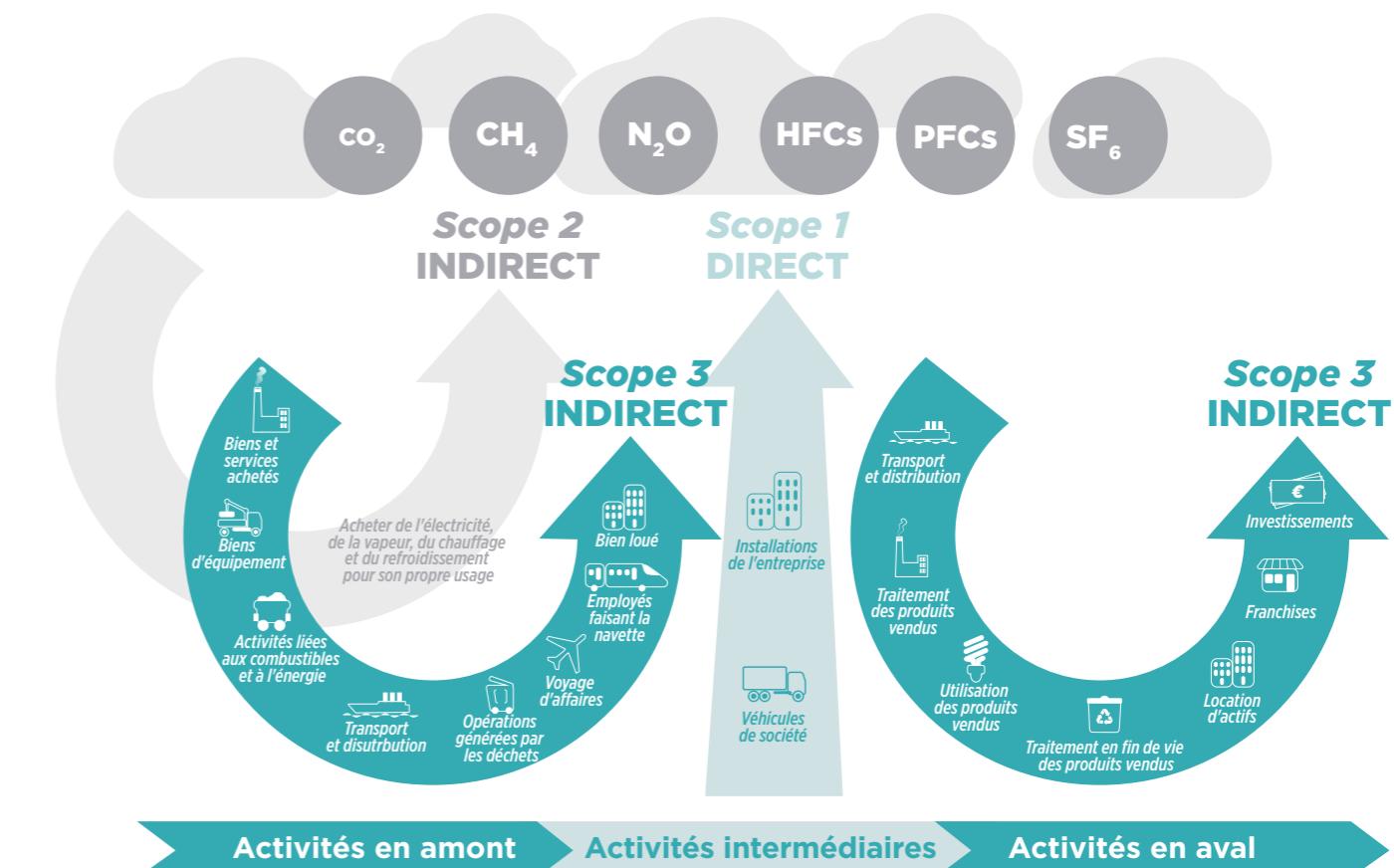
### Périmètre des émissions de GES

Les émissions de GES d'une entreprise sont réparties en trois grandes catégories :

**Scope 1:** émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre de l'entreprise, c'est-à-dire les émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisation.

**Scope 2:** émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

**Scope 3:** autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au Scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète (e.g., déplacements professionnels, transport de marchandises amont et aval, achats de biens et services).



<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble du document, le terme "empreinte de fonctionnement" désigne l'empreinte carbone hors financements et investissements et hors assurance.

# 1-RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

Pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, nous avons fondé nos objectifs de réduction de notre empreinte de fonctionnement<sup>(1)</sup> sur une méthodologie rigoureuse, alignée avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C d'ici 2100. Cette méthodologie est en ac-

cord avec les recommandations de la Science-Based Target initiative (SBTi).

Les cibles de réduction fixées par Crédit Agricole S.A. et ses filiales sur leur empreinte de fonctionnement sont ainsi :

<b>Basées sur des données scientifiques</b>		Les objectifs présentés ont été établis selon les recommandations SBTi qui reposent sur les scénarios 1.5°C répertoriés par le Groupe.
<b>Établies selon une approche de contraction absolue</b>		L'approche de contraction absolue impose une réduction linéaire des émissions en absolu pour les entreprises du secteur financier sur les Scopes 1 et 2.
<b>Inscrites dans un horizon de temps proche</b>		Les premières cibles de réduction sont fixées à 2030.
<b>Établies sur un large périmètre</b>		Le périmètre sélectionné couvre 95% des émissions actuelles sur les Scopes 1 et 2. L'ensemble des consommations énergétiques et de la flotte de véhicule sont incluses. Nous avons pris volontairement l'engagement de définir également des objectifs sur les déplacements professionnels.
<b>Déclinées au niveau entité</b>		L'objectif de réduction pour le Groupe se décline en objectifs au niveau des filiales, en tenant compte du degré de décarbonation de leurs empreintes de fonctionnement respectives.

Selon les recommandations SBTi qui reposent sur les scénarios 1,5°C répertoriés par le GIEC, les émissions de nos Scopes 1 et 2 doivent suivre une trajectoire linéaire de réduction de -4,2 % par an en émissions absolues, soit un objectif de -46,2 % à horizon 2030. **Notre objectif de réduction sur ces Scopes est plus ambitieux et a été fixé à -50% d'ici 2030 par rapport à 2019.**

Parce que le groupe Crédit Agricole souhaite réduire au maximum son impact environnemental, nous avons volontairement pris l'engagement de réduire une partie de notre Scope 3, à savoir les émissions liées à nos déplacements professionnels, de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019 et ce en valeur absolue et non par ETP (Equivalent Temps Plein).

Avec une diminution de moitié de nos émissions sur le périmètre retenu, nous avons fait le choix de fixer des cibles de réduction plus ambitieuses que celles recommandées par la SBTi. De même, ayant conscience de l'impact de notre chaîne de valeur sur notre empreinte de

fonctionnement, nous nous sommes engagés à ce que nos fournisseurs couvrant 40% des dépenses liées aux achats de biens et services aient des objectifs Net Zero basés sur des données scientifiques d'ici 2027.



(1) Fondée sur le GHG Protocol.

(2) SBTi (2022). Getting started guide for the SBTi Net Zero standard.

# 1-RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

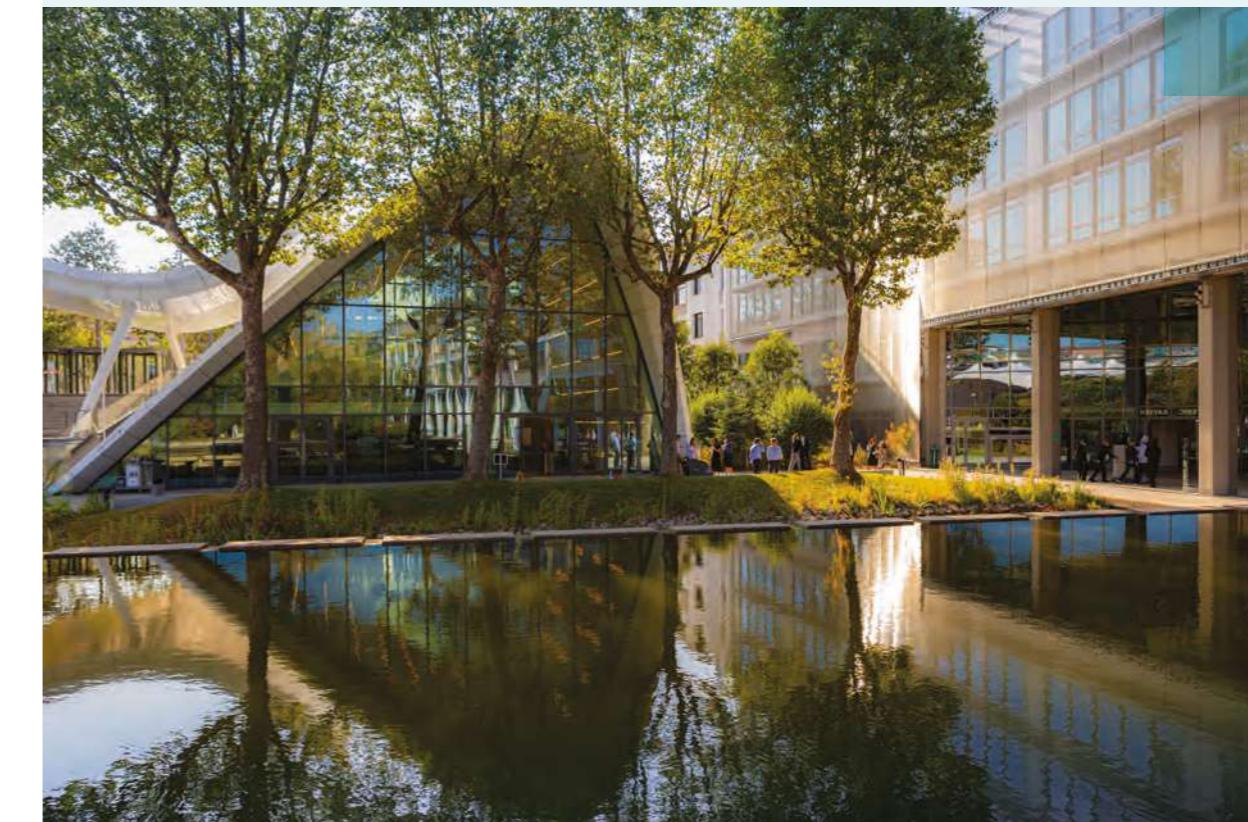
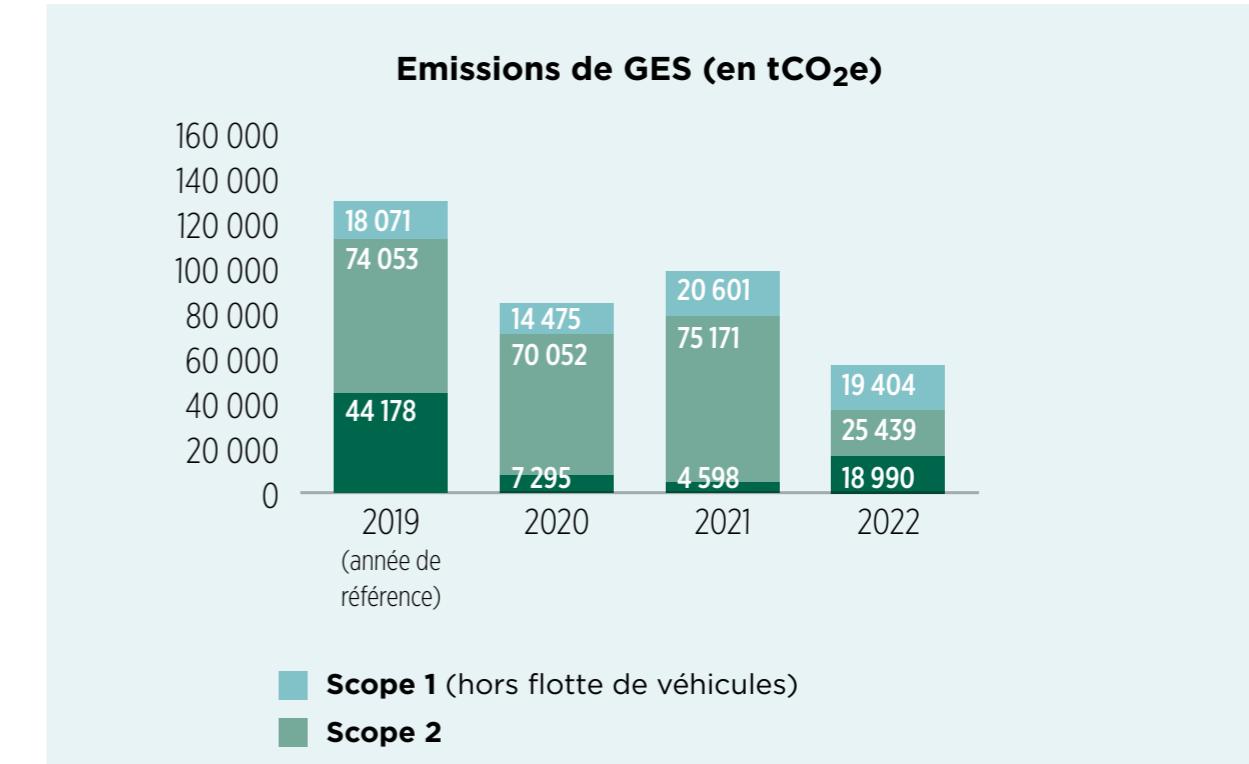


Evergreen, siège du Crédit Agricole à Montrouge (92). Site labellisé « Biodiversity Life » et Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

## 1-C SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Depuis les premières mesures de leur empreinte carbone, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place des actions visant à réduire leurs émissions. Entre 2016 et 2019, les travaux menés ont permis de diminuer de près de 15 % notre empreinte de fonctionnement.

Depuis 2019, les émissions liées à la consommation d'énergie (Scopes 1 et 2) et aux déplacements professionnels ont diminué de plus de 50 %. Cette baisse s'explique à la fois par l'effet de la Covid-19 sur la période 2020-2021 et les efforts déployés par le Groupe visant à inscrire dans la durée de nouvelles habitudes de travail, notamment sur les déplacements professionnels. Cette volonté se traduit également par la mise en place d'un plan de sobriété énergétique (voir partie 1-D «Prochaines étapes») et la poursuite de son travail d'approvisionnement en électricité renouvelable.



Evergreen, siège du Crédit Agricole

# 1-RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

En cohérence avec sa volonté de réduire son impact environnemental, le **Groupe utilise une électricité 100 % renouvelable pour l'ensemble de ses sites français depuis 2016<sup>(1)</sup>**. Cette électricité est achetée via des Certificats de Garantie d'Origine issus majoritairement

de l'énergie hydraulique produite en France. À l'international, une stratégie similaire est déployée avec un focus sur les pays dont le mix électrique est particulièrement carboné (e.g., Pologne, Italie).



Concernant la politique véhicules, Crédit Agricole S.A. a actualisé son catalogue de flotte automobile en mai 2021 **pour les véhicules de direction, de fonction et de service avec un objectif de réduction des émissions**. Il ne comprend aucun véhicule

soumis au malus en vigueur en 2021 et est constitué pour deux tiers de modèles de véhicules à faibles émissions dont plus de la moitié sont des véhicules à zéro émission directe.



**Concernant les déplacements professionnels, Crédit Agricole S.A. fait partie des huit entreprises ayant reçu en 2022 la note maximale de A par l'ONG Transport & Environnement pour sa politique ambitieuse de diminution des émissions de GES.** Première entreprise française du classement, cette politique s'est distinguée dans l'analyse de 230 entreprises à travers le monde. Une fois la nécessité du déplacement avérée, les déplacements professionnels sont encadrés

par une nouvelle politique voyage qui vise un double objectif : réduire les émissions de GES et permettre de voyager dans les meilleures conditions pour que les collaborateurs puissent employer leur temps de trajet de la manière la plus utile. Les trains sont ainsi privilégiés pour les voyages d'une durée jusqu'à 4h. Enfin, un nouvel outil de réservation est en cours de déploiement pour sensibiliser les voyageurs aux émissions générées par leur déplacement, et ce, dès la réservation.



<sup>(1)</sup> A l'exception d'un bâtiment alimenté en électricité renouvelable depuis 2022

# 1-RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

## Contribution volontaire à la neutralité carbone



Crédit photo Livelihoods – Mangroves, Sénégal

En période de transition vers l'objectif Net Zero et parallèlement à ses actions de diminution de ses émissions, le Crédit Agricole contribue à la neutralité carbone mondiale par le biais de la compensation d'une partie de ses émissions résiduelles de fonctionnement en finançant des projets environnementaux qui favorisent la réduction ou la séquestration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le Crédit Agricole a ainsi investi, depuis leur lancement en 2011, dans les Fonds Carbone Livelihoods finançant des projets qui contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique, à la restauration et protection d'écosystèmes naturels et à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales.

**Les fonds Livelihoods financent des projets de reforestation, de restauration d'écosystèmes**

**dégradés, d'agroforesterie, d'agriculture régénératrice et de petite énergie rurale (foyers améliorés) en Afrique, Asie, Amérique latine et, depuis 2021, en France (Sols de Bretagne).** Les fonds sont alimentés par des investisseurs qui préfinancent les projets et récupèrent des crédits carbone certifiés Verra et Gold Standard. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont investi, depuis 2011, dans deux fonds à hauteur de 13 millions d'euros.

En 2022, huit projets ont été vérifiés et vont générer 126 849 crédits carbone qui seront utilisés pour compenser l'équivalent des émissions résiduelles fonctionnelles liées à l'énergie, la flotte de véhicules et aux transports professionnels de Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

## Reboisement

Crédit Agricole Assurances a par ailleurs mis en place deux importantes opérations de reboisement.

**Menée avec Reforest'Action, l'opération "1 contrat souscrit = 1 arbre planté ou régénéré"** associe la souscription d'un contrat éligible d'assurance vie ou de prévoyance décès à la plantation/régénération d'un arbre. À fin 2022, ce sont plus de 1,5 million d'arbres qui ont été plantés ou régénérés en France grâce à cette opération.

Crédit Agricole Assurances a également un partenariat avec Plantons Pour l'Avenir au bénéfice des forêts françaises relativement aux émissions carbone résiduelles. A fin 2022, plus de 1 million d'arbres ont été plantés en France grâce à cette seconde opération.

**D'ici 2025, Crédit Agricole Assurances s'est engagé à permettre la plantation ou la régénération de 4 millions d'arbres.**



# 1-RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

## 1-D PROCHAINES ÉTAPES

La réduction de nos émissions alignée sur l'objectif de neutralité carbone, nécessite un renforcement des actions déjà entreprises et un élargissement du périmètre retenu. C'est pourquoi, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà mis en œuvre pour accélérer la transition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Pour répondre à notre engagement de 100% d'électricité renouvelable sur l'ensemble de nos sites, nous nous concentrons actuellement sur l'achat d'électricité renouvelable pour nos entités à l'international via des certificats de garanties d'origine, et travaillons à la mise en place de Power Purchase Agreement (PPA).

**En septembre 2022, le Crédit Agricole s'est engagé dans un plan de sobriété énergétique sur l'ensemble de ses sites français :**

- **En adaptant ses éclairages** (adaptation des plages d'éclairages dans les espaces communs et extinction des lumières des locaux inoccupés ; modernisation et poursuite du déploiement d'éclairages LED).

- **En alignant les températures sur celles préconisées par l'ADEME** : chauffage des bâtiments à une température de 19°C et climatisation à une température de 26°C ; diminution des températures à 16°C dans les locaux inoccupés durant 48h.

Ces engagements pris pour optimiser la consommation d'énergie sur ses deux plus grands campus - soit 300 000 m<sup>2</sup>, permettront ainsi de viser

une économie d'énergie globale de 14 % sur 2 ans par rapport à 2019, se découplant comme suit : 7 % obtenus au travers d'actions d'exploitation, et 7 % supplémentaires au travers de la mobilisation de ses collaborateurs.

Cette mobilisation, enclenchée en 2022, passera par une participation de plus grande ampleur au championnat de France des économies d'énergie (ex-concours CUBE). De deux bâtiments engagés et récompensés, Crédit Agricole S.A. et ses filiales engageront douze bâtiments dans ce championnat et s'appuieront sur un réseau d'ambassadeurs volontaires de l'énergie. En complément, le Groupe a adhéré à la charte d'engagement EcoWatt en France, développée par RTE et l'ADEME, qui vise à réduire ou décaler la consommation électrique en France lors de périodes de fortes tensions sur le système électrique.



**En complément de notre engagement sur les déplacements professionnels, nous travaillons désormais à réduire d'autres postes d'émissions du Scope 3 :**

- En déployant des actions visant à diminuer les émissions liées au déplacement domicile-travail de nos collaborateurs (Scope 3 catégorie 7). Le Groupe a lancé une politique volontariste d'électrification des déplacements de ses salariés et de ses clients à travers le déploiement de bornes électriques sur les sites et en agences. La réalisation de nouveaux plans de mobilité est également prévue afin de diminuer l'impact environnemental des trajets domicile-travail.

- En réduisant les émissions liées aux achats de biens et services réalisés par le Groupe (Scope 3 catégorie 1) à travers l'engagement de nos fournisseurs dans des trajectoires Net Zero basées sur la science. Ces derniers sont incités à intégrer une démarche d'amélioration de leur maturité carbone adaptée à leur taille. Des critères carbone sont ajoutés progressivement dans l'ensemble des grilles d'évaluation des appels d'offres. En parallèle, la montée en compétence des acheteurs et des prescripteurs sur la décarbonation est déployée sur chaque catégorie d'achat.

- En conciliant développement technologique, accessibilité pour tous et respect de l'environnement pour l'informatique du groupe Crédit Agricole. Dans le cadre du programme IT 2025 de transformation de son informatique et de son Projet Sociétal, le Groupe mène des actions pour réduire l'empreinte environnementale liée à son système d'information.

Pour y parvenir, plusieurs actions ont été enclenchées :

- la réalisation d'un bilan carbone de l'informatique du Groupe permettant l'identification de nos postes d'émissions les plus importants ;
- l'adoption d'une démarche de sensibilisation à la conception responsable et la construction d'un plan de formation pour transformer nos pratiques ;
- la labellisation «Numérique responsable» de certaines entités ;
- la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- l'expérimentation de refroidissement via des serveurs à bain d'huile dans nos data centers ;
- la mesure de l'empreinte carbone de nos services numériques ;
- la participation à des groupes de travail de place (ADEME et AFNOR).

# 2-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

Dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance, le Crédit Agricole s'est engagé à réduire les émissions liées à ses financements. Ce programme lancé en avril 2021 dans le cadre de l'Initiative financière du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEPFI) rassemble près de 50% du secteur bancaire mondial. Les établissements qui adhèrent à cette alliance s'engagent à aligner leurs investissements en compte propre et portefeuilles de financements sur l'objectif zéro émission nette d'ici 2050. Combinant l'action à court terme et la responsabilisation, cet engagement ambitieux engage les banques à fixer un objectif intermédiaire pour 2030 ou plus tôt, en utilisant des lignes directrices solides. Cette alliance entend accélérer la mise en œuvre des stratégies de décarbonation tout en fournissant un cadre international au sein duquel opérer la transition écologique du secteur financier.

## 2-A MÉTHODOLOGIE

Dans un souci de transparence, Crédit Agricole S.A. tient à rappeler que ses méthodologies sont susceptibles d'évoluer de même que la qualité de la donnée et les scénarios de référence. Le Groupe s'engage à publier tous les ans ses émissions concernant les secteurs sur lesquels il s'est engagé, ainsi que les éventuelles évolutions majeures intervenues dans les méthodologies.

Par ailleurs, le Groupe fait le choix de se baser sur des méthodologies et des standards de place (GHG Protocol, PCAF, SBTi,...) pour définir des cibles refléchies qui reposent sur des projections et plans d'actions fournis. On notera enfin que les cibles, les trajectoires et les plans d'actions définis, seront présentés chaque année au Conseil d'administration du Groupe.

### Ces cibles sont :

<b>Fondées sur des données scientifiques</b>		Pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons adossé nos trajectoires aux travaux de l'AIE (scénario NZE 2050) pour la majorité des secteurs et avons été accompagnés par un Comité Scientifique dédié.
<b>Spécifiques à chaque secteur</b>		Nous sommes convaincus que chaque secteur a un rôle à jouer dans la transition énergétique vers un monde bas-carbone, avec ses spécificités et ses propres leviers d'action. Nos cibles ont ainsi été définies au niveau de chaque secteur.
<b>Utiles au processus de décision de chaque métier</b>		Pour chaque secteur, une ou plusieurs métriques ont été définies pour capter les performances et progrès des entreprises vers la décarbonation. Ces métriques seront suivies et pilotées afin d'engager un dialogue continu avec nos clients et de prendre des décisions éclairées de financement.
<b>Basées sur les meilleures données disponibles à date</b>		La détermination du point de départ des émissions par secteur nécessite la collecte et l'affinement de multiples sources de données. La quantité et la qualité des données disponibles peuvent avoir un impact considérable sur ces chiffres de référence. Des lacunes existant aujourd'hui dans les données disponibles, nous prévoyons de mettre à jour notre méthodologie au fur et à mesure des améliorations de ces données.

Cette approche s'inscrit dans notre volonté de créer un impact avec nos clients en orientant ces secteurs clés vers des technologies qui sous-tendent un avenir à faible émission

de carbone. Elle est également alignée sur les recommandations de la NZBA et celles du SBTi.

**Notre approche repose sur 5 grandes étapes au sein desquelles nous optons pour des choix méthodologiques clés :**



### 1 ANALYSE DE MATÉRIALITÉ ET PRIORISATION DES SECTEURS

**En 2022, et dans un premier temps, le Groupe s'est engagé sur des cibles de réduction sur 5 secteurs : le pétrole et le gaz naturel, la production d'électricité, l'automobile, l'immobilier commercial, le ciment.**

Afin de choisir ces secteurs prioritaires, nous avons pris en compte une variété de facteurs :

- Leur contribution dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- L'exposition du Crédit Agricole à ces secteurs.
- L'existence de trajectoires de décarbonation reconnues et basées sur des données scientifiques pour ces secteurs.

- Leur appartenance à la liste des secteurs prioritaires par SBTi et NZBA.
- La faisabilité du calcul de la base de référence et de la définition de trajectoires au cours de cette première phase de travaux.

Pour les autres secteurs à forte intensité carbone restants, des cibles de réduction seront annoncées avant la fin de l'année 2023. Il s'agit des secteurs suivants : Crédits immobiliers aux particuliers, Transport maritime, Aviation, Agriculture et Acier.

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

Ces 10 secteurs couvrent ainsi 80% des émissions financées du Groupe en Scope 1 et 60% des encours.



## CALCUL DE LA VALEUR DE DÉPART DES ÉMISSIONS FINANCIÉES PAR SECTEUR

Pour établir des objectifs réalisables, nous avons d'abord estimé la valeur de départ des émissions financées pour chaque secteur considéré. L'élaboration de ces bases de référence nous a contraint à appréhender plusieurs questions méthodologiques.

Ainsi, nous avons déterminé le périmètre des actifs inclus pour mesurer l'exposition du Crédit Agricole à ses clients.

A date, un certain nombre de considérations nous ont conduits à prendre en compte l'ensemble de nos crédits moyen et long termes (>1an) aux entreprises :

- Plus de 90% des prêts aux entreprises du Groupe Crédit Agricole sont à moyen ou long terme
- Les prêts moyen et long termes correspondent au financement d'activités réelles de chaque secteur. Les crédits court terme, quant à eux, représentent souvent de la dette opérationnelle.
- Enfin, les leviers de décarbonation à la main du Crédit Agricole sont moindres sur le court terme : l'engagement de nos clients et le financement de la transition nécessitent une mise en place dans la durée.

Pour le secteur automobile, les prêts aux particuliers ont également été pris en compte. Pour l'immobilier commercial, la production d'électricité et l'automobile, les prêts aux professionnels ont été ajoutés.

Pour calculer ces bases de référence, nous avons utilisé la méthodologie dite PCAF<sup>(1)</sup>, initiative que nous avons rejointe en 2022 et qui s'appuie sur le GHG Protocol (Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry). PCAF<sup>(1)</sup> attribue les émissions

des clients aux institutions qui les financent selon la formule suivante :

Emissions financées	Exposition du Groupe	X Emissions client ou du bien
Valeur de l'entreprise ou du bien financé		

Pour attribuer des émissions financées aux institutions bancaires, la méthodologie PCAF<sup>(1)</sup> prend uniquement en compte les fonds utilisés (fonds effectivement prélevés sur le crédit à disposition d'un client). Néanmoins, nous considérons que les fonds engagés (crédit total que le Crédit Agricole met à la disposition d'un client) reflètent plus précisément notre engagement envers nos clients, et qu'ils constituent une mesure plus stable. Pour les métriques carbone en intensité (i.e., tCO2/métrique sectorielle), nous avons ainsi décidé de mesurer notre exposition aux clients sur la base de l'intégralité de l'engagement de prêts, y compris non utilisés pour leur part, (sauf pour le secteur Pétrole et Gaz dans un premier temps) ce qui a pour conséquence d'augmenter notre base de référence d'émissions. En revanche, quand nous exprimons une métrique carbone en absolu (i.e., tCO2), nous nous tenons à l'approche PCAF qui ne retient que les fonds utilisés (par exemple, pour le secteur Pétrole et Gaz).

Enfin, avons choisi 2020 comme année de référence et 2030 comme année cible intermédiaire. Le choix de l'année 2020 comme base de référence répond aux exigences SBTi et NZBA d'avoir une base étant au plus tard deux ans avant l'année de publication des cibles de réduction. Par ailleurs, cette décision a été motivée par l'absence d'impact significatif du COVID sur les financements en 2020.

<sup>(1)</sup> PCAF est l'acronyme de Partnership for Carbon Accounting Financials. Il s'agit d'une initiative mondiale pour mesurer et publier les émissions de gaz à effet de serre financées par des prêts et des investissements.



## CHOIX DES MÉTRIQUES (INTENSITÉ PHYSIQUE/ABSOLU)...

L'une des décisions clés dans la définition d'une stratégie climat consiste à sélectionner le type de cible de réduction à utiliser : soit une cible de réduction en valeur absolue d'émissions, soit une cible de réduction en intensité d'émissions.

Dans le cadre d'un objectif en valeur absolue, un montant fixe de réduction des émissions de gaz à effet de serre est défini ; par exemple, réduire les émissions de référence de 2020 de 30 % d'ici 2030.

Dans le cadre d'un objectif en intensité d'émissions, un taux cible d'émission de gaz à effet de serre est défini par rapport à une activité spécifique, par exemple, des kilogrammes de CO2 libérés par mégawattheure (MWh).

Nous considérons que l'intensité des émissions est la mesure la plus appropriée, car elle encourage la transition des secteurs vers des acteurs, projets et technologies moins émissifs.

Au sein d'un secteur donné, la mesure en intensité, comparée à une mesure en valeur absolue, permet un accompagnement de plus grande

ampleur de projets transformants pour l'intensité énergétique du secteur. Là où un objectif en valeur absolue pourrait pousser à un désengagement auprès de certains clients, un objectif en intensité nous permet d'accompagner nos clients dans leur transition. Par exemple, dans le secteur de l'électricité, un objectif d'intensité permet d'orienter le financement vers les énergies renouvelables.

Ce choix de fixer une cible en intensité a été validé par le Comité Scientifique du Crédit Agricole.

Une exception existe pour le secteur des énergies fossiles dans lequel une réduction absolue est nécessaire pour atteindre les objectifs de zéro émission nette : le levier principal de décarbonation d'un baril de pétrole étant de ne pas l'extraire.

Ainsi, le pilotage de l'objectif Net Zero du Groupe se fait en intensité de CO2 pour l'ensemble des secteurs, à l'exception des énergies fossiles pour lesquelles le pilotage se fait en absolu. En parallèle, nous mesurons et suivons nos émissions en valeur absolue sur l'ensemble des secteurs pour en garantir la maîtrise.



Q ENERGY, Parc solaire Mas d'en Ramis, Pyrénées Orientales, financé par le groupe Crédit Agricole

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS



## ... (SUITE) CHOIX DU SCÉNARIO

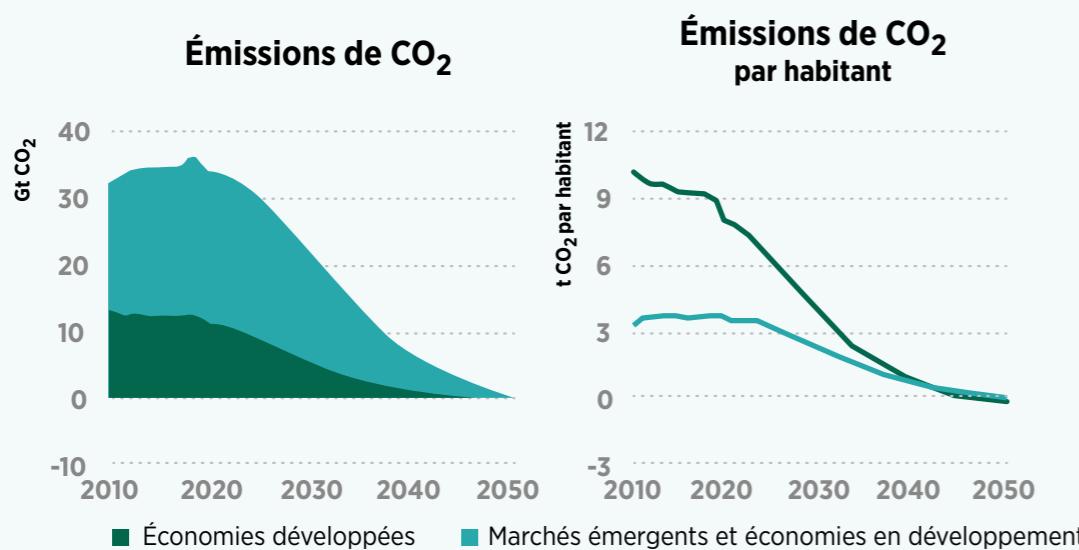
Pour atteindre notre objectif de zéro émission nette en 2050, nous devons définir une trajectoire de décarbonation pour chacun des secteurs. Nous avons ainsi étudié une variété de scénarios comme ceux publiés par l'AIE et le Network for Greening the Financial System (NGFS).

Compte tenu de l'utilisation généralisée et de la spécificité sectorielle des divers scénarios publiés par l'AIE dans son rapport annuel World Energy Outlook et ses rapports spéciaux intermédiaires, nous avons décidé d'utiliser le scé-

nario de référence Net Zero Emissions 2050 (scénario NZE 2050 de l'AIE publié en 2021), basé sur une augmentation de la température limitée à +1,5°C. Pour l'immobilier commercial, nous avons remplacé ce scénario par le scénario CREEM, dont le budget carbone est équivalent, afin de pouvoir avoir une meilleure granularité géographique et/ou sectorielle.

Le choix de ce scénario a été validé par le Comité Scientifique du Crédit Agricole.

### Émissions nettes mondiales de CO<sub>2</sub> dans le scénario IEA NZE (Source : IEA)



## DÉFINITION DES CIBLES INTERMÉDIAIRES ET PLANS D'ACTION

Sur la base des métriques et scénarios retenus, nous avons déterminé la trajectoire adéquate pour chaque secteur et l'avons ensuite déclinée en plans d'actions concrets dans nos métiers. Pour ce faire, l'équipe cœur Net Zero mène de façon régulière les travaux avec les filiales en sollicitant les équipes

chargées de centraliser les remontées provenant directement des responsables métiers. Les trajectoires de décarbonation sont ainsi pleinement intégrées dans les réflexions business des métiers. Au total, ce sont plus de cent personnes qui sont mobilisées pour le déploiement et le suivi des plans d'actions.



## AMÉLIORATION CONTINUE DES DONNÉES ET MISE A JOUR DES SCÉNARIOS, CIBLES DE RÉDUCTION ET PLANS D'ACTION

Les scénarios d'émissions, comme ceux de l'AIE, sont généralement mis à jour sur une base annuelle, pour refléter les changements pertinents en matière d'énergie et d'émissions. Ces mises à jour peuvent entraîner des modifications dans les trajectoires, ce qui peut nécessiter une mise à jour de nos cibles de réduction. Dans le même temps, de nouvelles données peuvent

être disponibles, nous permettant d'améliorer la mesure de nos émissions.

Par conséquent, une étape clé de notre méthodologie consiste à réévaluer périodiquement les données d'entrée et les hypothèses clés, et à recalibrer nos cibles si nécessaire.

### POSITION VIS-A-VIS DE LA COMPENSATION CARBONE

Dans la mesure du possible avec les données disponibles, nous ne prenons pas en compte les crédits carbone que pourraient acheter nos clients pour compenser leurs émissions : seules la capture et séquestration de CO<sub>2</sub> directement dans les opérations de nos clients sont prises en compte, puisqu'elles viennent diminuer directement leur Scope 1 (le CO<sub>2</sub> n'est pas émis dans l'atmosphère).

Les trajectoires de réduction sur lesquelles nous nous alignons sont des trajectoires scientifiques calculées sur la base de budgets carbone et de réduction des émissions

pour chaque secteur. Elles ne reposent pas sur l'achat de crédits carbone. Il s'agit de l'approche scientifique la plus robuste et la plus ambitieuse en termes de cible de neutralité carbone.

Nous restons néanmoins impliqués dans les travaux des instances de place pour définir des standards de comptabilité séparés des crédits carbone de nos clients.

En parallèle, le Crédit Agricole s'engage dans une politique de développement et de financement de la séquestration carbone.

Pour plus d'information sur la méthodologie, se rapporter à la méthodologie complète en annexe de ce document.

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

## 2-B DÉCLINAISONS SECTORIELLES

Le tableau ci-dessous résume, pour chacun des secteurs priorisés, la métrique utilisée, la base de référence 2020 et la cible de réduction à horizon 2030.

Secteur	Périmètre	Scope	Métrique	Valeur 2020	Valeur 2030	% de réduction 2020-2030
Pétrole et Gaz naturel	Toute la chaîne de valeur (upstream, midstream, downstream) <sup>(1)</sup>	Scopes 1 et 2 + Scope 3 pour l'Upstream	MtCO <sub>2</sub> e	26,9 MT CO <sub>2</sub> e pour le Bilan	18,8 MtCO <sub>2</sub> e	- 30 % en absolu pour le Bilan
Production d'électricité	Producteurs d'électricité	Scope 1	gCO <sub>2</sub> e/kWh	224 gCO <sub>2</sub> e / kWh	95 gCO <sub>2</sub> e/kWh	-58 % en intensité
Automobile	Prêts aux constructeurs, professionnels et particuliers Véhicules légers uniquement	Scope 3 des constructeurs et Scope 1 des utilisateurs	gCO <sub>2</sub> /km	190 gCO <sub>2</sub> /km	95 gCO <sub>2</sub> /km	- 50 % en intensité
Immobilier commercial	Prêts aux professionnels de l'immobilier	Scopes 1 et 2	kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup>	46 kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup>	28 kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup>	- 40 % en intensité
Ciment	Prêts aux producteurs de ciment	Scopes 1 et 2	kgCO <sub>2</sub> e/t	671 kgCO <sub>2</sub> e/t	537 kgCO <sub>2</sub> e/t	- 20 % en intensité

Les valeurs ci-dessus reposent sur les données disponibles et les projections de scénarios en date d'avril 2022. De futures mises à jour du scénario NZE de l'IAE ou d'autres données (par exemple, pour refléter les changements, les technologies disponibles ou les conditions économiques) entraîneront des changements dans la trajectoire requise pour atteindre l'objectif de 1,5°C, et donc dans nos objectifs pour ces secteurs.

L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données peut également avoir un impact sur

notre base de référence 2020 sur certains secteurs. Nous porterons une attention particulière à l'évolution de ces paramètres et évaluerons la pertinence de recalibrer nos bases de référence et nos cibles de réduction.

De plus, nous priorisons à ce premier stade la comptabilisation des émissions que nous finançons sur la base des crédits long et moyen termes que nous octroyons. Ce périmètre pourra évoluer.

# LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## PÉTROLE & GAZ NATUREL

ENTITÉ : CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les énergies fossiles ont constitué un atout essentiel pour l'humanité au cours des deux derniers siècles. Leur avènement a permis de subvenir aux besoins essentiels (nourrir, loger, soigner, transporter) et d'améliorer les conditions de vie d'une population mondiale qui est passée de moins d'un milliard de personnes au début de la Révolution industrielle à plus de 8 milliards aujourd'hui.

Les constats scientifiques sont cependant sans appel : si nous voulons protéger la planète, sa biodiversité et les populations, il faut fortement réduire en trente ans, l'utilisation de ces mêmes énergies fossiles qui par leur combustion libèrent du dioxyde de carbone, réchauffent le climat et déstabilisent les grands cycles atmosphériques et océaniques planétaires.

Le pétrole et le gaz naturel fournissent aujourd'hui plus de la moitié de l'énergie primaire et émettent près de 55 % des gaz à effet de serre mondiaux liés à l'énergie, à travers leur production mais surtout leur utilisation par l'ensemble des secteurs de l'économie<sup>(2)</sup>.

Réduire significativement notre dépendance aux énergies fossiles requiert donc une transition d'ampleur sans doute inégalée dans l'histoire de l'humanité, et dont la réussite repose de manière non linéaire sur les huit prochaines années : le 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC l'a rappelé, il faut réduire de moitié les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 puis atteindre zéro émission nette à horizon 2050 pour espérer limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

<sup>(1)</sup> Activités en amont (exploration, production...), intermédiaire (raffinage...) et en aval (transport, négoce...)

<sup>(2)</sup> International Energy Agency (2021). Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer.

Jean-François GRANDCHAMP  
Responsable mondial  
Énergie & Infrastructures,  
Crédit Agricole CIB



**“ Nous sommes résolument engagés dans l'accompagnement des entreprises du secteur de l'énergie vers la production et l'emploi d'énergies décarbonées. ”**

Le Crédit Agricole veut jouer son rôle dans cette transition qui doit être systémique et juste. À travers nos engagements sur tous les secteurs, nous voulons aider les sociétés dans lesquelles nous opérons à réduire leur dépendance aux énergies fossiles : soutenir les agriculteurs pour l'adoption de pratiques plus sobres et durables, accompagner nos clients particuliers dans l'achat de véhicules électriques ou la rénovation de leur logement, financer le déploiement des énergies renouvelables, investir dans les entreprises bas-carbone de demain.

La transition énergétique doit se faire en pré-servant l'accès universel et équitable à l'énergie, en évitant les actions qui pourraient créer des chocs préjudiciables aux populations les plus fragiles.

Mais si cette transition dépend avant tout de la transformation des secteurs consommateurs d'énergies fossiles, les entreprises qui les produisent ont aussi un rôle primordial à jouer. Savoir-faire technologique et opérationnel, diversification, innovation : les entreprises du secteur de l'énergie peuvent et doivent être motrices de la transition, et le Crédit Agricole s'engage aussi à leurs côtés à travers notre banque de grande clientèle (Crédit Agricole CIB).

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## PÉTROLE & GAZ NATUREL

**Nous publions cette année une nouvelle cible ambitieuse sur l'ensemble de la chaîne de valeur Pétrole & Gaz à horizon 2030, qui s'inscrit dans la continuité de l'objectif de baisse de notre exposition à l'extraction de pétrole annoncé par Crédit Agricole CIB en 2021.**

**Notre stratégie sur le secteur des énergies fossiles repose ainsi sur 3 grands leviers :**

- Sélectionner et accompagner nos clients engagés dans la transition.** Si leur production globale doit diminuer en ligne avec la baisse de la demande, les hydrocarbures continueront à jouer un rôle fondamental dans la transition de nos sociétés, que ce soit pour soutenir le développement de solutions alternatives, pour offrir une transition juste aux pays en voie de développement, ou pour maintenir les services essentiels liés à leurs usages non-énergétiques (ex. production à partir des hydrocarbures de plastiques ou d'engrais). Il est crucial que les

acteurs qui continueront à extraire ces énergies au cours des prochaines décennies le fassent de la manière la plus respectueuse possible du climat, de l'environnement et des communautés locales. Nous sélectionnerons donc les bénéficiaires de notre enveloppe décroissante d'émissions financées sur des critères intégrant leur performance climatique, environnementale et sociale.

- Soutenir la diversification bas-carbone.** En mobilisant leurs compétences et ressources, les compagnies pétrolières et gazières peuvent contribuer activement à transformer non seulement leur chaîne de valeur mais aussi celles des sous-secteurs adjacents de l'énergie et de l'industrie lourde et ainsi bâtir un modèle d'activité bas-carbone plus diversifié, plus résilient et plus attractif. En ligne avec notre volonté d'accompagner au mieux la transition de nos clients, nous chercherons à flécher une part croissante de nos financements vers les activités bas-carbone : bioénergies, capture, usage et stockage de carbone, production d'électricité renouvelable, hydrogène, etc.
- Décroître l'intensité carbone de nos financements à moyen et long terme au secteur.**

### NOTRE OBJECTIF SUR LE SECTEUR PÉTROLE & GAZ À 2030\*



C'est sur l'activation combinée de ces trois grands leviers que repose notre nouvel engagement sur le pétrole et le gaz : réduire de 30% d'ici 2030 nos émissions financées sur l'ensemble du secteur, par rapport à 2020. Cet objectif couvre toute la chaîne de valeur : acteurs intégrés, exploration & production, transport par conduite, raffinage, négoce, services. Il porte sur les émissions de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub><sup>(1)</sup> émises à la fois au sein du secteur (Scopes 1 et 2 des compagnies pétrolières et gazières) et lors de la combustion, par d'autres secteurs à l'aval, des produits de nos clients (leur Scope 3), que ce soit dans des moteurs, des chaudières ou des fours industriels. La définition d'une cible en émissions CO<sub>2</sub>e absolues (et non

en intensité gCO<sub>2</sub>e/\$ ou gCO<sub>2</sub>e/MJ), l'inclusion du Scope 3 et la prise en compte du méthane sont trois aspects clés de notre objectif nous permettant de répondre pleinement aux attentes de la science et de la société. Ils nous engagent à la fois à accompagner nos clients dans leur transition et à nous aligner avec la réduction forte de la demande d'énergies fossiles attendue dans les scénarios compatibles 1,5°C.

**La réduction absolue de -30% en dix ans est plus ambitieuse que celle prévue par le scénario NZE de l'IEA<sup>(2)</sup>. Nous réduirons ainsi notre empreinte financée sur le secteur de 26,9 MtCO<sub>2</sub>e en 2020 encours de Bilan à 18,8 MtCO<sub>2</sub>e en 2030.**

**ANNONCÉ EN 2022**  
**ARRÊT DU FINANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS D'EXTRACTION PÉTROLIÈRE**



(1) Donnée difficile à maîtriser et pour l'instant modélisée

(2) Le scénario de référence est le NZE 2050 publié par l'IEA en 2021.

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

Délivrant aujourd’hui un cinquième de l’énergie finale consommée dans le monde<sup>(1)</sup>, l’électricité est le vecteur énergétique le plus crucial de la transition énergétique.

La production d’électricité doit se décarboner elle-même. Elle émet aujourd’hui un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, étant encore alimentée à plus de 60 % via des combustibles fossiles : charbon, gaz, et dans une moindre mesure le fioul<sup>(2)</sup>. Il s’agit d’un des secteurs avec les leviers techniques et économiques de décarbonation les plus matures. Il faut poursuivre et accélérer le déploiement des énergies décarbonées pour remplacer et à terme décommissionner les capacités de production fossiles. Il faut en même temps assurer la stabilité et la flexibilité des réseaux électriques via le maintien d’énergies non-intermittentes de base et de pic (e.g., gaz de nouvelle génération) et via l’innovation (stockage de longue-durée, réseaux intelligents, gestion de la réponse à la demande, etc.).

La production d’électricité est également amenée à augmenter parce qu’elle est un des leviers principaux pour aider la décarbonation de tous les autres secteurs, via leur électrification : conversion du parc de véhicules thermiques vers l’électrique, électrification de procédés industriels dans la métallurgie, passage de chaudières au fioul ou gaz à des pompes à chaleurs électriques dans les bâtiments, production d’hydrogène vert par électrolyse pour alimenter l’industrie et le transport lourds, etc.

Tous les scénarios de l’AIE, de RTE ou de l’ADEME montrent, quels que soient nos efforts de sobriété et d’efficacité énergétique, la production d’électricité bas-carbone devra croître massivement d’ici 2050 pour porter la transition de toute l’économie.

**Christine DELAMARRE**  
Directrice d’Unifergie  
(Crédit Agricole L&F)



**“**  
*Unifergie avec les banques du Groupe ont pris le virage des renouvelables, il y a maintenant presque 20 ans et soutenu les projets dans les territoires. Leader dans ce marché, notre enjeu est à présent d’accompagner tous nos clients dans la sobriété énergétique et d’accélérer nos engagements pour des financements décarbonés. **”***

Le Crédit Agricole est engagé depuis 1997 dans la transition énergétique. Nous sommes le premier financeur privé des énergies renouvelables en France et avons été pionniers dans la structuration des Green Bonds.

A travers tous les métiers du Groupe : banques de grande clientèle et de proximité, investissements de l’assurance et gestion d’actifs, nous accompagnons tous les acteurs de la production (les grands groupes électriciens et les petits producteurs indépendants), et soutenons des projets de tout type (grands projets nucléaires/hydrauliques/photovoltaïque/éolien offshore et déploiement du renouvelable distribué auprès de nos agriculteurs et professionnels).

- En 2016, le groupe Crédit Agricole a montré la voie en prenant l’engagement de ne pas financer de centrale au charbon.
- En 2021, Crédit Agricole CIB s’est engagé à accroître le financement des énergies bas-carbone, avec l’objectif d’une augmentation de +60 % de son exposition d’ici 2025, par rapport à 2020.
- Unifergie, la filiale spécialisée de CAL&F dans le financement des énergies renouvelables à travers les territoires, a l’ambition de doubler ses financements d’énergie renouvelable à horizon 2025.

Cette année, nous publions pour la première fois l’intensité carbone du mix électrique financé. Elle était, de 224 gCO<sub>2</sub>e/kWh à fin 2020 pour Crédit Agricole CIB & Unifergie qui représentent environ 80 % de la production d’électricité financée dans le Groupe (et plus de 90 % des émissions de GES financées).

(1) International Energy Agency (2022). World total final consumption by source, 1971-2019

(2) International Energy Agency (2022). Electricity Sector.

### Cette métrique nous permet de :

- Montrer le fruit de nos efforts des dernières années pour soutenir les énergies renouvelables : **à fin 2020, près de 50 % de notre exposition à la production d’électricité est dédiée aux énergies renouvelables**, ce qui permet à l’intensité carbone de notre mix électrique financé d’être déjà inférieure à la moitié de l’intensité moyenne mondiale (459 gCO<sub>2</sub>e/kWh d’après le WEO 2021 de l’AIE).
- Traduire encore plus précisément notre ambition d’accélérer encore nos efforts pour les années à venir, avec l’annonce de notre nouvel objectif de réduction en intensité, en ligne avec les scénarios 1.5°C définis par la science.

Dans le cadre de nos engagements avec la NZBA, **nous annonçons en effet cette année, un objectif quantifié de décarbonation de notre mix électrique financé** par Crédit Agricole CIB et Unifergie. L’ambition des 39 caisses régionales et de nos Banques de Proximité à l’International sera publiée en 2023.

### NOUS NOUS ENGAGEONS À ATTEINDRE

**-58 % > 95**  
gCO<sub>2</sub>e/kWh

sur l’intensité carbone moyenne de nos financements de production d’électricité  
**à horizon 2030**

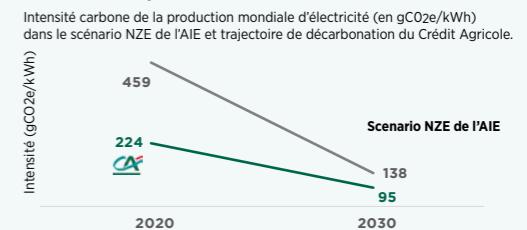
**Guillaume RICHARD**  
Responsable mondial  
du secteur Électricité  
Crédit Agricole CIB



**“**  
*CACIB a financé sa première ferme éolienne en Espagne en 1997, et aujourd’hui notre portefeuille de financements de projets en production d’électricité est constitué pour plus des deux tiers de financements aux énergies renouvelables. L’annonce de nos engagements « Net Zero » témoigne de l’accélération de notre mobilisation à soutenir nos clients dans leurs efforts de décarbonation du secteur, sur l’ensemble de nos pays d’intervention, et avec l’ensemble de nos produits de banque de financement et d’investissement. **”***

En cohérence avec l’objectif de décarbonation du scénario NZE de l’AIE (138 gCO<sub>2</sub>e/kWh en 2030), **nous nous engageons à réduire l’intensité carbone moyenne de nos financements de production d’électricité à 95 gCO<sub>2</sub>e/kWh à horizon 2030**.

### Trajectoires de décarbonation



En 2019, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (pour les pays de l’UE et l’OCDE) et 2040 (reste du monde). Ceci implique notamment l’arrêt des financements de la production d’électricité à partir de charbon, avec le désengagement des centrales à charbon. Cette sortie du charbon thermique est pleinement intégrée dans la trajectoire Net Zero du secteur Production d’électricité, en contribuant au retrait des unités de production à base d’énergie fossile et donc à la décarbonation du mix électrique financé.

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## AUTOMOBILE

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING / CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

Confronté au double défi d'une demande croissante en mobilité et du renforcement des attentes environnementales, le secteur automobile connaît depuis quelques années de fortes mutations qui sont le fruit de l'évolution des modes de vie et des besoins des consommateurs.

Le secteur automobile est en effet, au cœur des préoccupations environnementales. Il s'agit d'un secteur déterminant dans les trajectoires Net Zero puisqu'il représente aujourd'hui près de 12% des émissions de gaz à effet de serre mondiales<sup>(1)</sup>. Le carburant consommé par les véhicules (Scope 1 des utilisateurs) est aujourd'hui le principal poste d'émissions et constitue environ 70% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.

La réduction de l'empreinte environnementale des différents acteurs du secteur automobile est nécessaire et urgente. Le levier majeur pour ce faire est l'électrification du parc automobile. Celle-ci est complémentaire des évolutions sociétales actuelles et futures (par exemple, changements modaux vers des mobilités douces moins émissives via les transports en commun, vélos, covoiturage etc.).

En Europe, la réglementation s'aligne progressivement sur la décarbonation du secteur automobile (par exemple, programme CAFE, EU Fit for 55). Les institutions financières doivent participer à cette transition et soutenir la réduction des émissions du secteur automobile afin d'atteindre le Net Zero d'ici 2050.

**Todor TODOROVSKI**

Responsable mondial du secteur Automobile, Crédit Agricole CIB



“

*La trajectoire Net Zero de CACIB est un engagement global conçu pour soutenir les efforts ambitieux d'électrification de nos clients constructeurs automobiles. Nous visons à façonner cette transformation par le déploiement stratégique de notre capital, de nos connaissances et de nos services de conseil afin d'aider les meilleurs constructeurs automobiles mondiaux à atteindre leurs objectifs publics en terme de véhicules électriques d'ici à 2030. Nous reconnaissons que le parcours peut être instable compte tenu de la complexité de la chaîne de valeur relative aux véhicules électriques, mais nous croyons avoir une trajectoire aboutie et des partenariats solides avec nos clients, ce qui permettra in fine à CACIB et ses clients d'atteindre ensemble leurs objectifs Net Zero.*

”

Le Crédit Agricole, motivé par le rôle actif qu'il joue en faveur de la croissance et du développement du secteur automobile via ses financements, s'engage à soutenir la transition vers un modèle plus respectueux de l'environnement. Le Groupe participe effectivement au financement du secteur automobile, et ce tout au long de la chaîne de valeur – de la construction des véhicules, à leur vente / revente, jusqu'aux financements pour les utilisateurs finaux (professionnels du transport ou particuliers). **Le Crédit Agricole finance des acteurs du secteur automobile pour plus de 80 Md€ d'encours à fin 2020 (avec une vision à 100% pour les différents partenariats capitalistiques que le Groupe possède).**

La stratégie du Crédit Agricole pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur automobile repose sur différents leviers à activer :

- Le levier principal pour réduire l'empreinte carbone du secteur automobile reste son **électrification rapide**. Il s'agit d'un levier sur lequel le Crédit Agricole se positionne à tous les niveaux, à la fois à travers l'accompagnement des constructeurs et la mise en place de nouveaux types de financements incitatifs à destination des utilisateurs finaux pour les véhicules électriques. Pour accompagner la décarbonation du secteur Automobile, le Crédit Agricole s'engage à mettre à profit sa présence

régionale afin d'équiper le territoire en bornes de recharge pour permettre à chacun, quelle que soit sa région, de pouvoir circuler dans de bonnes conditions en voitures électriques.

- Nous nous engageons à flécher nos financements vers des **constructeurs et des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre par kilomètre** (par exemple, financement de véhicule hybrides et électriques) avec un objectif d'au moins un véhicule neuf sur deux répondant à ces critères dès 2025 pour CACF.

”

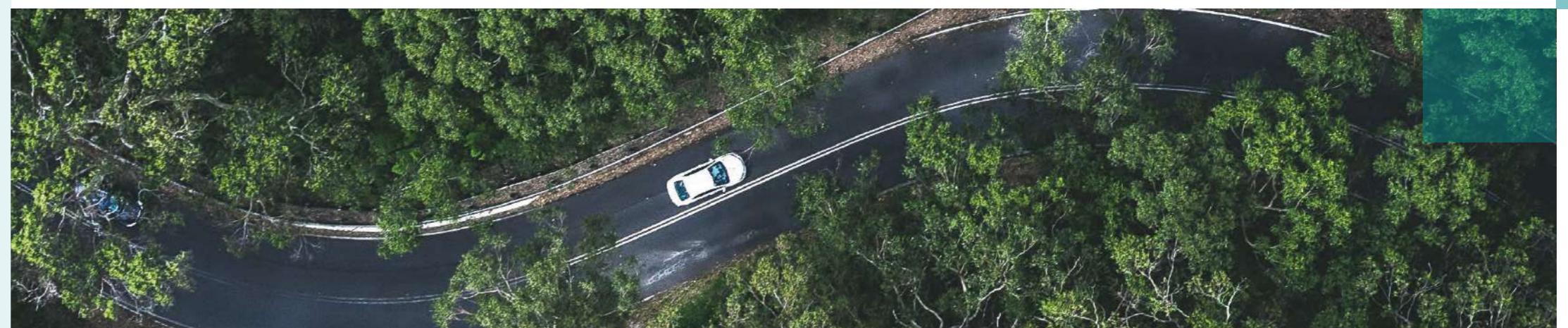
**Richard BOULIGNY**

Directeur des partenariats automobiles internationaux, Crédit Agricole Consumer Finance



”

*Les locations toutes durées vont être des vecteurs puissants de la transition énergétique sur les véhicules. Crédit Agricole Consumer Finance est désormais armé pour accompagner cette mutation et devenir leader de la mobilité verte en Europe.*



<sup>(1)</sup> International Energy Agency (2022). Cars and vans.

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## AUTOMOBILE

C'est sur l'activation combinée de ces leviers que repose aujourd'hui notre engagement sur le secteur automobile : **réduire de 50 % l'intensité d'émissions moyenne du portefeuille de financement automobile du Crédit Agricole d'ici 2030**. Cela représente un passage d'une intensité moyenne estimée en 2020 à 190 gCO<sub>2</sub>/km à une intensité moyenne en 2030 de 95 gCO<sub>2</sub>/km.

Cette cible de réduction repose sur un périmètre qui comprend à date les financements d'entreprises (bilan et hors bilan, moyen et long termes) et de véhicules (prêts particuliers, leasing, titrisation), i.e., le financement de constructeurs automobile ainsi que les prêts pour les véhicules particuliers et professionnels, avec un périmètre limité, à date, sur les véhicules légers.

Cette cible de réduction est plus ambitieuse que le scénario NZE de l'AIE marquant une diminution de 46 % à 2030.

Nous nous engageons à améliorer et à mettre à jour nos métriques et nos trajectoires lors des actualisations des scénarios de référence et en fonction de la disponibilité des données. En effet, de fortes évolutions des postes d'émissions de gaz à effet de serre sont antici-

Le Crédit Agricole mesure les émissions TTW Tank-To-Wheel (i.e., "de la pompe à la roue") de ses financements, c'est-à-dire les émissions liées à l'utilisation du véhicule (scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs).

Ce périmètre choisi se justifie par la matérialité des financements du Groupe envers les constructeurs automobiles et les usagers particuliers ou professionnels. Les fournisseurs (en amont des constructeurs) et les revendeurs sont exclus de la mesure des émissions TTW des véhicules qu'ils participent à construire ou à distribuer du fait d'une disponibilité limitée de données et afin de limiter le double-comptage des émissions au sein de la chaîne de valeur.

pées, notamment avec l'électrification du parc automobile qui mènera à une augmentation de la part des émissions issues de la production des batteries (estimation autour de 30 % des gaz à effet de serre de la chaîne de valeur automobile en 2030).

Nos prochaines étapes incluent également l'extension de nos travaux et de nos cibles aux véhicules lourds, cette première publication se focalisant uniquement sur les véhicules légers.

**Trajectoire de décarbonation** - Intensité (gCO<sub>2</sub>/km) - Utilisation TTW en situation réelle



### NOTRE CIBLE À 2030

**-50% > 95**  
gCO<sub>2</sub>e/kWh

Émissions TTW  
(Scope 3 constructeurs & Scope 1 utilisateurs)  
**En ligne avec le scénario NZE de l'AIE**



# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## IMMOBILIER COMMERCIAL

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / LCL / CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING / CRÉDIT AGRICOLE ITALIE

A l'origine d'environ 20 %<sup>(1)</sup> des émissions de GES mondiales selon l'AIE, dont un tiers exclusivement issus des bâtiments tertiaires<sup>(2)</sup>, le secteur de l'immobilier commercial se doit aujourd'hui d'entamer une transition vers un nouveau modèle afin de répondre aux attentes croissantes en matière sociétale et environnementale.

L'ensemble de la chaîne de valeur du secteur devra évoluer, de l'assemblage et la construction jusqu'à l'usage des bâtiments. Ce dernier jalon est particulièrement décisif ; il représente en effet la quasi-totalité des émissions Scopes 1 & 2 du secteur de l'immobilier commercial dans les économies développées (environ 75 % en France<sup>(3)</sup>).

La croissance et le développement de l'immobilier commercial ont traditionnellement été soutenus par les institutions financières via le financement de biens immobiliers dans le cadre d'activités commerciales, mais aussi à travers le financement d'entreprises appartenant aux secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie, avec une activité de crédit-bail immobilier<sup>(4)</sup>.

Aujourd'hui, il appartient aux banques d'endosser un rôle actif et d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique de ce secteur pour permettre de réduire les émissions mondiales de GES d'ici 2030 et d'atteindre zéro émission nette à horizon 2050.

Olivier NICOLAS  
Directeur de la Banque  
des Entreprises et de  
la Gestion de fortune LCL



**“**  
*La part très significative de l'immobilier commercial dans les émissions de CO<sub>2</sub>, impose une action de décarbonation urgente et massive. Les banques, financeurs traditionnels du secteur, ont à l'évidence un rôle majeur à jouer pour amorcer puis cadencer sans faille ce mouvement. Les engagements Net Zero du Crédit Agricole contribueront à l'atteinte de cet objectif, sans omettre de rechercher un maximum d'adhésion de toutes les parties prenantes. Le conseil et l'innovation y tiendront ainsi toute leur place.*  
**”**

Le Crédit Agricole a décidé d'adopter un rôle actif dans la transition énergétique et écologique de l'immobilier commercial du fait du volume considérable de gaz à effet de serre émis, de l'influence majeure qu'ont les banques sur ce secteur à travers leur financement et de la maturité des leviers de transition.

La stratégie du Groupe repose sur plusieurs leviers à activer de façon combinée, qui concernent à la fois l'entrée en relation avec de nouveaux clients et l'accompagnement des clients existants :

- Afin de participer efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre relatives au secteur de l'immobilier commercial, il nous est également impératif d'opérer un **accompagnement efficace des clients**, en les incitant à acquérir des bâtiments moins énergivores, à rénover leurs bâtiments existants et "en les accompagnant dans leurs trajectoires de décarbonation. En effet, la réalisation de la trajectoire Net Zero du Crédit Agricole dépend fortement de la capacité de nos clients du secteur immobilier à atteindre leur propre objectif Net Zero.

- Pour permettre à nos clients de se diriger vers une sobriété énergétique, nous nous engageons à développer des offres spécifiques pour les accompagner dans les **rénovations énergétiquement efficaces** de leurs bâtiments et à **faciliter l'accès à des sources d'énergie décarbonées** (par exemple, panneaux solaires et pompes à chaleur). Pour cela, nous développerons des partenariats avec des acteurs de l'immobilier et de la construction afin de rendre accessibles à nos clients une rénovation et une construction de qualité avec des techniques et matériaux plus soucieux de l'environnement.

### OBJECTIF

# +50 %

de financements<sup>(5)</sup>  
de bâtiments verts<sup>(6)</sup>  
sur l'immobilier commercial  
pour CRÉDIT AGRICOLE CIB  
en 2025 vs 2020

C'est sur l'activation combinée de ces leviers que repose notre engagement sur le secteur de l'immobilier commercial : réduire de 40 % l'intensité d'émissions moyenne du portefeuille de bâtiments tertiaires et de clients immobiliers du Crédit Agricole d'ici 2030. Cela signifie un passage d'une intensité moyenne estimée en 2020 à 46 kgCO<sub>2e</sub>/m<sup>2</sup> à une intensité moyenne de **28 kgCO<sub>2e</sub>/m<sup>2</sup>** sur l'ensemble du portefeuille.

Notre cible de réduction repose sur un périmètre qui comprend à date uniquement les émissions liées à l'utilisation des bâtiments. Ce choix est fondé sur la matérialité de ces émissions qui est substantielle par rapport aux autres étapes de la chaîne de valeur. En France, les émissions liées à l'utilisation des bâtiments représentent environ 75 % de l'ensemble des émissions du secteur de l'immobilier commercial (CITEPA). Les émissions liées à la production de matériaux de construction (principalement le ciment et l'acier) font l'objet d'une cible de réduction spécifique. En ce qui concerne la construction du bâtiment, nous nous engageons à inclure ce jalon dans nos futurs travaux.

Par ailleurs, en termes de périmètre, sont comprises dans notre cible l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'immobilier tertiaire (financement de biens immobiliers et financement d'entreprises du secteur immobilier). Ces émissions sont principalement le dioxyde de carbone et les hydrofluocarbures issus de la chaîne du froid (e.g., l'air conditionné).

### Nous nous engageons à atteindre

# -40 % > 28

kgCO<sub>2e</sub>/kWh

sur notre intensité<sup>(7)</sup>  
d'émissions moyenne du portefeuille  
d'Immobilier Commercial d'ici 2030.

(1) En tenant compte de l'utilisation du bâtiment, hors construction

(2) International Energy Agency (2022). Buildings

(3) CITEPA (2022). Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France - Format Secten.

(4) Un crédit-bail immobilier est un contrat de location d'un immeuble passé entre une entreprise et une société de crédit-bail immobilier, avec possibilité d'achat en fin de contrat

(5) Financements moyen long terme Hors Bilan + Bilan

(6) Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>)

(7) CACIB, LCL, CA Italia et CAL&F. En tenant compte de l'utilisation du bâtiment, hors construction

# 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

## IMMOBILIER COMMERCIAL

### NOTRE OBJECTIF SUR LE SECTEUR IMMOBILIER COMMERCIAL À 2030

Trajectoire de décarbonation de notre portefeuille de financement immobilier commercial, alignée sur un scénario CRREM compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.



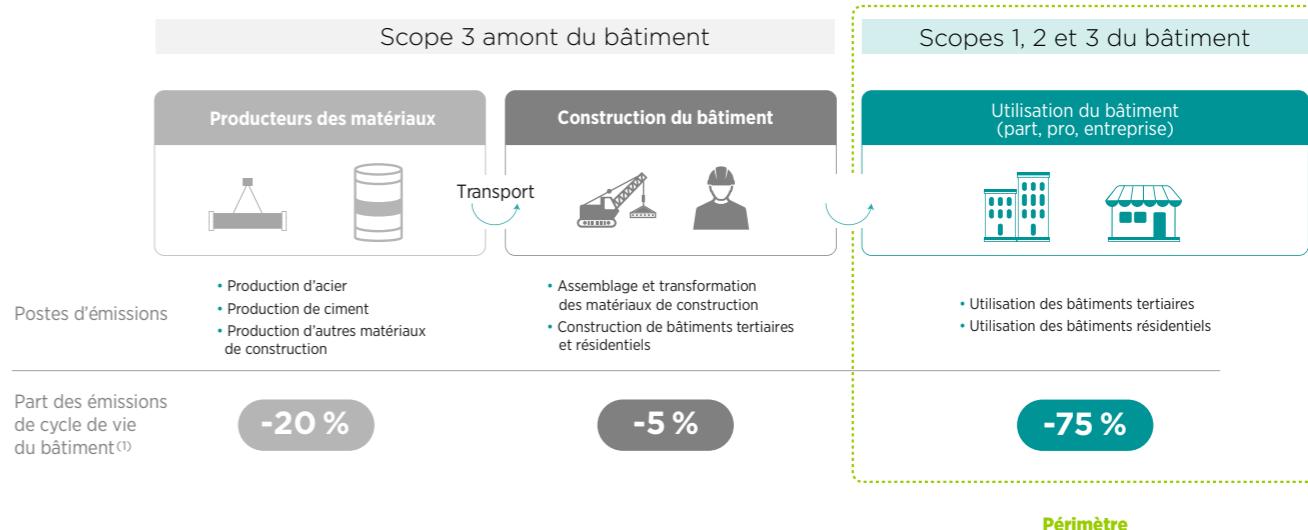
Cette cible de réduction ambitieuse est alignée avec le scénario CRREM qui vise à maintenir le réchauffement climatique sous 1,5°. A date, notre score PCAF pour le secteur de l'immobilier commercial varie entre 3 et 5, selon la disponibilité des données de nos différentes entités. Nous affinerons graduellement notre base de référence grâce à une collecte des données et une meilleure qualité de données à la fois sur le financement de biens immobiliers (suivi des encours couverts, surfaces, valeur à la mise en place) et sur le financement d'entreprises de l'immobilier. Nous continuerons également à faire évoluer nos outils pour améliorer la qualité du suivi de nos émissions financées sur le secteur de l'immobilier commercial, qui seront publiées annuellement dans le cadre de notre DPEF.

Nos prochaines étapes incluent d'élargir le périmètre de notre cible à la construction des bâtiments, mais aussi et surtout, de communiquer d'ici fin 2023 nos engagements sur le secteur de l'immobilier résidentiel aux particuliers.

## LIÉES À NOS FINANCEMENTS



Programme résidentiel Harmonia Verde à Montpellier réalisé par Crédit Agricole Immobilier



# 2-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## CIMENT

ENTITÉ : CRÉDIT AGRICOLE CIB

La production de ciment émet 8 % des gaz à effet de serre mondiaux, et fait partie des activités industrielles les plus émissives<sup>(1)</sup>. Les émissions de la chaîne de valeur du ciment sont concentrées sur la production de clinker et ciment. Environ 50% de ces émissions proviennent du processus chimique de décarbonatation du calcaire lors de la calcination. Les deux autres principales sources d'émissions sont la cuisson du calcaire et de l'argile (« clinkerisation ») lors de la phase de production du clinker, et le mélange et broyage des matériaux lors de la production du ciment.

L'industrie explore aujourd'hui différents leviers de décarbonation. Il s'agit d'une part de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> lors de la production de clinker, notamment en utilisant d'autres types de matériaux (clinker à faible teneur en CO<sub>2</sub>), en réduisant les émissions énergétiques (électrification, usage de l'hydrogène), ou en déployant des technologies de type CCUS<sup>(2)</sup>. D'autre part, en plus de ces émissions liées à la production de clinker, l'enjeu est également de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production de ciment, avec notamment une baisse du ratio clinker-to-cement.

À horizon 2030, d'après le scénario de l'AIE NZE 2050, les deux principaux leviers de décarbonation sont la diminution du ratio clinker-to-cement et les changements de mix énergétiques, incluant le recours à des carburants alternatifs. Sur la période 2030-2050, les technologies de type CCUS<sup>(2)</sup>, encore en phase de développement aujourd'hui, seront à l'origine de la majeure partie de la réduction des émissions.

ELENA BURDYKINA

Responsable sectoriel  
Finance durable  
Crédit Agricole CIB



*“Notre volonté est d’inciter nos clients producteurs de ciment à prendre des engagements ambitieux, et de continuer à les soutenir dans leurs efforts pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Nous pourrons ainsi les accompagner dans le déploiement des différents leviers de décarbonation du secteur tels que la substitution du clinker, la réduction de l’utilisation de combustibles fossiles, l’amélioration de l’efficacité énergétique, ou encore le développement des technologies de type CCUS.”*

Le Crédit Agricole, s'engage à accompagner ses clients producteurs de ciment dans la décarbonation de leur activité.

La stratégie du Crédit Agricole pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la production de ciment repose sur différents leviers à activer.

Le levier principal consiste à engager un dialogue étroit avec nos clients producteurs de ciment afin de les inciter à prendre des cibles de décarbonation ambitieuses portant sur leur intensité carbone brute Scopes 1 et 2. En effet, la plupart des cimentiers prennent aujourd'hui des cibles de décarbonation sur leur intensité carbone nette, considérant ainsi l'usage de carburants alternatifs (exemple : combustion de déchets plastiques) comme levier de décarbonation.

En parallèle, le Crédit Agricole continuera à accompagner ses clients pour les soutenir dans les investissements massifs requis pour décarboner leur activité.

Ces deux leviers s'inscrivent dans la continuité de notre volonté d'accompagner les clients engagés dans la transition.

C'est sur l'activation combinée de ces leviers que repose aujourd'hui notre engagement sur la production de ciment : réduire de 20% nos

émissions brutes financées par tonne produite, scopes 1 & 2, à horizon 2030. **Cette cible comprend en réalité 3 composantes :**

### -20% minimum

d'intensité d'émissions en Scopes 1 & 2 brutes entre 2020 et 2030 sur la production de ciment (de 671 kgCO<sub>2</sub>e/t à 537 kgCO<sub>2</sub>e/t)

### Dialogue étroit

avec nos clients pour les inciter à prendre des cibles ambitieuses en intensité brute

### Engagement de révision de la cible en 2025

en fonction des engagements des clients

Nous nous engageons à revoir notre cible en 2025 pour prendre en compte l'évolution des objectifs de nos clients producteurs de ciment.

### La cible retenue est ambitieuse à plusieurs égards :

- Elle couvre à la fois le Scope 1 et le Scope 2 des producteurs de ciment.
- Elle est exprimée en émissions brutes de la combustion de déchets non-renouvelables, afin de prendre en compte l'ensemble des émissions liées à la production de ciment et de favoriser le déploiement de leviers de décarbonation autres que l'usage de carburants alternatifs (exemple : combustion de déchets plastiques) notamment la réduction du ratio clinker-to-cement.
- La production physique est en *tonne of cementitious material*, ce qui permet d'éviter le double comptage et de définir une intensité comparable entre les acteurs, en ligne avec les recommandations du Global Cement and Concrete Association (GCCA).

Ces différents choix méthodologiques sont alignés avec les scénarios climatiques, dont le scénario NZE 2050 de l'IEA, et respectent les meilleures pratiques recommandées par les standards.

Nous nous engageons à améliorer et à mettre à jour nos métriques et nos trajectoires lors des actualisations des scénarios de référence et en fonction de la disponibilité des données. En effet, les producteurs de ciment seront amenés à mettre à jour leurs stratégies et leurs cibles de décarbonation, notamment en communiquant davantage sur leurs émissions brutes et en augmentant leur niveau d'ambition.



(1) Chatham House Report (2018). Making Concrete Change: Innovation in Low-carbon Cement and Concrete.

(2) Carbon Capture, Utilization and Storage

# 2-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## TRANSPORT MARITIME

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / LCL

Depuis les années 1960, le transport maritime, s'est imposé comme le fer de lance du commerce international. C'est aujourd'hui plus de 80 % des échanges mondiaux de marchandises qui sont acheminés par ce mode de transport<sup>(1)</sup>.

Mais ce maillon important de notre économie n'est pas sans conséquence. Les navires sont en écrasante majorité alimentés par la combustion d'énergies fossiles nécessaires au fonctionnement des moteurs. Cette combustion libère du dioxyde de carbone qui participe au réchauffement climatique et modifie durablement les équilibres météorologiques de nos écosystèmes. Le transport maritime est ainsi responsable d'environ 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Face à l'urgence climatique, le secteur du transport maritime doit évoluer et s'inscrire dans un modèle durable afin de rendre compatible la fonction essentielle qu'il remplit pour notre économie avec la préservation de l'environnement.

Atteindre une réduction suffisante des émissions passera nécessairement par une évolution des technologies utilisées, en particulier des technologies de propulsion. Cette transition constitue un chantier de grande ampleur pour le transport maritime : on estime en effet à 2 400 Md\$ le coût de cette transition, dont 1 700 alloués au développement et déploiement de carburants alternatifs.

Un tel effort requiert un engagement fort et immédiat de toutes les parties prenantes du secteur du transport maritime.

**Thibaud ESCOFFIER**

Responsable mondial  
du secteur transport maritime  
Crédit Agricole CIB



“

*En tant que membre fondateur des Principes de Poséidon, le Groupe Crédit Agricole soutient ses clients armateurs dans la décarbonation du secteur du transport maritime.  
De nouvelles trajectoires « Net Zero 2050 » ambitieuses tant que现实的 sont en cours d'élaboration au sein des Principes de Poséidon, afin d'accompagner le secteur dans sa nécessaire transformation.*

”

Le Crédit Agricole a conscience de l'ampleur de la transition à mener dans le secteur du transport maritime et souhaite contribuer activement aux efforts pour y parvenir. C'est pourquoi en 2019 Crédit Agricole CIB s'est engagé en tant que membre fondateur des Principes de Poséidon, une initiative pionnière des principales banques de financement internationales du secteur dont l'objectif est de constituer un cadre mondial de mesure et de communication sur l'alignement des portefeuilles de financement du secteur avec la trajectoire de décarbonation retenue par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), dans le but d'assurer une transition vers un transport maritime bas-carbone. Crédit Agricole CIB est aujourd'hui membre du comité de pilotage des Principes de Poséidon.

L'initiative réunit aujourd'hui 30 grandes banques et agences de crédit export impliquées dans le financement maritime, et représente 65% du marché du financement maritime. Les signataires s'engagent à mesurer chaque année leur intensité carbone et leur alignement climatique par rapport au scénario de décarbonation de référence, conformément à la méthodologie développée dans le cadre des Principes

de Poséidon. L'intensité carbone est mesurée avec l'approche Annual Efficiency Ratio (AER), en utilisant la consommation de carburant, la distance parcourue et le deadweight tonnage. Les trajectoires de décarbonation actuellement utilisées par les Principes de Poséidon sont alignées sur les trajectoires de l'OMI, à savoir une réduction de minimum 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ces trajectoires devraient être revues par l'OMI d'ici fin 2023, afin d'augmenter le niveau d'ambition pour s'aligner sur une cible Net Zero en 2050. En avance de phase, les membres des Principes de Poséidon ont demandé à des spécialistes du secteur maritime de bâtir des trajectoires Net Zero compatibles avec l'Accord de Paris et envisagent d'adopter ces nouvelles trajectoires dès le premier trimestre 2023.

Le Crédit Agricole a mis en place des dispositifs pour mesurer l'empreinte carbone des navires qu'il finance et accompagner les armateurs sur les mesures à prendre pour faire baisser l'intensité carbone de leurs navires. Notre objectif est de soutenir dès maintenant nos clients dans le financement de bateaux plus vertueux, motorisés au gaz naturel et au bio-fuel, tout en soutenant sur la décennie à venir le développement et la construction des futures générations de navires, alimentés à l'hydrogène et autres fuels marins bas et zéro carbone.



(1) United Nations Conference on Trade and Development (2022). Review of Maritime Transport 2022.

(2) European Commission (2022). Fourth Annual Report from the European Commission on CO<sub>2</sub> Emissions from Maritime Transport.

(3) Boston Consulting Group (2021). Global Shipping's Net Zero Transformation Challenge"

# 2-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS FINANCEMENTS

## AVIATION

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB

En 2019, le secteur de l'aviation était à l'origine de 3 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales liées à l'énergie<sup>(1)</sup> et 13 % de celles du transport<sup>(2)</sup>. Celles-ci ont augmenté de 33 % entre 2013 et 2019, tandis que le trafic progressait de 50 % sur cette période<sup>(3)</sup>.

Les émissions du secteur proviennent à plus de 99% de la combustion de kérosène nécessaire au fonctionnement des avions. Ce carburant représentant le principal poste de dépenses opérationnelles des compagnies aériennes, le secteur a toujours eu une incitation économique forte à améliorer l'efficience énergétique des avions. Ainsi, depuis 1990, les évolutions technologiques ont permis de diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub> par passager.km (IATA).

Toutefois, les leviers qui ont permis cette réduction significative laissent désormais des marges d'amélioration moins importantes. Seules de nouvelles technologies encore en développement permettront au secteur de s'aligner sur un objectif d'1,5°C, à l'instar des Sustainable Aviation Fuels (Carburants durables d'aviations appelés SAF) ou des avions de nouvelle génération utilisant totalement ou partiellement (technologies hybrides) l'électricité ou l'hydrogène.

Réduire les émissions du transport aérien consiste donc, dans un premier temps, à continuer d'abaisser la consommation moyenne par passager et volume de marchandise transportés, à développer et amplifier la production de carburants à cycle de vie quasi-neutre en CO<sub>2</sub> et, à terme, à faire voler des avions utilisant des technologies de rupture.

**José ABRAMOVICI**

Responsable mondial  
du secteur Aviation,  
Crédit Agricole CIB



*“En tant que membre fondateur du Climate Aligned Finance Working Group, le Crédit Agricole s'est engagé à mettre en place un cadre ambitieux pour la décarbonation du secteur de l'aviation et à soutenir ses clients à investir dans les technologies les plus économies en matière d'émissions CO<sub>2</sub>. ”*

Le Crédit Agricole s'engage à soutenir activement la transition du secteur de l'aviation vers un modèle durable.

Nous sommes l'un des membres fondateurs d'un groupe de travail en partenariat avec le Rocky Mountain Institute (RMI) qui vise à créer un cadre collectif de financement de l'aviation aligné sur les objectifs climatiques et à mesurer de façon objective les progrès de la banque sur la réduction des émissions liées à son portefeuille de prêts. À travers la définition de ce cadre, les institutions financières participantes s'engageront à évaluer et à publier tous les ans, conformément à la Net Zero Banking Alliance (NZBA), le score d'alignement des émissions de CO<sub>2</sub> de leur portefeuille de financements des compagnies aériennes et loueurs d'avions avec les objectifs climatiques permettant de limiter l'augmentation de la température à 1,5°C.

Le Crédit Agricole s'engage également à accompagner directement ses clients et les parties prenantes du secteur de l'aviation dans leur transition par le partage de son expertise du secteur, les nouveaux financements mis en place étant prioritairement orientés vers les avions de dernière technologie, les plus économies en carburant.

En ce qui concerne la réduction des émissions du secteur que nous finançons, le Crédit Agricole évalue actuellement l'empreinte CO<sub>2</sub> des avions, compagnies aériennes et loueurs qu'il finance, en vue de construire une trajectoire

réaliste avec un objectif de 1,5°C se basant sur les différents leviers potentiels de réduction des émissions du secteur. Ces travaux seront présentés dans le courant de 2023.



(1) International Energy Agency (2022). Aviation.

(2) International Energy Agency (2022). Global CO<sub>2</sub> emissions from transport by sub-sector in the Net Zero Scenario, 2000-2030.

(3) International Council on Clean Transportation (2020). CO<sub>2</sub> emissions from commercial aviation: 2013, 2018 and 2019.

## 2- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

### IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

ENTITÉS : CAISSES RÉGIONALES, LCL,  
CRÉDIT AGRICOLE ITALIA

A l'origine de près de 20 %<sup>(1)</sup> des émissions de gaz à effets de serre mondiales, le secteur de l'immobilier<sup>(2)</sup> se doit d'opérer une transformation en profondeur de son modèle pour être capable de s'aligner sur le scénario 1.5°C. Parmi les sous-secteurs de l'immobilier, les bâtiments résidentiels représentent deux tiers des émissions de gaz à effets de serre mondiales du secteur.

En France, l'usage des bâtiments est le quatrième secteur le plus émetteur (18 % des émissions totales en 2020), les logements représentant les deux tiers de ces émissions.

Aujourd'hui, 74 % des émissions directes liées aux bâtiments en France proviennent du chauffage, 12 % de l'eau chaude sanitaire, 6 % de la cuisson et 8 % des autres usages<sup>(4)</sup>. Pour réduire ces émissions, l'enjeu est double : il s'agit tout d'abord de rénover massivement le parc existant construit avant la mise en place d'exigences environnementales : en effet, les trois-quarts des logements de 2050 sont déjà construits. Enfin, il faudra continuer à accroître les niveaux de performance des bâtiments neufs au-delà de celles actuellement.

Etant donné la maturité des leviers de transition et l'influence des banques sur les financements immobiliers, le secteur de l'immobilier résidentiel aux particuliers est un des secteurs clefs attendus par les standards Net Zero.

**Marc OPPENHEIM**

Directeur Général de  
Crédit Agricole Immobilier



“

Premier partenaire financier des français, et acteur de l'immobilier, le Crédit Agricole veut accompagner chacun vers des logements plus durables. Enjeu complexe, impactant les budgets et patrimoines de tous nos clients, nous accompagnerons leurs projets via toutes nos expertises, sur le temps long : logements neuf aux meilleurs standards, rénovation globale, travaux, autoproduction d'énergie renouvelable...

”

1<sup>er</sup> financeur de l'immobilier en France, le groupe Crédit Agricole a décidé de s'engager avec ferveur dans la transition du secteur de l'immobilier résidentiel, primordial et stratégique puisque le Groupe finance un logement sur 3 en France<sup>(5)</sup>.

Pour permettre la réduction d'émissions du secteur de l'immobilier résidentiel, nous nous engageons à combiner différents leviers pour conseiller nos clients dans leurs projets d'éco-rénovation et accompagner les mesures gouvernementales. Le Crédit Agricole soutient entre autres l'interdiction d'installer les modes de chauffage les plus émetteurs de gaz à effet de serre et finance la rénovation performante de passoires thermiques ainsi que la construction de bâtiments neufs et énergétiquement efficents.

Des travaux sont actuellement en cours de réalisation pour définir la base de référence des émissions financées ainsi que la trajectoire de réduction des émissions financées du Crédit Agricole et seront communiqués d'ici fin 2023.

(1) En tenant compte de l'utilisation du bâtiment, hors construction. (2) International Energy Agency (2022). Buildings.

(3) CITEPA (2022). Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France - Format Secten.

(4) SDES (2023). Tableau de suivi de la rénovation énergétique dans le secteur résidentiel.

(5) Banque de France (2022). Le financement de l'habitat en 2021

### LIÉES À NOS FINANCEMENTS

#### ACIER

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB

L'industrie sidérurgique représente environ 7 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à l'énergie<sup>(6)</sup>.

D'après le scénario de l'IEA NZE 2050, la demande mondiale d'acier est marquée par une légère augmentation jusqu'en 2030 puis se stabilise jusqu'en 2050. La décarbonation de ce secteur est donc un enjeu central de la transition climatique.

La décarbonation de l'industrie sidérurgique repose principalement sur le passage du charbon à l'électricité dans le processus de production d'acier, avec le déploiement d'un ensemble de technologies de type EAF (electric arc furnace), DRI (direct-reduced iron, à base d'hydrogène), électrolyse du minerai de fer, électrification des équipements, etc.

Sur la période 2020-2030, l'essentiel de la réduction des émissions se fera grâce à des technologies déjà présentes sur le marché, avec une augmentation de la production à base de scrap (ferraille), une amélioration globale de l'efficacité énergétique, et avec le passage à des DRI alimentées au gaz (qui représentent environ -30% d'émissions par rapport au charbon).

Sur la période 2030/2050, des technologies, en cours de développement aujourd'hui, permettront de poursuivre la décarbonation du secteur (DRI alimentées à l'hydrogène, électrolyse de minerai de fer, CCUS). Le Crédit Agricole s'engage à soutenir activement la transition du secteur de l'acier vers un modèle bas-carbone.

**Jérôme BERNARD**

Responsable mondial  
du secteur métaux et mines,  
Crédit Agricole CIB



Crédit Agricole CIB est une banque très active dans le secteur de l'acier et les principes de l'acier durable sont un outil fondamental. Ils permettront à nos clients de normaliser leurs rapports sur les émissions carbone et à la banque de suivre l'évolution des émissions carbone de son portefeuille d'acier. Nous continuerons ainsi à servir le secteur de l'acier au cours de son parcours de décarbonation, de la manière dont nous l'avons toujours fait.

”

En septembre 2022, nous avons adhéré en tant que signataire fondateur aux Sustainable STEEL Principles, en partenariat avec le Rocky Mountain Institute (RMI), et avec cinq autres banques actives dans le financement du secteur de la production d'acier. Cette initiative a vocation à s'étendre afin de rassembler les plus grandes banques impliquées dans le secteur, sur le modèle des Principes de Poséidon pour le transport maritime.

Les travaux menés dans le cadre des Sustainable STEEL Principles ont permis d'aboutir à un cadre global comprenant une double méthodologie :

- Une méthodologie pour les entreprises du secteur de l'acier, leur permettant de reporter leurs données d'intensité carbone et de production.
- Une méthodologie pour les banques visant à mesurer et communiquer sur l'intensité carbone de leurs portefeuilles de prêts.

L'objectif est de donner aux institutions financières les moyens de faciliter la décarbonation de leurs clients tout en améliorant leur alignement avec les scénarios climatiques conformément aux orientations de la NZBA.

Les banques signataires des Sustainability STEEL Principles seront ainsi amenées à calculer un score d'alignement de leurs portefeuilles Acier par rapport aux scénarios climatiques de référence, et à publier ce score annuellement. Par ailleurs, le Crédit Agricole s'appuiera sur ces travaux pour définir une trajectoire en intensité carbone, conformément aux autres secteurs.

(6) International Energy Agency (2022). Iron and Steel.

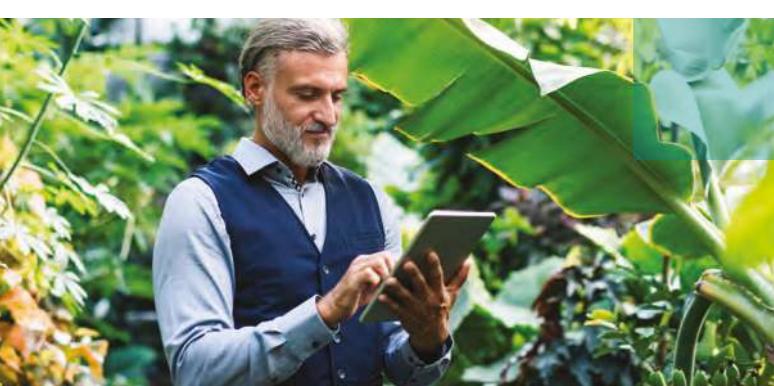
# 3-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS INVESTISSEMENTS

## 3-A INVESTISSEMENTS EN TANT QU'ASSUREUR

En tant qu'investisseur, Crédit Agricole

Assurances met tout en œuvre afin de participer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'empreinte de ses portefeuilles d'investissement.

Ainsi, nous nous sommes engagés à réduire de 25 % l'empreinte carbone (en équivalent tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investis) de notre portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporate d'ici 2025 (par rapport à 2019).



En cohérence avec le Projet Sociétal du Crédit Agricole, ces engagements soulignent la volonté de Crédit Agricole Assurances d'être un acteur majeur de la transition énergétique, en favorisant la décarbonation de l'économie réelle en partenariat avec ses clients. En tant que leader sur ses marchés et investisseur de premier plan (+ de 272 Md€ d'encours gérés), Crédit Agricole Assurances a la capacité et la responsabilité d'agir et d'avoir un impact positif pour ses clients et la société.

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2011, Crédit Agricole Assurances s'est engagé dans le financement des énergies renouvelables depuis 2014 et a adhéré à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) en octobre 2021. Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'alliance NZAOA rassemble les assureurs et investisseurs qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050.

### NOTRE OBJECTIF

Réduire de

**25 %**

l'empreinte de notre portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporate d'ici 2025

Dès maintenant, et en cohérence avec la politique sectorielle charbon du Groupe, Crédit Agricole Assurances exclut tout investissement en direct dans une entreprise qui développerait de nouveaux projets et capacités charbon (mines, centrales et infrastructures de transport) et n'en détient plus dans son portefeuille.

Par ailleurs, en ligne avec son adhésion à la NZAOA, Crédit Agricole Assurances s'engage à ne plus investir dans de nouvelles infrastructures d'extraction de pétrole et gaz et à inciter les acteurs du secteur à prendre des objectifs de décarbonation compatibles avec les scénarios 1.5 °C.

**En tant qu'investisseur, Crédit Agricole Assurances a également un rôle majeur de soutien aux secteurs et technologies de transition :**

#1

Investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France

Crédit Agricole Assurances s'engage à ce que ses investissements dans les installations d'énergies renouvelables atteignent la capacité de production de 14 GW à horizon 2025 (contre 5,2 GW à fin 2020), soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de plus de 5 millions de foyers en France.

**100M€** investis dans le Clean Hydrogen Infrastructure Fund

Nous investissons dans de nouvelles formes d'énergies bas-carbone comme l'hydrogène décarboné. Par exemple, nous avons investi 100M€ dans le Clean Hydrogen Infrastructure Fund, le plus grand fonds mondial dédié à l'hydrogène décarboné.

**50 %** en surface d'actifs immobiliers certifiés fin 2022

50 % (soit 12 Md€ en valeur d'expertise) d'actifs immobiliers dans nos portefeuilles bénéficient d'une certification environnementale à fin 2022.

**Florence BARJOU**  
Directrice des Investissements,  
Crédit Agricole Assurances



**“**  
*En s'engageant à réduire de 25% l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement cotés en actions et obligations corporate à horizon 2025 et en se positionnant aujourd'hui comme premier investisseur institutionnel français dans les énergies renouvelables, Crédit Agricole Assurances réaffirme sa contribution active dans la transition vers une économie bas-carbone.*  
**”**

# 3-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS INVESTISSEMENTS

## 3-B GESTION D'ACTIFS

Leader européen de la gestion d'actifs avec 1904 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2022, Amundi compte parmi les pionniers de l'investissement responsable, qu'elle a placé au cœur de sa stratégie de développement depuis sa création en 2010.

Amundi est convaincue que l'intégration des sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) a un impact positif sur la performance financière à long terme, grâce à une gestion stratégique des risques et des opportunités. Cette conviction l'a ainsi amenée à considérer, dans sa philosophie et ses pratiques d'investissement, les principaux enjeux du développement durable tels le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale.

La stratégie d'Amundi en matière d'investissement responsable repose notamment sur une généralisation de la prise en compte des cri-

Amundi est signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et contribue activement à l'application de ces principes à travers son engagement pour la finance durable et ses processus d'investissement responsables. Elle a également rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers<sup>(1)</sup>.

tères ESG dans tous les fonds ouverts gérés activement<sup>(2)</sup>, afin de proposer à ses clients des solutions d'investissement qui cherchent à concilier performance financière et atteinte d'objectifs extra-financiers, tout en respectant le niveau de risque qu'ils ont choisi. Cette démarche est complétée par la mise en œuvre de politiques d'exclusion et par la prise en compte systématique des facteurs ESG dans notre dialogue avec les entreprises, via nos activités d'engagement et de vote

Cette stratégie s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet Sociétal qui tient lieu de feuille de route pour l'ensemble du Crédit Agricole.

**Elodie LAUGEL**  
Directrice du département investissement responsable, Amundi



**“**  
*L'adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers et le lancement du plan “Ambitions ESG 2025” s'inscrivent dans notre volonté d'accélérer la transformation ESG d'Amundi et de soutenir l'objectif global de neutralité carbone en 2050.*  
**”**

### Initiative Net Zero Asset Managers

Le 6 juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) et a annoncé son intention d'aligner progressivement ses activités et une part croissante de ses portefeuilles sur un objectif de zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. L'initiative NZAM est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui regroupe 301 gestionnaires d'actifs mondiaux responsables de 59 000 Md\$ d'actifs sous gestion (au 31/12/2022). L'initiative est gérée par six réseaux d'investisseurs partenaires fondateurs : Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC), CDP, Ceres, Investor Group on Climate Change (IGCC), Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et Principles for Responsible Investment (PRI).

En rejoignant l'initiative NZAM, Amundi affirme son soutien aux objectifs mondiaux de neutralité carbone et prend des mesures pour accélérer les investissements alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Il s'agit d'une étape clé dans l'engagement d'Amundi à contribuer positivement à la résolution des défis sociaux mondiaux et d'une étape majeure dans son plan de mobilisation en faveur de l'action climatique.

### LES ENGAGEMENTS CLÉS D'AMUNDI DEPUIS 20 ANS



(1) Littéralement, «Gérant d'actifs neutres en carbone». Cette initiative internationale regroupe des gérants d'actifs ayant pris l'engagement de soutenir l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 au niveau mondial.

(2) Tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée.

(3) Banque européenne d'investissement.

(4) Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

### NOTRE APPROCHE

En cohérence avec la politique du groupe Crédit Agricole, l'approche Climat d'Amundi repose sur 3 convictions :

- Les acteurs économiques et financiers portent, eux aussi, une forte responsabilité vis-à-vis de la société ;
- L'intégration de critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme ;
- L'accélération de l'ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

# 3-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS INVESTISSEMENTS

Conscients de notre responsabilité et de nos obligations vis-à-vis des clients pour lesquels nous investissons, nous adoptons une approche progressive avec des étapes intermédiaires dans la fixation des ambitions de notre stratégie climat long terme.

Amundi a ainsi annoncé début novembre 2022 s'être fixé, à horizon 2025, un premier objectif de 18% de ses actifs sous gestion<sup>(1)</sup> ayant des objectifs d'alignement Net Zero. Ne seront comptabilisés comme encours ayant des objectifs d'alignement que les stratégies (fonds et mandats) ayant des objectifs explicites et contraignant d'alignement, mentionnés dans leur documentation juridique.

Cet objectif est à la fois ambitieux et réaliste. Le choix d'un horizon court, notamment, implique des efforts de transformation immédiats à mener sur trois fronts. Tout d'abord celui des produits, avec des solutions d'investissement alignées sur la trajectoire Net Zero pour tous les types d'investisseurs. Sur le front des clients, ensuite, en les engageant et en les conseillant sur la façon d'aligner leurs investissements avec l'objectif Net Zero. Sur le front des émetteurs, enfin, en favorisant par la pratique de l'engagement l'adoption et la mise en œuvre de plans de transition crédibles vers l'objectif globale de neutralité carbone. Le détail de l'engagement et la méthodologie adoptée sont disponibles le site internet d'Amundi.

## Accompagnement des clients vers l'investissement en faveur de la neutralité carbone

Amundi offre à ses clients une gamme complète d'expertises à partir de son modèle opérationnel unique, bâti sur ses deux principaux métiers : la fourniture de solutions d'épargne à destination d'une clientèle de particuliers et la fourniture de solutions d'investissement à destination d'investisseurs institutionnels et grandes entreprises. Le large éventail d'expertises déployé par les équipes de gestion d'Amundi vise à répondre aux besoins spécifiques de ses clients, à travers la fourniture de solutions adaptées sur l'ensemble des classes d'actifs.

Les épargnants sont particulièrement sensibles aux grands défis environnementaux et sociaux. Pour répondre à ces enjeux, Amundi met en place des événements et des actions promotionnelles à destination des clients institu-

tionnels, des distributeurs et particuliers pour mettre en avant ses pratiques d'investissement responsable et présenter les enjeux ESG et climat.

Par ailleurs, conformément au plan « Ambitions ESG 2025 » et à ses engagements envers l'initiative Net Zero Asset Managers, Amundi accompagne la transformation Net Zero de ses clients institutionnels. La force de vente institutionnelle engage des discussions avec sa clientèle pour comprendre ses besoins, défis et engagements en matière de développement de stratégie climatique soutenant les objectifs de neutralité carbone, afin notamment de proposer des options intégrant les protocoles de définition des cibles des alliances Net Zero dans les stratégies existantes.



## Le plan « Ambitions ESG 2025 » d'Amundi, nouvelle étape de son ambition climat

Amundi a dévoilé en décembre 2021 son plan « Ambitions ESG 2025 » construit autour de dix objectifs, qui permet de décliner concrètement la feuille de route à suivre en vue de respecter les engagements pris en matière de contribution à la neutralité carbone. Le plan est construit autour de trois axes :

- 1.** Renforcer l'offre d'épargne d'Amundi au service du développement durable et de la neutralité carbone.
  - 2.** Amplifier l'action d'Amundi auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, en particulier sur les sujets climat.
  - 3.** Se fixer des objectifs d'alignement interne à la hauteur de son engagement, notamment en termes de maîtrise de son empreinte environnementale.
- 
- ### 1. RENFORCER L'OFFRE D'ÉPARGNE D'AMUNDI AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA NEUTRALITÉ CARBONE
- 1.** Intégrer dans nos fonds ouverts de gestion active<sup>(2)</sup> une nouvelle note de transition énergétique. Cette note évalue les entreprises sur leurs efforts de décarbonation et sur le développement de leurs activités vertes<sup>(3)</sup>.
  - 2.** Proposer sur l'ensemble des classes d'actifs<sup>(4)</sup> des fonds ouverts avec un objectif de gestion Net Zero 2050.
  - 3.** Atteindre 20 Md€ d'encours dans les fonds dits à impact.
  - 4.** Avoir 40 % de notre gamme d'ETF constituée de fonds ESG.
  - 5.** Développer au sein d'Amundi Technology l'offre ALTO<sup>(5)</sup> Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociaux.

(2) Périmètre des fonds ouverts actifs, quand une méthodologie de notation ESG est applicable.

(3) Afin de les inciter à opérer cette transformation, ces portefeuilles investiront dans des proportions plus importantes dans les entreprises qui fournissent le plus d'efforts dans leur transition énergétique que dans les autres, avec l'objectif affiché d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers de référence.

(4) Immobilier, diversifiés, actions marchés développés, obligations marchés développés.

(5) Objectifs de gestion consistant à fixer des trajectoires de diminution de "l'empreinte carbone" des portefeuilles compatibles avec les objectifs de neutralité carbone 2050.

(6) Amundi Leading Technologies & Operations.

\* Sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste

(1) Le périmètre s'entend hors coentreprises partenaires, qui exercent leurs activités d'investissement de manière indépendante ou autonome par rapport à Amundi Asset Management, hébergement de fonds, et mandats de conseil spécifiques pour lesquels Amundi n'a pas la responsabilité fiduciaire et l'autorisation de prendre des décisions d'investissement pour notre propre compte ou pour le compte de clients.

# 3-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

# LIÉES À NOS INVESTISSEMENTS

## 2. AMPLIFIER L'ACTION D'AMUNDI AUPRÈS DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES ELLE INVESTIT, EN PARTICULIER SUR LES SUJETS CLIMAT

- 6. Étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat<sup>(1)</sup>.
- 7. Exclure, dès 2022, de nos investissements les entreprises qui réalisent plus de 30 % de leur activité dans les secteurs du pétrole et du gaz non conventionnel<sup>(2)</sup>.

## 3. SE FIXER DES OBJECTIFS D'ALIGNEMENT INTERNE À LA HAUTEUR DE SON ENGAGEMENT, NOTAMMENT EN TERMES DE MAÎTRISE DE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

- 8. Prendre en compte le niveau d'atteinte de nos objectifs d'investissement responsable dans le calcul d'attribution des actions de performance des 200 cadres dirigeants à hauteur de 20 %. Nous fixerons également des objectifs ESG à l'ensemble de nos gérants et commerciaux.
- 9. Réduire nos propres émissions directes de gaz à effet de serre de près de 30 % par collaborateur en 2025 par rapport à l'année 2018.
- 10. Présenter notre stratégie climat à nos actionnaires « Say on Climate » lors de notre Assemblée Générale en 2022.



<sup>(1)</sup> Avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

<sup>(2)</sup> Sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste

### Focus sur l'initiative « Say on Climate » d'Amundi

Amundi souhaite participer au mouvement de transparence concernant les stratégies climat, en cohérence avec ses attentes envers les entreprises dans lesquelles elle investit. Pour cette raison, la présentation de sa stratégie climat aux actionnaires, sous la forme d'une résolution dite « Say on Climate »<sup>(3)</sup> constitue l'un des engagements du plan « Ambitions ESG 2025 ».

Lors de son Assemblée Générale 2022, Amundi a soumis sa stratégie climatique au vote consultatif de ses actionnaires et recueilli 97,7 % de votes favorables. Outre la nécessité d'une approche scientifique et la recherche du progrès social et économique qui garantit l'acceptabilité de la transition énergétique, la stratégie climat d'Amundi est fondée sur la conviction qu'il faut accompagner les entreprises dans leur transition, et limiter les exclusions aux secteurs d'activités très émissifs pour lesquelles des alternatives à l'échelle existent.

Le « Say on Climate » d'Amundi présente la façon dont l'enjeu climatique est intégré dans la conduite de son activité, témoignant de sa volonté d'aligner des parties prenantes internes et externes sur une stratégie climat transparente. Il détaille également la façon dont Amundi intègre l'enjeu climatique dans son activité de gestion pour compte de tiers et cherche à accélérer l'alignement de ses investissements avec l'objectif Net Zero d'ici 2050. Enfin, il décrit les actions d'Amundi envers les entreprises dans lesquelles elle est investie, notamment le déploiement de moyens ambitieux sur l'activité d'engagement, afin de les accompagner dans leur transformation nécessaire vers des modèles de développement décarbonés.

<sup>(3)</sup> Un « Say on climate » est une résolution présentée pour avis à l'ordre du jour des assemblées générales. Elle peut être déposée par l'entreprise elle-même, ou par ses actionnaires. Elle a pour objet de faire voter les actionnaires sur la politique de l'entreprise en faveur du climat ou sur ses avancées et d'assurer, ce faisant, un dialogue récurrent sur le sujet.

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

UN OBJECTIF DE **20 MD€**  
D'INVESTISSEMENTS À IMPACT D'ICI  
2025 GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DE  
LA GAMME DE SOLUTIONS À IMPACT

# 4 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À NOS ACTIVITÉS D'ASSURANCE

## 4-A RÉALISATIONS

### Adhésion à la NZIA

**En octobre 2021, Crédit Agricole Assurances a rejoint les principes pour une assurance durable (PSI) puis a adhéré à la Net Zero Insurance Alliance (NZIA) en avril 2022.**

Des groupes de travail réguliers ont défini, pour l'ensemble des membres de l'alliance, la méthodologie de calcul des émissions liées à l'assurance (publiée en novembre 2022).

Crédit Agricole Assurances a contribué à l'établissement du protocole d'élaboration d'objectifs de décarbonation de portefeuilles d'assurance (publié en janvier 2023).

Conformément au calendrier NZIA, nous publierons nos premières cibles de réduction de nos émissions en juillet 2023.

**Sans attendre l'aboutissement des travaux NZIA, Crédit Agricole Assurances est d'ores et déjà engagé sur des actions en faveur du climat et accompagnera l'ensemble de ses clients assurés dans la transition et dans l'adaptation.**

Engagé de longue date aux côtés de la forêt française, Crédit Agricole Assurances est fier d'être le premier assureur des forêts en France. En cas de sinistre garanti, Crédit Agricole Assurances verse des indemnités d'assurance aux propriétaires forestiers. Elles les aident à mettre en place les travaux nécessaires pour la replantation et l'entretien de leur forêt.

**En tant qu'assureur, Crédit Agricole Assurances s'est donné pour mission d'accompagner tous ses clients (particuliers, professionnels, entreprises et agriculteurs) pour répondre à l'ensemble de leurs besoins, dans tous les moments de leur vie.**

Un référentiel RSE a été travaillé avec les parties prenantes internes et externes, pour intégrer des critères RSE dans toute la chaîne de valeur des offres. Il est décliné progressivement avec nos parties prenantes sur toutes les offres pour que 100% des nouvelles offres soient conçues avec ce référentiel RSE à horizon 2025.

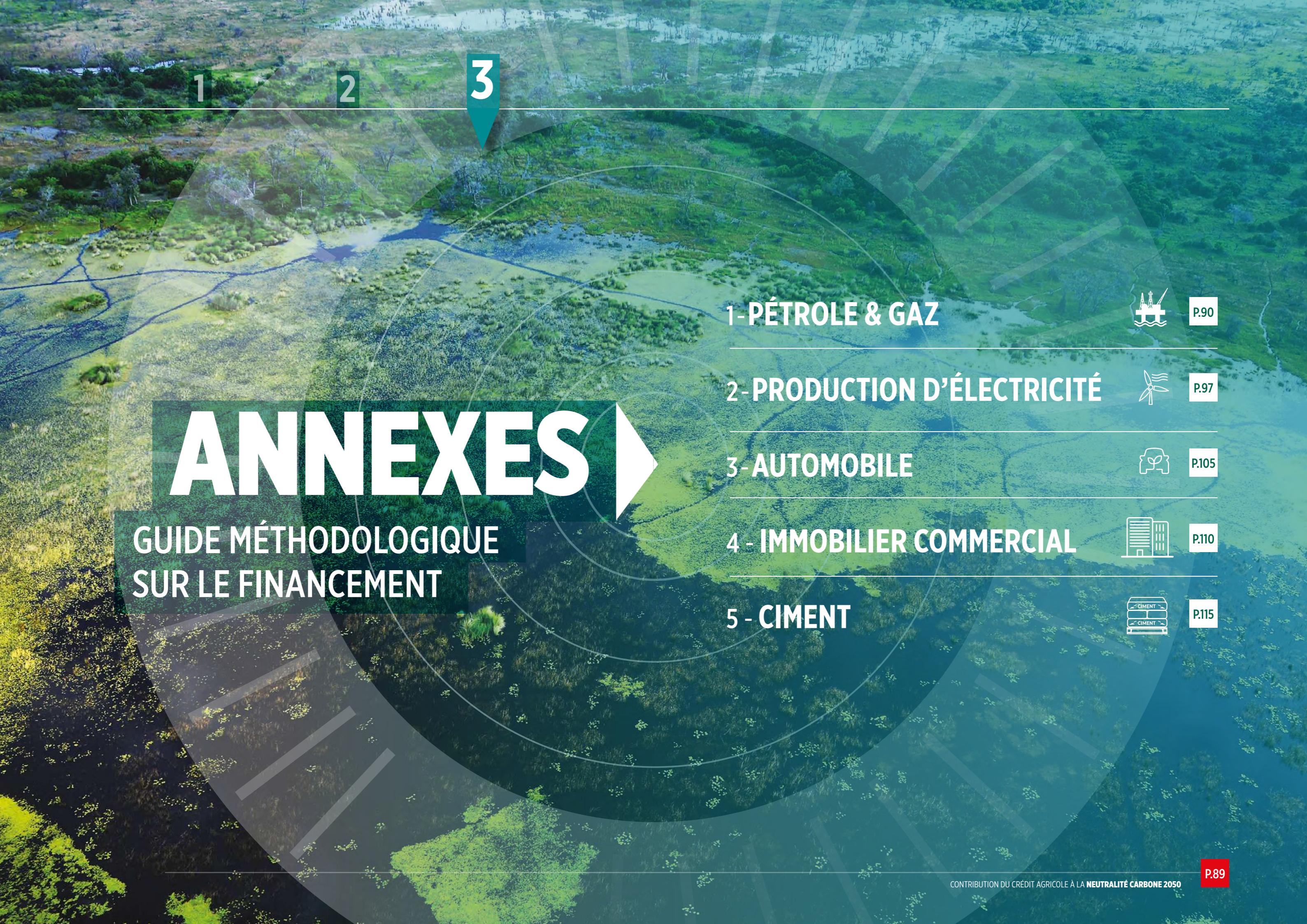


## 4-B OBJECTIFS À 2025

### Crédit Agricole Assurances s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2025 :

- Favoriser la transition vers les nouvelles mobilités en assurant les mobilités douces et en étendant la garantie de protection corporelle du conducteur du contrat auto à l'utilisation d'un vélo.
- Soutenir l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles avec l'objectif de doubler le nombre de contrats Multirisques Agricole couvrant ces activités.
- Accompagner 1 agriculteur sur 4 face aux événements climatiques à horizon 2025 avec une solution ajustée d'assurance climatique des récoltes (assurance Grêle, assurance Récolte, assurance Prairies).
- Développer nos dispositifs de prévention pour limiter les impacts personnels et matériels des événements climatiques.
- Atteindre 28 Md€ d'UC labellisées responsables à 2025 (labels ISR, Greenfin, Finansol) contre 14 Md€ à fin décembre 2021, pour accompagner la recherche de sens des clients qui souhaitent investir leur épargne dans des projets solidaires ou environnementaux.





1

2

3

# ANNEXES

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE  
SUR LE FINANCEMENT

1 - PÉTROLE & GAZ



P.90

2 - PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



P.97

3 - AUTOMOBILE



P.105

4 - IMMOBILIER COMMERCIAL



P.110

5 - CIMENT



P.115

# PÉTROLE & GAZ NATUREL

ENTITÉ : CRÉDIT AGRICOLE CIB

## 1-A SYNTHÈSE DU SECTEUR

<b>Encours concernés</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>15,3 Md€ de financements bruts à moyen et long termes au bilan</li> </ul>
<b>Point de départ 2020</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>26,9 MtCO<sub>2</sub>e financées (Base financements bilan)</li> <li>49 MtCO<sub>2</sub>e financées (Base financements bilan, et part engagée non tirée hors-bilan)</li> </ul>
<b>Cible à 2030</b>		18,8 MtCO <sub>2</sub> e financées (-30 %) au bilan
<b>Scénario de référence</b>		Scénario NZE de l'AIE (2021)
<b>Périmètre</b>		Scopes 1 & 2 de toutes les entreprises du Secteur Pétrole et gaz, scope 3 des acteurs de l'extraction
<b>Source et qualité des données</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sources :</b> rapports annuels des clients, S&amp;P Trucost</li> <li><b>Qualité :</b> score PCAF 2,38</li> </ul>
<b>Leviers à la main de Crédit Agricole CIB</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des engagements de financements à moyen et long termes</li> <li>Selection / Désélection des clients</li> <li>Financement des activités bas-carbone (électricité renouvelable, biocarburants, capture et séquestration du carbone...)</li> </ul>

## 1-B PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ ET DE GAZ À EFFET DE SERRE

### ÉMISSIONS DU SECTEUR

80 à 90 % des gaz à effet de serre du secteur Pétrole<sup>(1)</sup> & Gaz sont émis hors de sa chaîne de valeur, dans les autres secteurs consommateurs à l'aval de la distribution des hydrocarbures : lorsque le pétrole brûle dans des moteurs, lorsque le gaz est consommé dans des chaudières ou des fours industriels.

Autrement dit, la catégorie 11 du Scope 3, "Utilisation des produits vendus", est le poste d'émission dominant de l'empreinte carbone des compagnies pétrolières et gazières, quel que soit leur profil : acteurs intégrés ou spécialisés.

Le reste des émissions matérielles du secteur a lieu dans ses opérations (Scopes 1 & 2) : elles sont liées d'une part à la consommation d'énergie (sous forme de carburants ou d'électricité) pour extraire les hydrocarbures du sol, les

transporter, les traiter, les raffiner et les distribuer, et d'autre part aux émissions liées au gaz naturel extrait, lorsqu'il s'échappe via des fuites de gazoduc ou de stockage (CH<sub>4</sub>), ou lorsqu'il est directement évacué (CH<sub>4</sub>) ou torché (CO<sub>2</sub>) lors de l'extraction du pétrole.

### PÉRIMÈTRE RETENU

Compte-tenu de la matérialité du Scope 3 pour nos clients producteurs et des émissions de CO<sub>2</sub> et méthane en Scopes 1 & 2 sur l'ensemble de la chaîne de valeur, nous incluons dans le périmètre de nos émissions financées et de nos engagements de réduction sur les Scopes 1 & 2 et le Scope 3 de combustion, en CO<sub>2</sub>e (unité agrégante CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>).

### Scopes 1 et 2

La transition devant être un effort global de la part de tous les acteurs du secteur, nous couvrons les Scopes 1 et 2 de toute la chaîne de valeur du pétrole et du gaz : les compagnies pétrolières multinationales et nationales intégrées ainsi que les acteurs indépendants d'exploration et production (E&P), de raffinage, de transport & stockage, de distribution et commercialisation, ainsi que toutes les entreprises de services dédiées au secteur (contractants EPC, ingénierie offshore, etc.).

### Scope 3

Concernant le Scope 3, nous faisons le choix de l'attribuer aux seuls acteurs de l'extraction (compagnies intégrées, sociétés nationales ou acteurs indépendants d'E&P), pour ne pas double-compter les émissions. En effet, le pétrole transitant par des acteurs spécialisés en transport ou raffinage est le même pétrole qui a été extrait

par des acteurs d'E&P à l'amont. Compter plusieurs fois le Scope 3 de combustion d'un même baril qui aurait été extrait par un producteur A, transporté par un acteur B et raffiné par un acteur C surestimerait donc notre empreinte financée. Comme il n'est pas possible à date de savoir précisément quelles quantités de barils sont échangées entre chaque acteur de notre portefeuille à chaque étape de la chaîne de valeur (que ce soit entre eux, ou avec des acteurs hors de notre portefeuille), la meilleure façon d'éviter le double-comptage est de calculer le Scope 3 de combustion à partir des volumes transitant à une étape donnée de la chaîne de valeur (prélèvement d'une 'tranche') : nous prélevons ces données de volumes à la source, car les volumes de production amont sont les mieux documentés (la publication des volumes extraits est plus courante que celle des volumes raffinés ou transportés), et dans une logique de traçage des émissions à leur source première.

<sup>(1)</sup> Carbon Disclosure Project (2018). Beyond the cycle: Which oil and gas companies are ready for the low-carbon transition?"

# PÉTROLE & GAZ NATUREL

ENTITÉ : CRÉDIT AGRICOLE CIB

## 1-C MÉTRIQUES ET CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

### CHOIX DES METRIQUES

Nous faisons le choix de nous engager sur la réduction de nos émissions financées en valeur absolue et non en intensité.

Ce choix de métrique en valeur absolue est justifié par les leviers dont nous disposons et dont nos clients disposent également pour décarboner leurs activités et leurs produits.

Nous l'avons vu, 80 à 90 % de l'empreinte carbone des compagnies pétrolières et gazières sont liées à la combustion des produits vendus en aval de la chaîne de valeur<sup>(1)</sup>. Or les compagnies pétrolières n'ont que très peu d'influence sur les émissions du Scope 3 de combustion des hydrocarbures fossiles : un baril de pétrole ou un m<sup>3</sup> de gaz naturel brûlé pour des usages énergétiques et hors capture du carbone émettra en ordre de grandeur autant de carbone en 2050 qu'en 2020. Les leviers principaux d'évolution de l'intensité de Scope 3 reposent sur des tendances exogènes aux acteurs du secteur : ils sont liés à une augmentation, dans les autres secteurs qui consomment les hydrocarbures à l'aval, de leur efficience énergétique ou de leur part d'usage non-énergétique (par ex. production de plastiques et composants chimiques de base, lubrifiants, caoutchoucs, ou asphalte pour le pétrole, production d'hydrogène, d'engrais ou de méthanol pour le gaz naturel) et à un déploiement de la capture et séquestration du carbone (CCS) dans les usines et centrales consommatrices de gaz naturel.

**La décarbonation du Scope 3 de nos clients reposera donc principalement sur une réduction absolue des volumes, et dans une moindre mesure sur une réduction de l'intensité du Scope 3 : le levier le plus efficace pour décarboner un baril de pétrole est qu'il ne soit pas consommé et donc, qu'il ne soit pas nécessaire de l'extraire.**

Le secteur des énergies fossiles est le seul secteur économique qui voit ses volumes de production décroître dès cette décennie dans le scénario NZE de l'AIE quand tous les autres continuent de croître (TWh d'électricité, pkm de transport, m<sup>2</sup> de bâtiment, tonnes d'acier, etc.). C'est pourquoi c'est le seul secteur sur lequel nous nous engageons sur une réduction des émissions absolues et non de l'intensité carbone.

En parallèle, nous tenons à accompagner et valoriser les efforts déployés par nos clients du secteur pour décarboner leur empreinte. Les hydrocarbures, bien que progressivement substitués, continueront à jouer un rôle important au cours des prochaines décennies : il est donc fondamental que les quantités qui continueront à être extraites le soient de la manière la plus respectueuse du climat, de l'environnement et des communautés locales.

### CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Comme pour les autres secteurs, nous appliquons la méthodologie PCAF de calcul des émissions financées sur la base de nos financements à moyen et long terme (exposition au bilan).

**Pour les émissions, le calcul diffère entre les entreprises ayant des activités d'extraction et celles spécialisées dans des phases plus en aval de la chaîne de valeur (transport, raffinage, distribution ou services) :**

- Pour les entreprises ayant des activités d'extraction (compagnies intégrées, sociétés nationales ou producteurs en amont indépendants) : nous collectons systématiquement leurs données de volumes de production de pétrole et de gaz (en barils de pétrole équivalent), soit via leurs communications soit via des fournisseurs de données externes.
- Pour les émissions des Scopes 1 & 2, nous utilisons les émissions communiquées par l'entreprise (soit via l'entreprise, soit via des agrégateurs externes comme S&P Trucost). Si ces émissions ne sont pas communiquées ou paraissent très éloignées de la réalité, nous les estimons à partir des volumes (bep) : nous multiplions les volumes de pétrole brut et gaz naturel vendus, ou dans le cas de certaines compagnies intégrées, le mix moyen des produits en sortie de raffinerie, par un facteur d'émission amont (kgCO<sub>2</sub>e/bep) issus de la Base Carbone de l'ADEME.
- Enfin, pour les émissions de Scope 3, les données communiquées par les entreprises sont de qualité trop hétérogène, certaines n'incluant pas encore la catégorie 11 du Scope 3. Nous n'utilisons donc pas le Scope 3 reporté par les entreprises : nous l'estimons systématiquement à partir des volumes de production, multipliés par les facteurs d'émission de

combustion du pétrole et du gaz.

- Pour les entreprises n'ayant pas d'activités d'extraction (transport par tuyaux, raffineurs, distributeurs, etc.), les données de volume de pétrole & gaz transporté ou raffiné sont moins souvent publiées. Pour les émissions des Scopes 1&2, nous utilisons directement les émissions communiquées par l'entreprise, et si non disponibles, nous appliquons un ratio moyen tCO<sub>2</sub>e/M€ de valeur de l'entreprise issu des autres clients du même chaînon de valeur de notre portefeuille.

**Pour l'EVIC (Enterprise Value Including Cash, c'est-à-dire la valeur de l'entreprise en incluant le cash), trois niveaux de calculs sont effectués :**

Pour les compagnies productrices de pétrole et gaz naturel cotées, on utilise les données fournies par S&P<sup>(2)</sup> : valeur de marché des capitaux propres si disponible, valeur comptable sinon comme recommandé par PCAF<sup>(3)</sup> et valeur comptable des dettes non retranchée de la trésorerie.

Pour les compagnies productrices de pétrole et gaz naturel non cotées, on utilise un EVIC modélisé permettant une évaluation plus homogène du facteur d'attribution : cet EVIC modélisé est calculé en multipliant les volumes de production de ces acteurs (en barils de pétrole équivalent) par le ratio entre la valeur moyenne par baril (\$/bbl) issue d'un benchmark de compagnies productrices cotées et la part que représente la production dans l'EVIC.

Pour les autres entreprises (spécialistes du transport, raffinage, négoce, service), on utilise soit directement les données dette et capitaux propres fournies par S&P, soit des ratios moyens d'EVIC/chiffre d'affaires par chaînon de valeur.



<sup>(1)</sup> Carbone 4 Finance (2020). The oil industry: is it up to the challenge?

# PÉTROLE & GAZ NATUREL

ENTITÉ : CRÉDIT AGRICOLE CIB

## BASE DE DÉPART 2020

Notre exposition de crédit (au bilan et de maturité supérieure à 1 an) à l'ensemble de la chaîne de valeur Pétrole & Gaz est de 15,3 Md€ en 2020. En appliquant la méthodologie PCAF à cette exposition, nous évaluons notre base de départ en émissions financées à 26,9 MtCO<sub>2</sub>e, dont 5,2 MtCO<sub>2</sub>e sur les Scopes 1 et 2 de nos clients et 21,8 MtCO<sub>2</sub>e sur leur Scope 3 de combustion.

Score PCAF	Description	Exposition	Emissions
1	Emissions des Scopes 1&2 réelles	38 %	37 %
2	Emissions calculées via volumes de consommation du client	-	-
3	Emissions calculées via volumes de production du client	28 %	58 %
4	Emissions estimées avec un ratio CO <sub>2</sub> e/€ de chiffre d'affaires du client	-	-
5	Emissions estimées avec un ratio CO <sub>2</sub> e/€ d'exposition	34 %	6 %
<b>Score PCAF pondéré de notre portefeuille</b>		<b>2,90</b>	<b>2,38</b>

Notre score PCAF se compare déjà favorablement à la moyenne de l'industrie sur ce secteur, et nos équipes sont mobilisées pour continuer à l'améliorer, notamment en faisant évoluer nos outils et procédures pour industrialiser la col-

lecte des données d'émissions et de volumes d'activités de nos clients. Pour calculer notre base de référence, nous avons utilisé les facteurs d'émissions suivants :

lecte des données d'émissions et de volumes d'activités de nos clients. Pour calculer notre base de référence, nous avons utilisé les facteurs d'émissions suivants :

## Facteurs d'émission pétrole et gaz<sup>(1)</sup>

	FE Amont par boe	FE combustion par boe
	tCO <sub>2</sub> e/boe	tCO <sub>2</sub> e/boe
<b>Pétrole Brut</b>	0,038	0,450
<b>Bitumes</b>	0,050	0,498
<b>Gaz naturel (15°C)</b>	0,062	0,343
	US	Europe
Produit pétrolier moyen	tCO <sub>2</sub> e/boe	tCO <sub>2</sub> e/boe
<b>Combustion moyen pondéré</b>	0,448	0,442
<b>Amont moyen pondéré</b>	0,088	0,087

(1) Sources : ADEME (2022). Documentation des facteurs d'émissions de la Base Carbone® ; Energy Information Administration (2022). Oil and petroleum products explained ; International Energy Agency (2019). FuelsEurope: Statistical Report 2018.

## 1-D SCÉNARIO ET CIBLE

Comme pour les autres secteurs, le scénario de référence pour notre objectif Pétrole & Gaz est le scénario NZE 2050 de l'AIE.

Ce scénario normatif estime qu'une limitation du réchauffement climatique à moins de 1,5°C à horizon 2100 implique, pour le secteur de pétrole et du gaz, une décroissance rapide des volumes consommés. Si cette réduction repose en partie sur la réalisation de forts progrès d'efficacité opérationnelle des acteurs du secteur, elle dépend surtout de transformations majeures dans les autres secteurs, à l'aval, gros consommateurs de pétrole et de gaz : transports, bâtiment, industrie, et dans une moindre mesure l'agriculture. Ces transformations doivent activer de nombreux leviers simultanés pour être réussies : électrification massive des usages, décarbonation de l'électricité, efficacité et sobriété énergétiques, progrès technologiques, politiques publiques, etc. Nos engagements sectoriels sur la production d'électricité, l'automobile, l'immobilier commercial visent à soutenir cette transition d'ampleur systémique.

Enclenchée à temps, cette transition permettrait selon le scénario NZE de l'AIE de baisser la production de pétrole quasi-linéairement jusqu'en 2050 : **l'énergie primaire liée au pétrole serait 21 % plus basse en 2030 qu'en 2020, et 76 % plus basse en 2050**. Les émissions associées chuteraient encore plus vite grâce au progrès d'efficacité des opérations du secteur (élimination du torchage et des évacuations, réduction drastique des fuites). Une part grandissante du pétrole restant serait utilisée pour des usages non-énergétiques pour lesquels le carbone serait stocké dans des matériaux et non relâché dans l'atmosphère (plastiques, lubrifiants, asphalte, etc.) : **les émissions de CO<sub>2</sub>e liées**

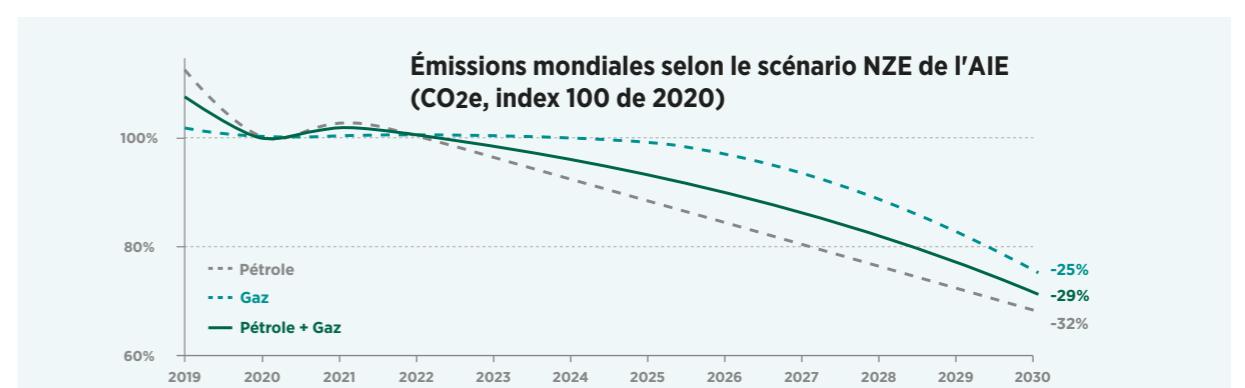
au pétrole diminueraient de 32 % entre 2020 et 2030 et de plus de 90 % entre 2020 et 2050.

Pour le gaz, la production continuerait à croître jusqu'au milieu des années 2020 avant de décroître rapidement à partir de 2026. En 2030, la production mondiale de gaz naturel (en énergie primaire) serait 6 % plus basse qu'en 2020. En 2050, elle serait 56 % plus faible qu'en 2020. De la même façon que pour le pétrole, les émissions liées au gaz naturel diminueraient encore plus rapidement que les volumes produits grâce à l'efficacité opérationnelle du secteur, la part croissante d'usage non-énergétiques, mais également via le déploiement rapide de capture et séquestration du carbone (surtout après 2030). Les émissions de CO<sub>2</sub>e liées au gaz naturel seraient ainsi réduites de 25 % entre 2020 et 2030, et de près de 95 % entre 2020 et 2050.

Au global, **les émissions totales de CO<sub>2</sub>e liées au pétrole et au gaz diminueraient selon le scénario NZE de l'AIE de 29 % entre 2020 et 2030**.

Au global, les émissions totales de CO<sub>2</sub>e liées au pétrole et au gaz diminueraient selon le scénario NZE de l'AIE de 29 % entre 2020 et 2030.

Notre objectif est de baisser nos émissions financées totales (Scopes 1+2+3) sur le secteur Pétrole & Gaz de 30 % entre 2020 et 2030, ce qui va au-delà de l'ambition du scénario NZE de l'AIE. Notre empreinte sur le secteur passerait ainsi de 26,9 MtCO<sub>2</sub>e à 18,8 MtCO<sub>2</sub>e en dix ans, à travers l'activation de trois grands leviers : décroître l'intensité carbone de nos engagements de financements à moyen et long terme au secteur, sélectionner et accompagner nos clients engagés dans la Transition et soutenir la diversification bas-carbone.



### NOTRE OBJECTIF

Baisser nos émissions financées totales

**DE 30% ENTRE 2020 ET 2030 (SCOPES 1+2+3)**

# PÉTROLE & GAZ NATUREL

ENTITÉ : CRÉDIT AGRICOLE CIB

## 1-E LEVIERS ET PLAN D'ACTION

**Notre stratégie sur le secteur du Pétrole et Gaz naturel repose sur 3 grands leviers.**

**1. Décroître l'intensité carbone de nos engagements de financements à moyen et long terme au secteur.** Le scénario NZE de l'AIE indique qu'une croissance de la consommation d'énergies fossiles n'est plus compatible avec un avenir à 1,5°C. Nous publions donc cette année une cible ambitieuse de réduction de 30 % des émissions financées sur l'ensemble de la chaîne de valeur Pétrole & Gaz à horizon 2030, qui s'inscrit dans la continuité de l'objectif sur l'extraction de pétrole annoncé par Crédit Agricole CIB en 2021.

**2. Sélectionner et accompagner nos clients engagés dans la transition.** Si leur consommation globale doit diminuer, les énergies fossiles continueront à jouer un rôle fondamental pour soutenir la transition de notre économie, que ce soit pour soutenir le développement de leurs alternatives pour offrir une transition juste aux pays en voie de développement, ou pour maintenir les services essentiels liés à leurs usages non-énergétiques (ex. production à partir des hydrocarbures de plastiques, de lubrifiants ou d'engrais : produits essentiels pour la santé, l'alimentation, etc.). Il est crucial que les acteurs qui continueront à extraire ces énergies au cours des prochaines décennies le fassent de la manière la plus respectueuse possible du climat, de l'environnement et des

communautés locales. Nous sélectionnerons donc les bénéficiaires de notre enveloppe décroissante d'émissions financées sur des critères intégrant pleinement leur performance climatique, environnementale et sociale. Nous favoriserons ainsi l'accompagnement des compagnies pétrolières et gazières qui mettent en place des plans robustes pour améliorer leur efficacité opérationnelle et diminuer leur empreinte carbone : via la réduction des fuites, l'élimination du torchage, la consommation d'électricité bas-carbone ou le déploiement de capture de carbone, et à travers un suivi rigoureux de leur intensité carbone des Scopes 1 et 2 (en kgCO<sub>2</sub>e/bep).

**3. Soutenir la diversification bas-carbone.** Le secteur concentre aujourd'hui des compétences d'ingénierie et d'innovation ainsi que des ressources financières et opérationnelles uniques. En mobilisant ces compétences et ces ressources, les compagnies pétrolières et gazières peuvent contribuer activement à transformer non seulement leur chaîne de valeur mais aussi celles des sous-secteurs adjacents de l'énergie et de l'industrie lourde et ainsi bâtir un modèle d'activité bas-carbone plus diversifié, plus résilient et plus attractif. En ligne avec notre volonté d'accompagner au mieux la transition de nos clients, nous chercherons à flécher une part croissante de nos financements vers les activités bas-carbone : bioénergies, CCUS, production d'électricité renouvelable, hydrogène vert, etc.



# PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING &amp; FACTORING

## 2-A SYNTHÈSE DU SECTEUR

<b>Encours concerné</b>		16,5 Md€ (bilan et hors bilan, MLT)
<b>Point de départ 2020</b>		224 gCO <sub>2</sub> e/kWh
<b>Cible à 2030</b>		95 gCO <sub>2</sub> e/kWh (-58 %)
<b>Scénario de référence</b>		Scénario NZE de l'AIE (2021)
<b>Périmètre</b>		Scope 1 de la production d'électricité (financements d'entreprises ou de projets)
<b>Source et qualité des données</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sources :</b> rapports annuels des clients, S&amp;P Trucost, dossiers de crédit des projets</li> <li><b>Qualité :</b> score PCAF 2,8</li> </ul>
<b>Leviers à la main du Groupe CA</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des renouvelables (éolien, solaire, etc.)</li> <li>Désengagement de la prod. d'électricité au charbon</li> <li>Accompagnement des acteurs assurant la stabilité et flexibilité du réseau</li> </ul>

# PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

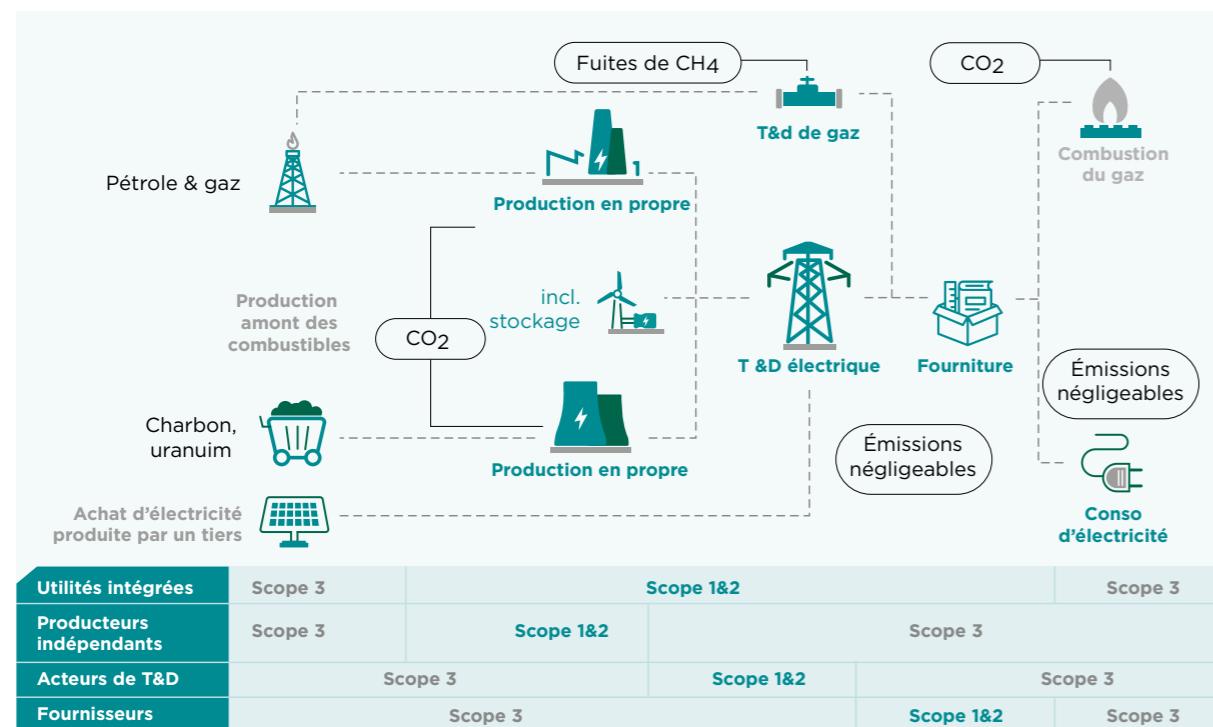
ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING &amp; FACTORING

## 2-B PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ ET DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les acteurs du secteur de l'électricité se positionnent le long de la chaîne : production, transmission, distribution, commercialisation. Les acteurs intégrés verticalement couvrent toute la chaîne alors que les acteurs spécialisés se positionnent sur un chaînon de valeur, par exemple les producteurs indépendants, gestionnaires de réseau ou fournisseurs d'énergie. Ces acteurs peuvent aussi être impliqués à la

fois dans la distribution d'électricité et de gaz naturel.

Dans une logique sectorielle, nous nous concentrons pour notre objectif Production d'électricité sur la chaîne de valeur de l'électron et non de la molécule de gaz, la distribution de cette dernière étant incluse dans notre engagement sur le secteur Pétrole et Gaz naturel.



Au sein de la chaîne de valeur de l'électricité, les émissions ont principalement lieu lors de la production de l'électricité à partir de combustibles fossiles : ces émissions (de Type Scope 1) représentent la quasi-totalité (>95 %) des acteurs intégrés et des producteurs indépendants.

Le Scope 2 des acteurs du secteur est négligeable car l'électricité qu'ils consomment est celle qu'ils ont produite eux-mêmes : de ce fait,

le Scope 2 est pour les producteurs d'électricité déjà compté dans leur Scope 1.

Enfin, le Scope 3 des électriciens présente typiquement deux postes principaux : l'amont des combustibles, et la production d'électricité par des tiers.

L'amont du combustible correspond aux émissions des activités d'extraction, traitement, stockage et transport des combustibles à l'amont



des centrales (que ce soit du charbon, du gaz naturel, du fioul ou de l'uranium). Ces émissions sont moindres par rapport au Scope 1 de production, et sont couvertes (pour les combustibles fossiles) par nos engagements sur les secteurs Pétrole, Gaz Naturel et Charbon. Pour ces raisons et conformément aux recommandations des standards (SBTi, PCAF, NZBA), le Scope 3 amont de l'extraction des combustibles n'est pas inclus dans notre analyse sur le secteur Electricité.

Dans une logique de limitation du double-comptage au sein du secteur, nous n'incluons pas non plus les émissions du Scope 3 de nos clients liés à la production d'électricité qu'ils achètent et revendent mais qu'ils n'ont pas produite : ces émissions sont celles du Scope 1 des producteurs indépendants qui leur ont vendu et seraient sinon comptées deux fois.

Notre analyse et nos engagements sectoriels sur l'électricité se concentrent donc sur l'activité

de production d'électricité, qu'elle soit générée par un grand acteur intégré ou par un professionnel ou agriculteur installant un panneau photovoltaïque, et que nous finançons par un crédit d'entreprise ou via du financement direct de projets. Nous mesurons les émissions de Scope 1 de cette production, mesurées en gCO<sub>2</sub>e/kWh. La métrique en CO<sub>2</sub>-équivalent inclut tous les gaz à effet de serre (mais la quasi-totalité des GES émis lors de la production d'électricité sont du CO<sub>2</sub>).

Ces émissions sont les plus élevées pour la production au charbon (environ 1000 gCO<sub>2</sub>e/kWh), puis celle au fioul (~750-800 gCO<sub>2</sub>e/kWh), puis au gaz naturel (entre 300 et 600 gCO<sub>2</sub>e/kWh selon les technologies). Elles sont nulles pour les énergies bas-carbone : nucléaire, hydroélectricité, éolien, solaire, etc. car il s'agit là des émissions directes émises lors d'une année de production (et non celles en cycle de vie tenant compte de la construction et l'entretien des centrales).

# PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING &amp; FACTORING

## 2-C MÉTRIQUES ET CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

### CHOIX DES MÉTRIQUES

Le choix de la métrique carbone pour le secteur se porte sur la mesure en intensité ( $\text{gCO}_2\text{e}/\text{kWh}$ ), afin de piloter le mix électrique financé. Un suivi parallèle des émissions absolues est également réalisé à titre informatif.

Cette métrique peut être améliorée à la fois en se désengageant des projets de production d'électricité d'origine fossile et des industriels ayant une part importante de production carbonée et en finançant davantage l'électricité bas-carbone. Elle permet ainsi de mesurer la trajectoire d'un secteur en croissance.

Le Scope d'émission considéré est le Scope 1 qui représente plus de 95 % des missions des Scopes 1 et 2 des électriciens.

### CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Le calcul de l'intensité carbone et des émissions absolues de notre mix de production électrique financé suit, comme pour les autres secteurs, la méthodologie PCAF.

Nous collectons pour cela d'abord les données financières et physiques de nos financements à la maille client et projet :

- Comme recommandé par PCAF, pour le financement d'entreprises nous collectons l'EVIC (Enterprise Value Including Cash), les volumes de production (GWh) par technologies (nucléaire, gaz, éolien, etc.) et si disponible, les émissions de Scope 1 ( $\text{MtCO}_2\text{e}$ ) publiées. L'EVIC est soit directement calculée à partir des données de capitaux propres (valeur de marché si disponible, valeur comptable sinon) et de dette totale fournies par S&P, soit estimée à partir de proxy moyens d'EVIC/chiffre d'affaires du secteur. Les données de production (GWh) par technologies sont soit issues de fournisseurs externes

comme S&P Trucost, soit collectées par nos banquiers dans les rapports annuels des clients, soit – dans certains cas comme pour les clients non cotés – recalculées à partir des données de capacité installée (MW) publiées par les entreprises (multipliées par des hypothèses de facteur de charge). Si elles ne sont pas disponibles, les émissions Scope 1 sont recalculées à partir des données de production.

- Pour le financement de projets, nous collectons la dette et les capitaux propres totaux du projet, sa technologie et sa capacité installée. Les données de technologies sont granulaires : on distingue par exemple l'éolien terrestre de de l'éolien maritime, les turbines à gaz à cycle ouvert de celles à cycle combiné, ou encore les centrales de pointe de celles de base. Ces données sont collectées dans nos dossiers de crédit et bases de données internes. Il est ainsi possible d'appliquer les facteurs de charge et d'émissions théoriques les plus adaptés à chaque type de projet pour en calculer à la fois les volumes de production et les émissions associées.

Les facteurs de charge et d'émissions que nous utilisons lorsque les données d'émissions ou de production ne sont pas disponibles sont issus des moyennes (mondiales pour Crédit Agricole CIB, françaises pour nos banques de proximité en France) calculées par l'AIE, IRENA et RTE. Lorsque, dans de rares cas, ni les émissions, ni la production, ni la capacité ne sont disponibles, nous utilisons des ratios moyens par technologie (gaz, solaire, éolien...) de coûts des capacités ( $\text{kW}/\text{€}$  de financement) pour calculer la capacité installée, que l'on multiplie ensuite par les mêmes facteurs de charge et d'émissions précédemment.

Ainsi en fonction des informations disponibles, les données suivantes peuvent être calculées :

- Production (GWh) = Capacité (GW) x Facteur de charge (%) x 8760 (hrs)
- Emissions en absolues ( $\text{tCO}_2\text{e}$ ) = Production (GWh) x Facteur d'émission ( $\text{gCO}_2\text{e}/\text{kWh}$ )

Après avoir collecté ou calculé les données d'émissions et de production pour chaque client et projet, nous calculons deux valeurs absolues : nos émissions financées totales

( $\text{MtCO}_2\text{e}$ ) et notre production financée totale (GWh). La production financée est calculée avec la même formule 'PCAF' déjà évoquée pour les émissions :

$$\text{Production financée} = \sum_{\text{clients ou projets}} \left( \frac{\text{(Engagement moyen terme) / (EVIC du client ou Valeur du projet)}}{\text{Production du client ou projet}} \right)$$

A ce stade, nous sommes en mesure d'établir notre mix de production électrique financé, c'est-à-dire quelle quantité de GWh nous finançons dans chaque énergie (nucléaire, éolien, gaz, etc.).

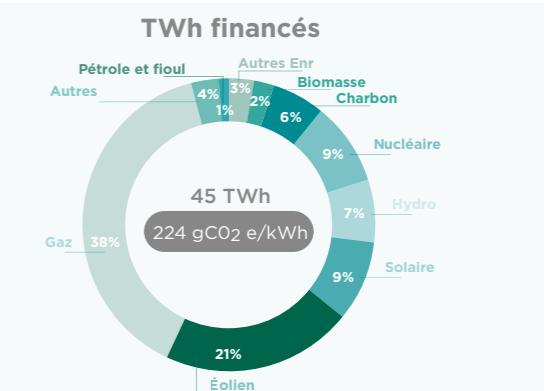
La dernière étape est de faire la division des deux valeurs absolues calculées ci-dessus : nos émissions financées totales divisées par notre production financée totale, pour obtenir l'intensité carbone pondérée globale de notre portefeuille ( $\text{gCO}_2\text{e}/\text{kWh}$ ). Pour calculer notre base de référence, nous avons utilisé les facteurs d'émissions suivants :

### Facteurs d'émission production d'électricité<sup>(1)</sup>

Moyen de production	Facteur d'émission scope 1 (en $\text{gCO}_2\text{e}/\text{kWh}$ )
Charbon	986
Fioil	777
Gaz (turbine à combustion)	486
Gaz (cycle combiné gaz & cogénération)	352
Gaz (autres)	583
Déchets	0
<b>Nucléaire, hydraulique, biomasse, autres énergies renouvelables</b>	<b>0</b>

### BASE DE DÉPART 2020

Notre exposition de crédit (tirée et non tirée, de maturité >1an) sur des prêts aux entreprises produisant de l'électricité et sur nos financements de projets de production électrique, à travers le Crédit Agricole CIB et Unifergie s'élève à 16,5 Md€ en 2020 (les autres acteurs du Groupe seront intégrés en 2023). Près de 50% de cette exposition finance les énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, solaire principalement mais également biomasse et géothermie) à la fois directement via notre financement de projets ou indirectement via nos prêts aux entreprises opérant des capacités EnR.



### NOTRE EXPOSITION ACTUELLE (Crédit Agricole CIB, Unifergie)

**16,5 Md€** en 2020 dont près de 50 % finance les énergies renouvelables

<sup>(1)</sup> Source : RTE (2022). eCO2mix - CO<sub>2</sub> emissions per kWh of electricity generated in France.

Il est à noter que si les EnR représentent environ 50 % de nos financements de production d'électricité, leur part dans le mix de TWh financés est légèrement plus faible (environ 40 %) car les facteurs de charge (nombre d'heures de production dans l'année) de l'éolien et du solaire sont plus faibles que ceux des centrales nucléaires, gaz et charbon. A noter enfin que leur coût d'installation (en €/MW) est en moyenne supérieur à celui des centrales à combustible fossile.

# PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING &amp; FACTORING

## QUALITÉ DE LA MESURE

Grâce à un travail conséquent de collecte de données, nous avons pu collecter pour notre base de départ 2020 des données réelles (émissions, production ou capacité installée) sur plus de 90 % de l'électricité produite de notre portefeuille. Selon l'échelle de score PCAF, qui attribue le score de 1 aux émissions

directement publiées par les entreprises, 3 aux émissions calculées à partir des données physiques de production (GWh ou MW) et 5 aux émissions estimées à partir de ratio économiques ( $\text{CO}_2/\text{€}$ ), notre score global est donc de 2,84 (en pondérant par l'exposition).

Score PCAF	Description	Exposition
1	Emissions des Scopes 1 et 2 réelles	28 %
2	Emissions calculées via volumes de consommation du client	-
3	Emissions calculées via volumes de production du client	52 %
4	Emissions estimées avec un ratio $\text{CO}_2\text{e}/\text{€}$ de chiffre d'affaires du client	-
5	Emissions estimées avec un ratio $\text{CO}_2\text{e}/\text{€}$ d'exposition	20 %
<b>Score PCAF pondéré de notre portefeuille</b>		<b>2,84</b>

## 2-D SCÉNARIO ET CIBLE

### SCÉNARIO NZE DE L'AIE

Comme pour les autres secteurs, le scénario de référence retenu pour la production d'électricité est le scénario NZE 2050 de l'AIE.

Ce scénario donne un rôle central au segment électrique pour porter la transition de l'économie dans son ensemble. Dans le scénario, la production d'électricité se décarbone rapidement pour atteindre zéro émission nette dès 2035 dans les pays développés, et dès 2040 dans le monde entier. En parallèle, la consommation totale d'électricité augmente de 40% entre 2020 et 2030 et est presque triplée entre

2020 et 2050, poussée à 75% par les pays en développement et accélérée par l'électrification des usages dans les transports (déploiement des motorisations électriques), de l'industrie (ex. fours à arc électrique dans la métallurgie), des bâtiments (passage de chaudières fioul ou gaz aux pompes à chaleur électriques) et du développement de la filière hydrogène vert.

Cette trajectoire combinée de décarbonation et de croissance forte induit une accélération considérable du développement des énergies renouvelables : entre 2020 et 2030, la production



d'électricité éolienne est multipliée 5 et photovoltaïque par 8,5, accompagnée de progrès technologiques rapides sur le stockage de longue durée pour palier à l'intermittence de ces énergies.

Le nucléaire (+40 %), l'hydroélectricité (+35 %), la géothermie (+250 %) et la biomasse (+96 %) sont également tous en croissance à horizon 2030, en fonction des gisements et des incitations politiques dans chaque région.

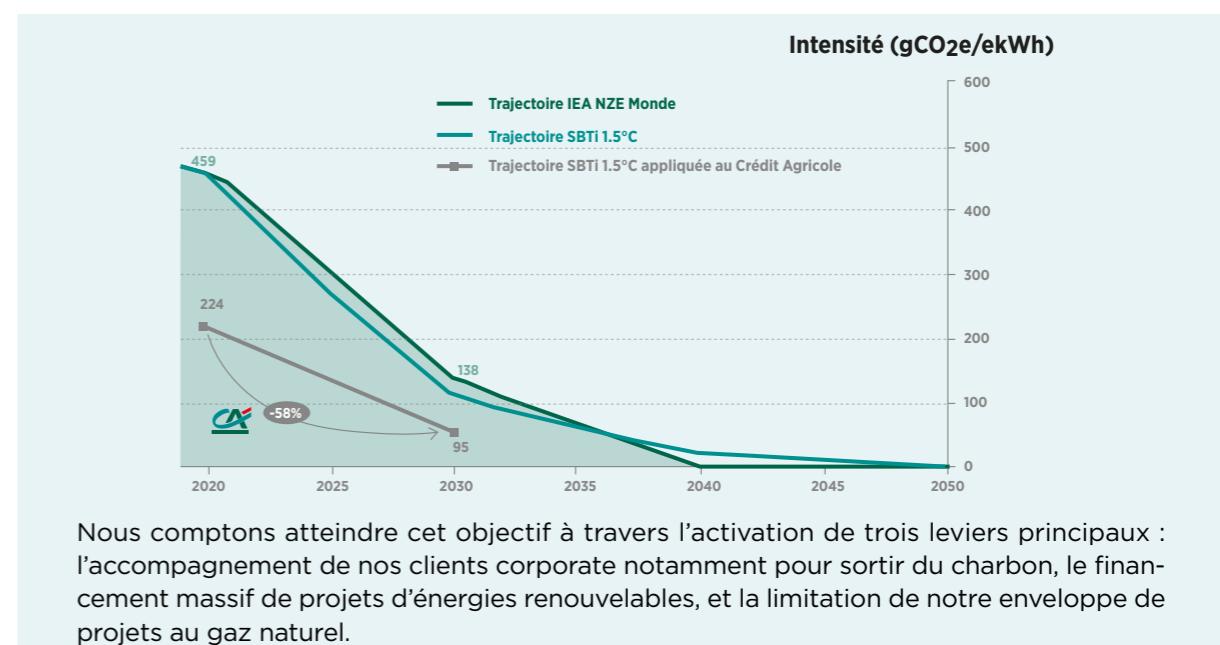
Cette croissance rapide des énergies bas-carbone permet en parallèle de réduire drastiquement la production d'électricité au charbon et au fioul, de 70 % et 75 % respectivement en dix ans. Enfin, la production d'électricité à partir de gaz naturel reste stable (+3 % entre 2020 et 2030) et commence progressivement à se doter de technologie de capture et séquestration de carbone vers la fin de la décennie.

**Au total, c'est près de 60 trilliards de dollars qui seront nécessaires d'ici 2050 pour financer cette transition du secteur de la production d'électricité**, principalement dans l'installation de capacités bas-carbone mais également dans la stabilisation des réseaux (raccordements, renforcement, stockage, technologies intelligentes, etc.) et dans l'optimisation des capacités fossiles restantes (capture de carbone, conversion pour incorporer des parts de combustibles bas-carbone, etc.).

A horizon 2030, cette transformation du système électrique mondial permet ainsi de réduire considérablement l'intensité carbone moyenne de l'électricité mondiale, qui passe de 459 gCO<sub>2</sub>e/kWh en 2020 à 138 gCO<sub>2</sub>e/kWh en 2030 (-70 %).

### NOTRE ENGAGEMENT

#### Trajectoire de décarbonation vs le scénario NZE de l'AIE



# PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / GROUPE CRÉDIT AGRICOLE LEASING &amp; FACTORING

## 2-E LEVIERS ET PLAN D'ACTION

Ces objectifs ambitieux sont nourris et confortés par l'expérience éprouvée du Groupe Crédit Agricole sur le financement d'énergies renouvelables, et sont porteurs d'opportunités commerciales.

Le groupe Crédit Agricole va accroître significativement son financement des énergies renouvelables en capitalisant sur son positionnement unique lui permettant d'identifier les projets tant au niveau local qu'au niveau mondial. Le financement des énergies renouvelables sera ainsi multiplié par 3 d'ici 2030, et la production financée (TWh) par 3,6.

En parallèle, le Groupe se retirera de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant sa sortie du charbon d'ici 2030 (OCDE) et 2040 (reste du monde) et en étant plus sélectif et restrictif sur le financement des centrales au gaz.

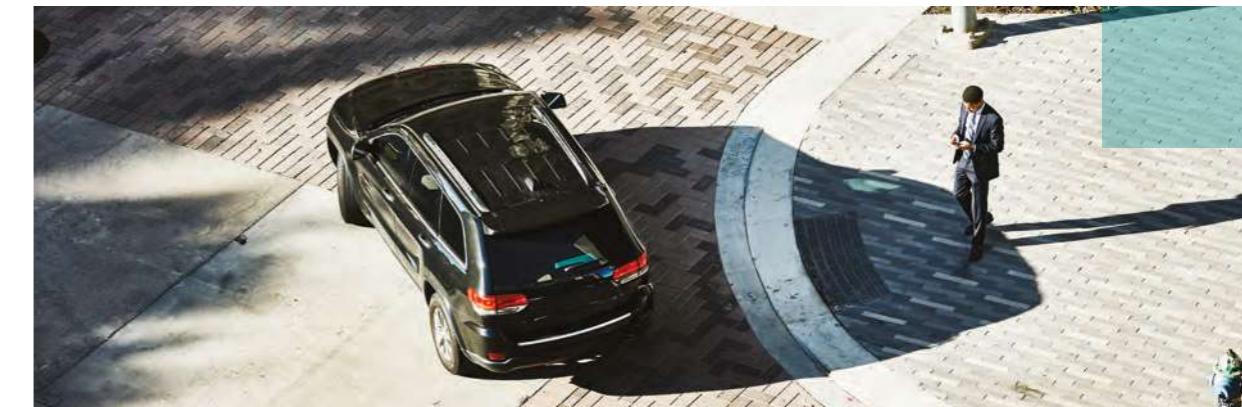
**Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, plusieurs leviers sont à la disposition de Crédit Agricole CIB :**

- La réduction de l'intensité du portefeuille de CACIB sera notamment menée par la croissance des financements vers des projets et entreprises ayant des actifs renouvelables. CACIB a déjà pris l'engagement d'augmenter son exposition aux énergies non-carbonées de 60 % entre 2020 et 2025.



# AUTOMOBILE

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE / CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING &amp; FACTORING



## 3-A SYNTHÈSE DU SECTEUR

<b>Encours concerné</b>		38,5 Md€ (bilan et hors bilan, MLT)
<b>Point de départ 2020</b>		190 gCO2/km
<b>Cible à 2030</b>		95 gCO2/km (-50 %)
<b>Scénario de référence</b>		Scénario NZE de l'AIE (2021)
<b>Périmètre</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Financements de constructeurs automobiles (bilan, hors-bilan, MLT) et de véhicules (prêts particuliers, leasing, titrisation)</li> <li>Périmètre des émissions réelles 'Tank-To-Wheel' (Scope 3 des constructeurs, Scope 1 des utilisateurs)</li> </ul>
<b>Source et qualité des données</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sources :</b> S&amp;P Trucost, IHS (données de ventes), EPA (données intensités US), EEA (données intensité Europe), MIIT (données intensité Chine)</li> <li><b>Qualité :</b> score PCAF 3.0</li> </ul>
<b>Leviars à la main du Groupe CA</b>		Financements de constructeurs et de véhicules moins émetteurs par km (plus légers, électriques, ...)

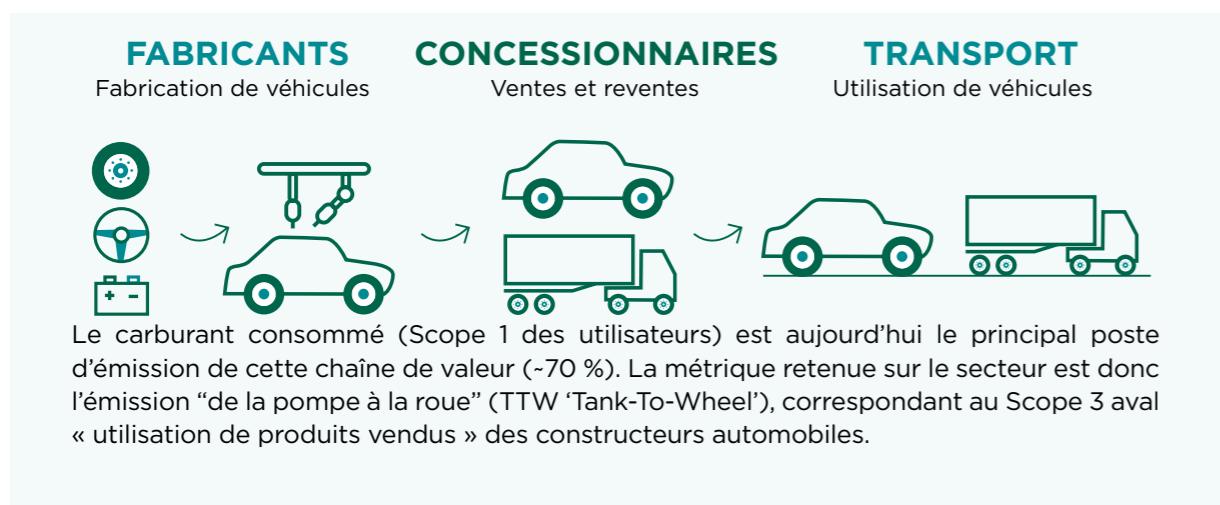
# AUTOMOBILE

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE / CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

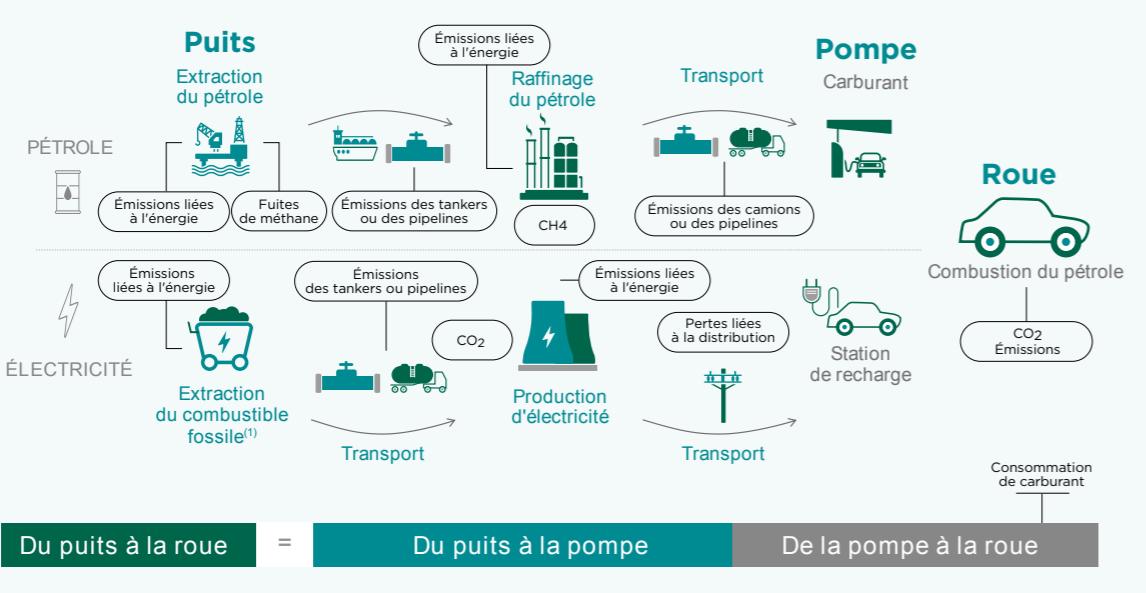
## 3-B PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ ET DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Groupe Crédit Agricole participe au financement du secteur Automobile à différents niveaux : dans la construction de véhicules, dans

la vente et revente et via le financement d'utilisateurs finaux (professionnels du transport ou particuliers).



### Détail sur les notions de "du puits à la pompe" (WTT) et "de la pompe à la roue" (TTW)



Sur cette chaîne de valeur, les financements du Crédit Agricole sont particulièrement matériels envers les constructeurs automobiles (par Crédit Agricole CIB notamment), et les usagers particuliers ou professionnels (avec Crédit Agricole Consumer Finance et Crédit Agricole Leasing & Factoring notamment). Les fournisseurs (en amont des constructeurs) et les revendeurs sont exclus de la mesure des émissions des véhicules qu'ils participent à construire ou à distribuer. Ce choix a été fait suite à la disponibilité limitée des données et afin de limiter le double-comptage des émissions au sein de la chaîne de valeur pour des acteurs dont les leviers de réduction d'émissions sont aujourd'hui encore limités. Ces deux périmètres (fournisseurs et distributeurs) sont également moins matériels en termes de financement du Groupe Crédit Agricole, en comparaison aux constructeurs automobiles et aux financements de véhicules particuliers et professionnels (<10 % de l'exposition sur la chaîne de valeur).

Aujourd'hui, la mesure se concentre donc sur le 'Tank-To-Wheel' (TTW), excluant les émissions amonts sur la chaîne de valeur du carburant et de l'électricité, dites 'du puit à la pompe' (WTT, 'Well-To-Tank'), et les émissions amonts sur la chaîne de fabrication des véhicules (par exemple de la production d'acier, de l'énergie des usines d'assemblage etc.).

Ce choix méthodologique est motivé par l'alignement sur le scénario NZE de l'AIE, définissant une trajectoire sur la métrique TTW. L'électrification du parc automobile amènera rapidement les émissions de la production des batteries à une part plus importante sur la chaîne de valeur (estimation autour de ~30 % en 2030), justifiant d'une revue des métriques et des trajectoires, lors des mises à jour des scénarios de référence. Cette première publication se concentre sur les véhicules légers (véhicules passagers et utilitaires légers), avec pour objectif d'étendre aux véhicules lourds à l'avenir.

## 3-C MÉTRIQUES ET CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Le groupe Crédit Agricole mesure les émissions TTW de ses financements aux constructeurs automobiles et des financements de véhicules particuliers ou professionnels. Cette mesure est faite en intensité par kilomètre (i.e., véhicule.kilomètre), en gCO<sub>2</sub>/km.

Cette intensité d'émission des véhicules est aujourd'hui calculée de différentes façons en fonction des régions, à l'aide de cycle de test des nouveaux véhicules produits, notamment New European Driving Cycle - NEDC et Worldwide Harmonised Light vehicles Test Procedure - WLTP. Plusieurs études, notamment de l'ICCT (International Council on Clean Transportation), ont mis en lumière les écarts entre les intensités d'émission réelles et les mesures effectuées sur ces cycles. Les résultats d'intensité d'émission partagés dans ce rapport se veulent au plus proche des intensités d'émission réelles :

un facteur de correction est donc appliqué pour corriger les valeurs des cycles NEDC et WLTP (respectivement +39 % et +15 %).

Ce résultat "normalisé" est nommé "émissions réelles de sortie de pot d'échappement" (real-world fuel use TTW, terme utilisé par l'ICCT et l'Environmental Protection Agency). Le terme "intensité d'émission gCO<sub>2</sub>/km" se réfère ci-dessous à cette mesure normalisée.

Le calcul de l'intensité d'émission des financements du groupe Crédit Agricole est différent entre les financements d'entreprise (constructeurs automobiles) et les financements ciblés de véhicules (pour particuliers ou professionnels). La mesure des émissions financées et de l'intensité à l'échelle d'un portefeuille de financement suit l'approche PCAF (total des émissions financées / total des distances financées).

# AUTOMOBILE

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE / CRÉDIT AGRICOLE CIB / CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

## CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

Pour un constructeur automobile, l'intensité d'émission est calculée à partir des données des agences américaine (EPA), européenne (EEA) et chinoise (MIIT), permettant une mesure unique et comparable entre constructeurs.

- L'EPA fournit directement une mesure des 'real-world emissions' par constructeur (en gCO<sub>2</sub>/miles, converti en gCO<sub>2</sub>/km), sur l'ensemble des véhicules légers (Cars and Light-trucks)
- L'EEA fournit des bases de données des véhicules légers (Passenger cars et Vans) avec les intensités d'émissions des véhicules, agrégées pour obtenir les intensités moyennes des constructeurs

Le MIIT fournit une base des consommations moyennes de carburant par constructeur sur les véhicules passagers, extrapolées aux véhicules légers. Un retraitement est fait sur les données d'intensité Chine pour les convertir au même format que les autres intensités.

Ces différentes sources sont combinées en fonction des ventes de véhicules dans les régions Amérique du Nord, Europe et Chine pour estimer l'intensité moyenne mondiale des constructeurs financés par le groupe Crédit Agricole.

Cette approche est également utilisée pour les encours de titrisation de filiale de financement captive des principaux constructeurs automobiles.

## VÉHICULES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

L'intensité du véhicule financé est utilisée si disponible, un proxy dépendant des informations disponibles sur le véhicule (par exemple la marque, le modèle et l'énergie) est utilisé à défaut. Ces proxys sont estimés à partir des bases d'enregistrement de véhicules légers de l'EEA (pour l'Europe).



## 3-D SCÉNARIO ET CIBLE

Le scénario NZE de l'AIE fait référence sur le secteur Automobile également. La réduction d'intensité mesurée par ce scénario entre 2020 et 2030 est de -46 % sur le véhicule passager,

que nous appliquons sur l'ensemble des véhicules légers financés. Le Groupe a décidé d'aller au-delà en ciblant une réduction de -50 % à horizon 2030.

**Trajectoire de décarbonation** - Intensité (gCO<sub>2</sub>/km) - Utilisation TTW en situation réelle



L'objectif retenu par le Groupe Crédit Agricole est de 95 gCO<sub>2</sub>/km en 2030 par rapport aux 190 gCO<sub>2</sub>/km en 2020 sur ce même périmètre (-50%).

## 3-E CIBLE 2030 ET PLAN D'ACTION

La principale clé pour réaliser ce scénario réside dans l'électrification rapide du parc automobile, levier sur lequel le Groupe Crédit Agricole se positionne à tous niveaux : accompagnement des constructeurs et financements incitatifs de véhicules électriques pour les utilisateurs.

dont l'âge du parc moyen sera de 2 ans. Ce plan d'action traduit la volonté forte de Crédit Agricole Consumer Finance de devenir le leader de la mobilité verte dès 2025 avec 1 véhicule neuf financé sur deux doté d'une motorisation 100 % électrique ou hybride.

Le Groupe Crédit Agricole souhaite également accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

**Crédit Agricole Consumer Finance :**  
La réduction de l'empreinte Carbone des encours automobiles de **Crédit Agricole Consumer Finance** passera principalement par l'impact de la taxe CAFE appliquée aux constructeurs (-35 %). Le complément sera dû aux nouveaux accords signés par **Crédit Agricole Consumer Finance** avec les nouveaux constructeurs 100 % électriques (Tesla, Lucid, MG, VinFast, ...), mais aussi par la création d'une nouvelle JV avec Stellantis dédiée aux activités de location longue durée,

**Crédit Agricole Leasing & Factoring :**  
L'objectif de décarbonation du portefeuille automobile de Crédit Agricole Leasing & Factoring de 50 % bénéficiera des mêmes effets de la réglementation et sera également atteint grâce à la mise en jeu des leviers suivants :

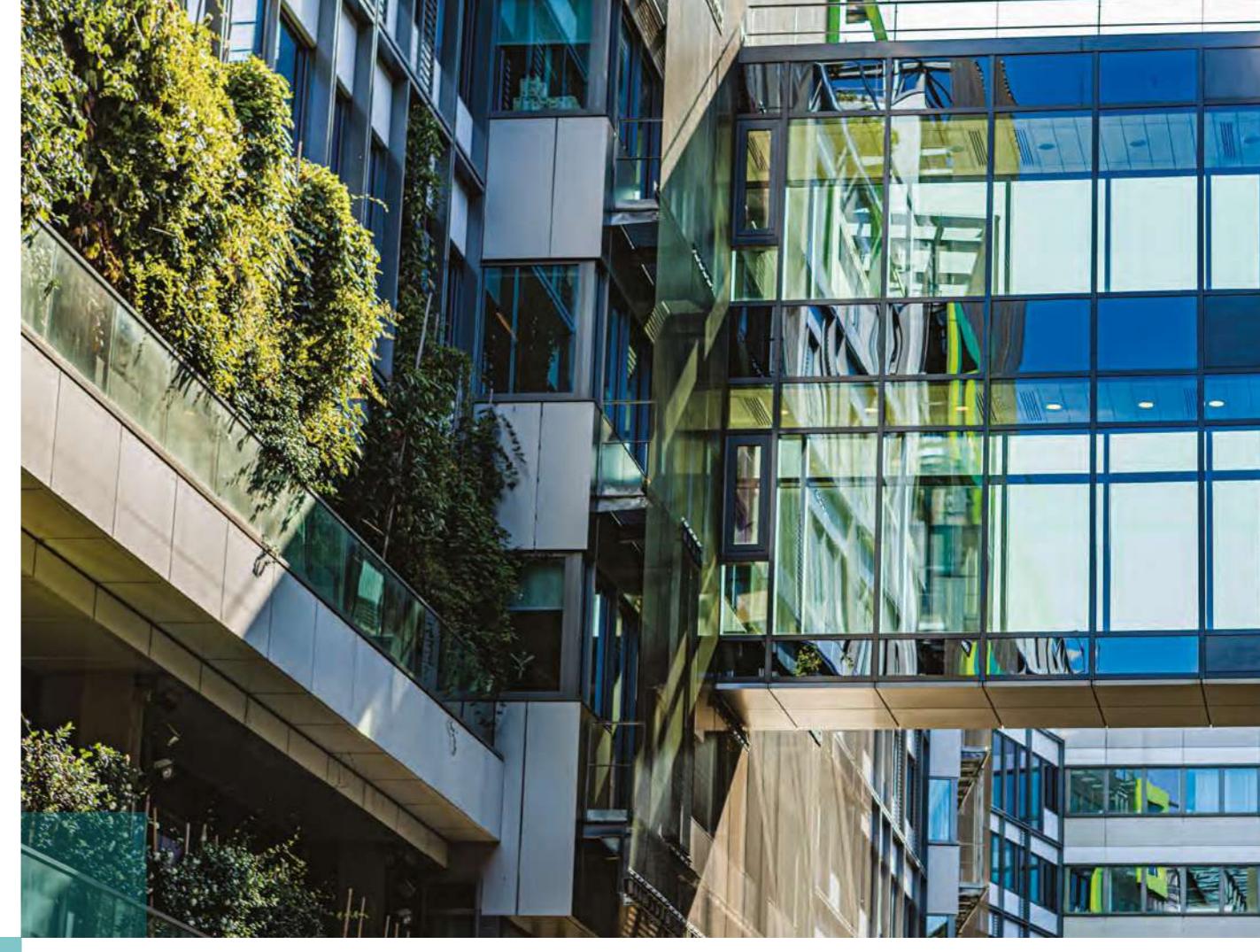
- L'optimisation de nos parcours de distribution, notamment au sein des banques du Groupe, pour faciliter la vente de véhicules électriques ainsi que les services associés
- L'intensification des actions d'animation en faveur de la mobilité verte avec notamment la conclusion de partenariats
- Le développement des offres relatives à la mobilité décarbonée avec des actions sur les valeurs résiduelles et l'optimisation des prix sur les services et assurances associés.

# IMMOBILIER COMMERCIAL

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB / LCL / CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING / CRÉDIT AGRICOLE ITALIA

## 4-A SYNTHÈSE DU SECTEUR

<b>Encours concerné</b>	26,4 Md€ (bilan et hors bilan, MLT)
<b>Point de départ 2020</b>	46 kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup>
<b>Cible à 2030</b>	28 kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> (-40 %)
<b>Scénario de référence</b>	Scénario CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) – Global Decarbonisation Pathways 2021
<b>Périmètre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sous-secteurs (chaîne de valeur)</b> : Les biens immobiliers tertiaires et résidentiels (construits et en construction hors financements aux particuliers), les acteurs du secteur immobilier, de l'hôtellerie et de la promotion immobilière</li> <li><b>Scope d'émissions</b> : Émissions issues de l'utilisation des bâtiments (Scopes 1 et 2)</li> </ul>
<b>Source et qualité des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Qualité de données</b> : Score PCAF 3 à 5</li> <li><b>Sources</b> : données clients, rapports d'entreprises, DPE, base de données PCAF/CRREM, MSCI, Statista</li> </ul>
<b>Leviers et plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Engagement des clients existants</b> : financement de rénovation, développement de partenariat et d'offre favorisant la sobriété énergétique</li> <li><b>Acquisition de nouveau client</b> : financement de bâtiments bas-carbone et de rénovation</li> </ul>



## 4-B PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ ET DE GAZ À EFFET DE SERRE

Nous incluons à date les encours moyen et long termes au bilan et hors bilan bruts de garanties des financements de bâtiments et des prêts aux entreprises, un périmètre financier qui permet d'estimer au mieux la contribution du groupe Crédit Agricole à l'économie réelle du secteur.

Le groupe Crédit Agricole a fait le choix de prioriser une donnée de qualité et d'intégrer l'ensemble des segments de la chaîne de valeur dont l'intensité des émissions a pu être estimée avec fiabilité. Comme précisé en préambule, la base de référence d'émissions est susceptible de connaître des évolutions dans une logique d'amélioration continue de la qualité des données utilisées.

Au sein de l'activité de financement de bâtiments, nous avons calculé l'intensité des émissions sur l'ensemble des bâtiments tertiaires et résidentiels (hors immobilier aux particuliers), construits et en construction. L'activité de prêts

aux entreprises est répartie en 3 sous-secteurs de financement : les foncières, les promoteurs immobiliers, le secteur de l'hôtellerie. L'ensemble des segments inclus couvre l'ensemble des financements du groupe Crédit Agricole dans le secteur de l'immobilier commercial.

**Les émissions liées à l'utilisation des bâtiments représentent plus de 75 % des émissions liées au secteur du bâtiment en France selon CITEPA.** Les périmètres d'émissions retenus sont donc dans ce premier temps les émissions de Scope 1 (opération du bâtiment) et de Scope 2 (électricité et chaleur fournie) liées à l'utilisation des bâtiments. Dès que la qualité des données le permettra, la prochaine étape pour le Groupe sera d'inclure les émissions liées à la construction des bâtiments dans la base de référence.

Aucune compensation carbone n'a été prise en compte dans le calcul de l'intensité des émissions.

## 4-C MÉTRIQUES ET CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de calculer ses émissions financées du secteur de l'immobilier commercial en intensité d'émissions par mètre carré : kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>. Cette unité correspond à la quantité de CO<sub>2</sub>e émise par m<sup>2</sup> utilisé et par année.

$$\text{Intensité moyenne des financements} = \frac{\sum \text{émissions financées}}{\sum \text{surfaces financées}}$$

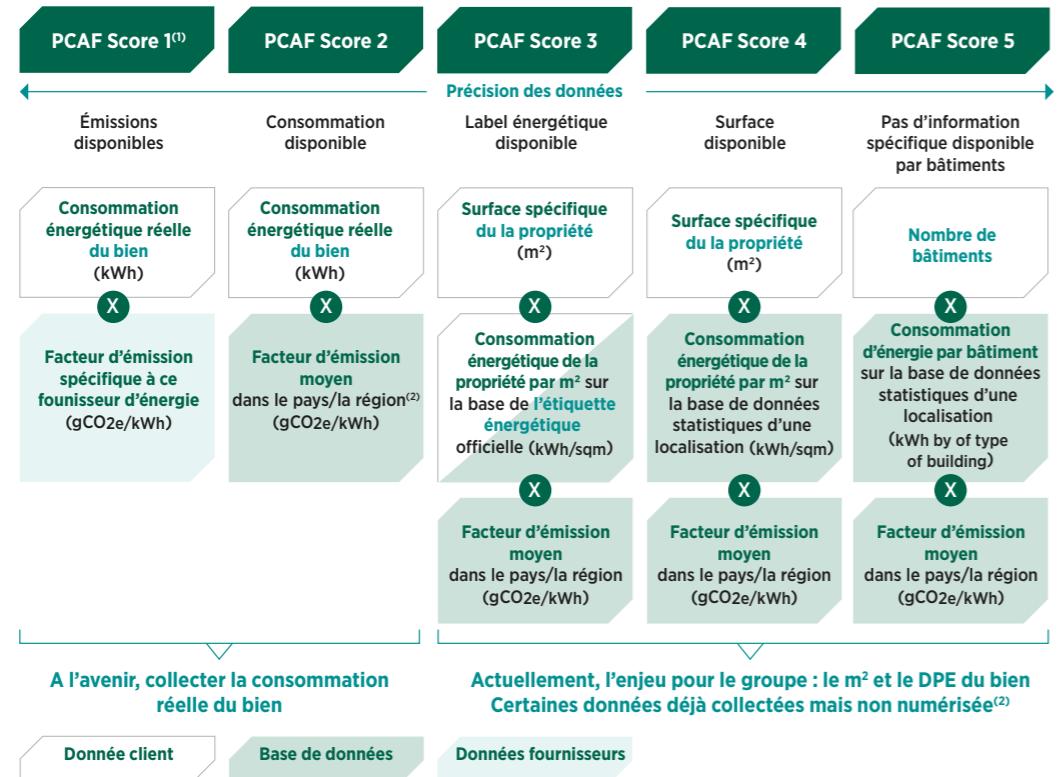
La méthodologie de calcul des émissions financées et de la surface financée n'est pas la même pour le financement de biens immobiliers et pour le financement d'entreprises.

### Financement de bien immobilier :

- Part de financement : Encours MLT bilan et hors bilan divisés par la dernière valeur en date de l'actif ou à l'origine
- Surface : Surface totale de l'actif
- Intensité d'émission : DPE du bien si disponible, sinon intensité d'émissions par type de bien et par pays fournie par PCAF/CRREM ou autres publications pour les pays hors-Europe

### Financement d'entreprise du secteur immobilier :

- Financement : encours MLT bilan et hors bilan
- Prix moyen/m<sup>2</sup> : prix MSCI du pays à fin d'année selon la catégorie d'actifs ou prix de source Statista
- Intensité d'émission : intensité publiée par l'entreprise si disponible, sinon intensité d'émissions par type de bien et par pays fournie par PCAF/CRREM ou autres publications pour les pays hors-Europe



(1) Score qualité PCAF 1/5 (meilleure performance possible ; échelle de 1/5 à 5/5)

(2) Potentiellement par source d'énergie

Les deux principaux types de données clients nécessaires pour le calcul de base de référence (ou de prestataires externes si non-disponible) sont les données d'intensité émissions et les surfaces (lorsque la surface n'est pas disponible, les données de prix par m<sup>2</sup> permettent de calculer la surface financée). Selon la disponibilité des données, le score PCAF de qualité de données varie entre 3 et 5.

La disponibilité des données sur les émissions varie considérablement en fonction des zones géographiques. A ce titre, les émissions financées du secteur de l'immobilier commercial ont été estimées sur une base proxy, et dans la mesure du possible sur des données réelles lorsqu'elles étaient disponibles.

Ainsi, les sources de ces données ont été sélectionnées en choisissant en premier lieu la plus fiable : Données clients, PCAF/CRREM, MSCI, Osservatorio del Mercato Immobiliare, Statista, Australian Bureau of Statistics.

A noter que CRREM a annoncé la publication d'une nouvelle version des données d'intensi-

té d'émissions par géographie et par typologie d'actifs et de nouvelles trajectoires pour application finale en Janvier 2023, ce qui risque de modifier substantiellement notre base de référence d'émissions financées. Cette nouvelle méthodologie devra être revue.

Considérant la qualité de données encore limitée de notre base de référence pour certaines géographies et entités, nous inscrivons cet exercice dans le cadre d'une amélioration continue de notre calcul de base de référence.

Pour ce faire, nous allons travailler avec nos clients pour obtenir et automatiser la collecte des données suivantes sur l'ensemble de notre portefeuille :

- La surface utilisée ainsi que la valeur du bien à l'achat.
- Le DPE du bien, à l'origine, et si nécessaire, après travaux de rénovation et dans un second temps les intensités d'émissions réelles.
- L'intensité d'émissions de l'entreprise financée.



## 4-D LEVIERS ET PLAN D'ACTION

**Nous avons identifié plusieurs leviers de transition à la main du Groupe et travaillons avec l'ensemble de nos équipes métiers à les cascader en plan d'actions pour accompagner au mieux nos clients.**

### Pour les nouveaux clients :

- Critère de sélection pour les nouvelles acquisitions de clients (critère d'intensité d'émissions – voir ci-dessous)
- Rénovation
- Critère d'intensité d'émissions pour les nouvelles constructions
- Incitation à acquérir des bâtiments moins énergivores ou à rénover

### Pour les clients existants :

- Accompagner nos clients dans la rénovation de leurs bâtiments
- Développer des partenariats avec des acteurs de l'immobilier et de la construction pour faciliter l'accès à une rénovation de qualité
- Faciliter l'accès à des sources d'énergie décarbonées (panneaux solaires et pompes à chaleur)
- Développement d'offres pour accompagner les clients vers une sobriété énergétique

**En ce qui concerne Crédit Agricole CIB, 3 familles de leviers** permettront l'atteinte de la cible de décarbonation :

- **Continuer à préciser la connaissance de l'intensité du portefeuille** pour remplacer les proxys utilisés aujourd'hui et si besoin adapter les critères Green (en continuant à intégrer l'intensité physique)
- Sur le segment corporate, **intégrer plus spécifiquement des critères d'émission** (à préciser selon les géographies et types de bâtiments), accompagner les meilleurs acteurs par géographie et segment, ce qui nécessite donc des sélections/désélections plus précises (électionner les clients les plus performants et/ou ambitieux) et augmenter substantiellement notre part de financements indexés (SLL - Sustainable Linked Loans) afin d'accompagner les clients dans leur transition et ambitions ESG.

- Sur le segment projet, **se positionner sur plus de projets vertueux à l'échelle des pays concernés**. Pour cela, la perspective est au renforcement du portefeuille vert<sup>(1)</sup> de la banque ainsi qu'au développement du financement du neuf et de la rénovation lourde.

**Concernant LCL, la collecte et la consignation de la performance énergétique des actifs** constitueront une priorité pour fiabiliser les calculs d'intensité moyenne et proposer des financements adaptés. Le résultat de cette collecte sera potentiellement de nature à adapter le plan d'actions. Les actions peuvent être catégorisées comme suit :

- **Adopter une approche commerciale systématique incitative sur le flux** (du type SLL indexé sur la progression du DPE) en développant de nouvelles offres commerciales (prêt in fine travaux sans garantie, package de financement + travaux, conseil en transition Net Zero),
- **Placer la performance énergétique du bien au cœur de l'octroi de crédit**, et viser progressivement d'intégrer à la décision de crédit un critère d'intensité carbone satisfaisante et/ou le financement de travaux de rénovation thermique suffisants pour atteindre un DPE dans la cible.
- **Entamer une démarche proactive sur le stock** pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation thermique, au travers d'incitations financières, et/ou de contraintes accrues en particulier sur les financements in fine.

Finalement, **en ce qui concerne Crédit Agricole Leasing & Factoring**, l'atteinte de l'objectif passera notamment par la création de 2 offres :

- Une offre de rénovation des actifs en stock pour accompagner nos clients dans leur transition et rehausser la valeur moyenne de notre portefeuille ;
- Une offre issue du HUB Transition Energétique pour déployer auprès des clients les green solutions (offre LED, le photovoltaïque en toiture).

## CIMENT

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB

## 5-A SYNTHÈSE DU SECTEUR

<b>Encours concerné</b>		0,7 Md€ (bilan et hors bilan, MLT)
<b>Point de départ 2020</b>		671 kgCO2e/tonne de matériaux cimentaires
<b>Cible à 2030</b>		537 kgCO2e/tonne de matériaux cimentaires (-20 %)
<b>Scénario de référence</b>		Scénario NZE de l'AIE (2021)
<b>Périmètre</b>		Scopes 1 et 2 de la production de ciment
<b>Source et qualité des données</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sources :</b> rapports annuels des clients</li> <li><b>Qualité :</b> score PCAF 3.0</li> </ul>
<b>Leviers à la main du Groupe CA</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue étroit avec nos clients pour les encourager à prendre des cibles de décarbonation ambitieuses sur leurs émissions brutes Scope 1 et 2, à horizon 2030 (inférieures à 500 kgCO2e/tonne de matériaux cimentaires)</li> <li>Soutien de nos clients dans leurs importants besoins de financement pour leur permettre d'atteindre leurs cibles de décarbonation</li> <li>Pilotage de notre portefeuille ciment selon les intensités des clients, avec une réallocation en faveur des cimentiers les plus performants et/ou les plus ambitieux</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Selon le Green Bond Framework de Crédit Agricole disponible ici : <https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>

# CIMENT

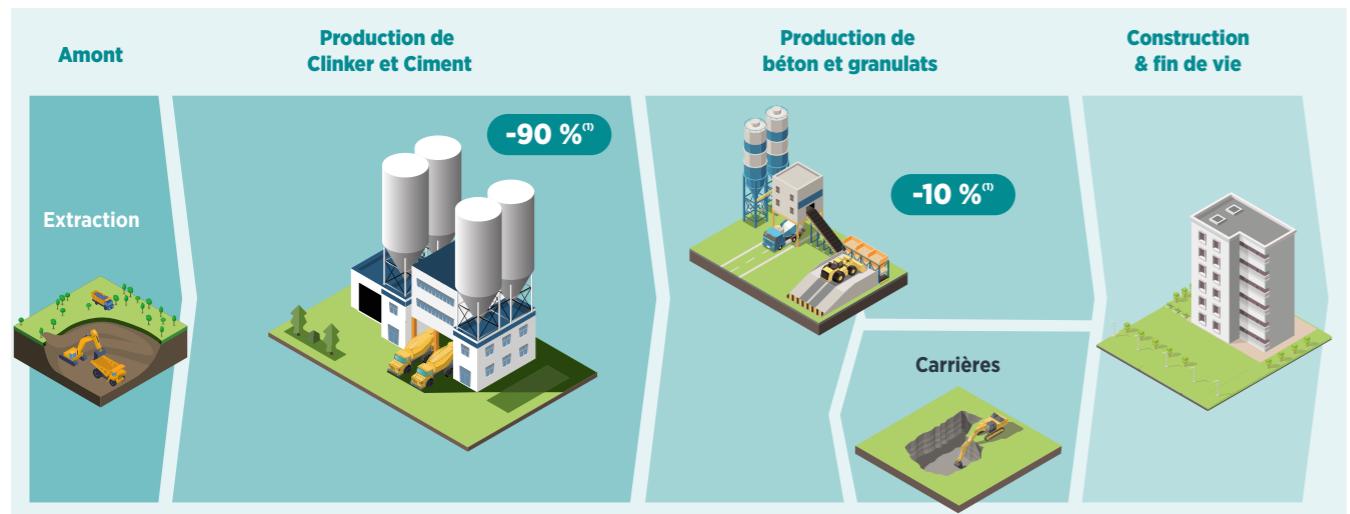
ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB



## 5-B PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ ET DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le périmètre retenu pour notre cible de décarbonation concerne l'activité production de ciment. La production de ciment est à l'origine de 4 % des GES mondiaux (Scope 1). Les émissions liées à cette activité sont considérées comme *hard-to-abate*, en raison de la difficulté à mettre en œuvre les leviers de décarbonation techniquement compliqués et coûteux (réduction du taux de clinker, capture des émissions via CCUS<sup>(1)</sup>).

Les émissions de la chaîne de valeur du ciment sont concentrées sur la production de clinker et ciment, représentant près de 90 % des émissions, contre environ 10 % pour la partie aval de la chaîne de valeur avec la production de béton et de granulats. Ainsi, nous avons choisi de nous concentrer sur la production de ciment et de clinker, en excluant pour l'instant la production de béton et autres matériaux en aval de la chaîne de valeur.



Environ 50 % des émissions liées à la production de ciment et clinker proviennent du processus chimique de décarbonatation du calcaire, nécessaire à la production de clinker. Les 50 %

restants sont issus de la chaleur, avec la cuisson à une température supérieure à 1400°C lors du processus de clinkérisation, et l'électricité utilisée pour le mélange et broyage des matériaux.

<sup>(1)</sup> Carbon capture, utilization and storage

## 5-C MÉTRIQUES ET CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

### CHOIX DES MÉTRIQUES

Le choix de la métrique carbone pour le secteur se porte sur la mesure en intensité Scopes 1 et 2 brute (kgCO<sub>2</sub>e/tonne de matériaux cimentaires). Cette métrique repose sur plusieurs choix méthodologiques :

- Choix sur la production : la métrique utilisée pour la production est « tonne de matériaux cimentaires ». Cette métrique, définie par la *Global Cement and Concrete Association* (GCCA), est centrée sur la production nette de clinker (somme de la masse de clinker produit et de la masse des ajouts nécessaires pour la production de ciment), sans double-comptage du clinker vendu avant la fabrication du ciment. Elle permet de couvrir la production physique liée au ciment, tout assurant la comparabilité des intensités des cimentiers, indépendamment du niveau d'intégration sur la chaîne de valeur.
- Choix sur les émissions : les émissions prennent en compte le Scope 1 et le Scope 2 des cimentiers, ce qui comprend les émissions liées au processus de décarbonatation du calcaire ainsi que les émissions liées aux énergies utilisées pour la production du clinker et du ciment. Les émissions sont exprimées en vision brute des émissions liées aux carburants alternatifs (i.e. de déchets non organiques type matières plastiques), afin de communiquer de manière exhaustive sur l'ensemble des émissions liées à la production de ciment. Ce choix de métrique a également pour objectif d'encourager les cimentiers à communiquer de manière similaire, en prenant des cibles de décarbonatation sur leurs émissions brutes Scopes 1 et 2, les engagements actuels portant principalement sur le Scope 1 en émissions nettes de la combustion de carburants alternatifs.

### CALCUL DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Le calcul de l'intensité carbone associée à nos financements sur la production de ciment suit, comme pour les autres secteurs, la méthodologie PCAF, avec d'une part le calcul de la production de ciment financée, et d'autre part le calcul des émissions en absolu financées sur notre portefeuille ciment.

De la même manière que pour les sections précédentes, le facteur d'attribution se calcule, pour chaque client, avec :

- Au numérateur, notre exposition de crédit tirée et non tirée, de maturité > 1 an.
- Au dénominateur, l'*Enterprise Value Including Cash* (EVIC), comme définie précédemment.

Les données d'émissions de CO<sub>2</sub> et de production de cementitious materials ont été collectées directement dans les publications des clients. Les cimentiers communiquant généralement sur leur intensité Scope 1, l'intensité Scopes 1 et 2 brute a été calculée à partir des données disponibles dans les publications du client (à partir de l'intensité Scope 1 brute et des données d'émissions absolues Scopes 1 et Scope 2).

La production du client et ses émissions Scopes 1 et 2 brutes sont chacune multipliées par le facteur d'attribution associé au client, pour obtenir la production financée et les émissions financées (an absolu) sur ce client. Ces données sont ensuite sommées sur l'ensemble des clients inclus dans le périmètre, pour obtenir la production totale financée et les émissions totales financées. La division de ces deux quantités permet d'obtenir l'intensité carbone financée, en kgCO<sub>2</sub>e/tonne de matériaux cimentaires sur le portefeuille ciment.

# CIMENT

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB

**BASE DE DÉPART 2020**

Notre exposition de crédit (tirée et non tirée, de maturité >1 an) sur des prêts aux entreprises produisant du ciment (en prenant en compte uniquement l'exposition de CACIB, qui repré-

sente environ 60 % de l'exposition du Groupe à la production de ciment) s'élève à 725 M€ en 2020.

BASE DE RÉFÉRENCE (*uniquement CACIB*) :

**671 kgCO<sub>2</sub>e/tonne de matériaux cimentaires en 2020**

Ceci représente environ 0,4 % des financements de CACIB. Néanmoins, ce secteur très émissif peut compter pour 3 à 4 % des émissions financées de CACIB.

Ces financements correspondent à une intensité financée totale de **671 kgCO<sub>2</sub>e/tonne de matériaux cimentaires**, sur les émissions Scope 1 et **2 brutes**. Ce choix de communiquer en vision brute augmente la valeur de notre intensité carbone financée par rapport à celles annoncées par

nos pairs. Ceci s'inscrit dans notre volonté de communiquer de manière transparente sur l'ensemble des émissions associées à la production de ciment, y compris les émissions issues de la combustion de carburants alternatifs (déchets non-organiques), et d'inciter les cimentiers à prendre des engagements sur leurs émissions brutes, afin de favoriser des leviers de décarbonation autres que l'augmentation de la part de carburants alternatifs.

**QUALITÉ DE LA MESURE**

Grâce à un travail conséquent de collecte de données, nous avons pu collecter pour notre base de départ 2020 les données de production et d'émissions publiées par les cimentiers. Selon l'échelle de score PCAF, qui attribue le score de 1 aux émissions directement publiées par les entreprises, 3 aux émissions calculées à partir

des données physiques de production et 5 aux émissions estimées à partir de ratio économiques (CO<sub>2</sub>/€), notre score global est donc de 3 (en pondérant par l'exposition) :



Score PCAF	Description	Exposition
1	Émissions de Scope 1 réelles	-
2	Émissions calculées via volumes de consommation du client	-
3	Émissions calculées via volumes de production du client	100 %
4	Emissions estimées avec un ratio CO <sub>2</sub> e/€ de chiffre d'affaires du client	-
5	Emissions estimées avec un ratio CO <sub>2</sub> e/€ d'exposition	-
<b>Score PCAF pondéré de notre portefeuille</b>		<b>3</b>

## 5-D SCÉNARIO ET CIBLE

**SCÉNARIO NZE DE L'AIE**

Le scénario NZE de l'AIE annonce que l'optimisation de l'utilisation du ciment et du béton sera essentielle pour la décarbonation du secteur. Ainsi la demande de ciment devrait rester stable, autour de 4000 Mt, sur la période 2020 – 2050, malgré l'augmentation de la surface au sol des bâtiments.

Une partie des technologies clefs dans la décarbonation du secteur sont d'ores et déjà en train d'être implémentées aujourd'hui, avec l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'usage d'autres types de carburants, et la diminution du ratio clinker-to-cement. Ces technologies seront à l'origine de la majeure partie de la réduction des émissions du secteur entre 2020 et 2030.

Sur la période 2030 – 2050, d'autres technologies actuellement en cours de développement, en particulier les technologies types CCUS (carbon capture, utilization and storage), seront essentielles pour réduire les émissions liées au processus de production du ciment en lui-même. Les technologies type CCUS seront ainsi à l'origine de 55 % de la réduction des émissions en 2050 par rapport à 2020. D'autres leviers de décarbonation tels que l'électrification directe des fours à ciment et l'usage de l'hydrogène devraient contribuer à la réduction des émissions du secteur à partir de 2040.

**CIMENT**

ENTITÉS : CRÉDIT AGRICOLE CIB

**NOTRE ENGAGEMENT**

Notre cible de réduction de 20 % de notre intensité carbone Scopes 1 et 2 brute est légèrement inférieure à la réduction de 23 % annoncée par le scénario de l'AIE. Cependant, les projections du scénario sont en intensité Scope 1 brute, et non Scopes 1 et 2 ce qui ne permet pas de les comparer à notre engagement.

De plus, notre cible comprend un engagement de révision en 2025, ce qui permettra de l'adapter en fonction des évolutions des engagements de décarbonation pris par les cimentiers.

**5-D LEVIERS ET PLAN D'ACTION**

**Notre plan d'action pour atteindre cet objectif repose sur deux principaux leviers :**

- Un dialogue renforcé avec nos clients, pour les encourager à prendre des cibles de décarbonation ambitieuses, sur leurs émissions brutes Scopes 1 et 2 (inférieures à 500 kgCO<sub>2</sub>e/t). En parallèle, nous continuerons à accompagner nos clients pour les soutenir dans les financements massifs requis pour atteindre leurs objectifs de décarbonation, et de mettre en œuvre les différents leviers de décarbonation du secteur.
- Un pilotage de notre portefeuille selon les cibles d'intensité carbone prises par les clients, en opérant des réallocations en faveur des cimentiers les plus engagés.



# GLOSSAIRE

## Activités vertes

Le règlement européen de la Taxonomie du 18 juin 2020 dresse une liste des activités considérées comme « **vertes** » à l'échelle de l'Union Européenne. Ce sont des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales. Elles contribuent à l'atténuation du réchauffement climatique, à l'adaptation au réchauffement climatique, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et réduction de la pollution, à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes et à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.

## ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est un établissement public à caractère industriel et commercial français qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

## AIE

L'Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale créée par l'OCDE qui travaille principalement sur la sécurité énergétique, le développement économique, la prise de conscience environnementale et l'engagement international. Sa mission est d'assurer un approvisionnement énergétique futur durable et sécurisé pour tous. Elle publie annuellement son rapport le World Energy Outlook qui établit des projections énergétiques pour les années à venir.

## CO<sub>2</sub>e

L'équivalent de CO<sub>2</sub> ou dioxyde de carbone est une mesure métrique créée par le GIEC qui permet de comparer les gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global. Elle convertit la quantité de gaz à effet de serre émis (autre que le CO<sub>2</sub>) en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement global. Cette métrique permet de comparer les impacts des gaz à effet de serre sur l'environnement et de simplifier cette comparaison avec un unique indice.

## Comité scientifique

Le Comité Scientifique est une instance pluridisciplinaire du Crédit Agricole composée de 10 membres externes, experts reconnus des questions climatiques et environnementales (partenaires académiques ou personnes physiques), se réunissant sur une base trimestrielle. Il a pour mission d'éclairer, par l'expertise spécifique de chacun de ses membres, les questions liées à la mise en œuvre de la stratégie climat, ainsi que d'élaborer des recommandations sur ses orientations au Comité Groupe Projet Sociétal.

## Contribution volontaire à la neutralité carbone

La contribution à la neutralité carbone renvoie au fait de diminuer ses propres émissions à des niveaux compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris tout en finançant des projets de réduction et de séquestration de carbone, notamment à travers l'achat de crédits carbone.

(Source : <https://www.carbone4.com/neditespluscompensation-de-compensation-a-contribution>)

## Décarbonation

La décarbonation comprend l'ensemble des mesures et des techniques mises en place afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réduire l'empreinte carbone d'une organisation, d'un secteur d'activité, d'un pays.

## Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est le processus de réduction de la quantité d'énergie nécessaire afin d'effectuer une tâche ou fournir un produit ou un service, et qui permet d'éviter le gaspillage d'énergie. Ce processus inclut un certain nombre de mesures et l'efficacité énergétique est généralement obtenue en adoptant une technologie ou un processus de production plus efficace ou en appliquant des méthodes pour réduire les pertes d'énergie. L'efficacité énergétique est un des moyens de lutter contre le réchauffement climatique et d'atteindre les émissions nettes nulles de gaz à effet de serre.

## Émissions absolues vs en intensité

Les émissions absolues sont l'unité de base de la mesure des émissions de gaz à effet de serre et correspondent simplement à la totalité des émissions produites (exprimées en Mt ou tonnes de CO<sub>2</sub> par exemple). Les émissions en intensité mesurent le volume des émissions produites par rapport à une autre unité de mesure pertinente. On peut retrouver par exemple les émissions de CO<sub>2</sub> par unité de production ou par dollar généré.

## Émissions financées

Les émissions financées sont l'ensemble des émissions de GES générées par les prêts.

## Empreinte de fonctionnement

L'empreinte de fonctionnement désigne l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre ou l'empreinte carbone du Crédit Agricole liées à l'activité propre du Crédit Agricole, c'est-à-dire à l'activité quotidienne de fonctionnement du Groupe (chauffage des bâtiments, électricité, déplacements professionnels etc). Elle n'inclut pas les émissions financées, assurées ou investies.

## ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance constituent les trois critères principaux utilisés pour mesurer la durabilité et l'impact de la stratégie d'une entreprise. Le critère environnemental prend en compte l'impact des activités de l'organisation sur l'environnement. Le critère social tient compte de la qualité du dialogue social au sein des entreprises, l'emploi des personnes handicapées ou encore la formation des salariés. Le critère de gouvernance évalue la transparence de la rémunération des dirigeants d'entreprise, de la lutte contre la corruption ou encore de la féminisation des conseils d'administration.

## EVIC

L'Enterprise Value Including Cash désigne la somme à la fin de l'exercice :

- De la capitalisation boursière des actions ordinaires
    - De la capitalisation boursière des actions privilégiées et
    - De la valeur comptable de la dette totale et des participations ne donnant pas le contrôle,
- Cette somme n'inclut pas la déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Elle permet de mesurer la valeur totale d'une entreprise et donne une alternative plus complète à la capitalisation boursière.

(Source : <https://www.lawinsider.com/dictionary/enterprise-value-including-cash>)

## Finance responsable

La finance responsable ou ISR (Investissement Socialement Responsable) est une branche de la finance durable qui désigne l'ensemble des pratiques visant à concilier performance économique et impact social et environnemental positif. Elle consiste à financer les entreprises et entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité.

(Source : <https://www.financeresponsable.com/comprendre-la-finance-responsable/>)

## Financement à impact

La finance à impact est une branche de la finance durable dont les investissements sont réalisés dans le but de générer un impact environnemental et social positif et mesurable parallèlement à un rendement financier.

(Source : <https://www.financeresponsable.com/comprendre-la-finance-responsable/>)

## GES

Les Gaz à effet de serre regroupent un certain nombre de gaz naturellement présents dans l'atmosphère qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète à un niveau raisonnable. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre. Cependant, suite aux activités humaines, la concentration de ces gaz a augmenté dans l'atmosphère ce qui renforce l'effet de serre. Ils sont donc responsables et participent grandement au réchauffement climatique. On dénombre plusieurs gaz à effet de serre, ayant des pouvoirs de réchauffement global différents, les principaux étant le CO<sub>2</sub>, le méthane, le protoxyde d'azote et les hydrofluorocarbures.

(Source : <https://www.novethic.fr/lexique/detail/gaz-a-effet-de-serre.html>)

## GIEC

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, créé en 1988, est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'information scientifique, technique et socio-économique disponible afin de fournir une évaluation détaillée de la réalité, des causes et des conséquences du réchauffement climatique.

## Green IT

Le Green IT ou le numérique responsable désigne l'ensemble des pratiques et des solutions qui permettent de réduire l'impact écologique, environnementale et sociale du numérique d'une entreprise. Cela passe par un certain nombre de mesures comme prolonger la durée de vie de ses appareils électroniques, utiliser un moteur de recherche plus écologique ou verdir son hébergement web.

## IRENA

L'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables et une organisation intergouvernementale, composé de 180 pays, chargée de promouvoir les énergies renouvelables à l'échelle internationale. Elle sert de plateforme pour la coopération internationale, soutient les pays dans leur transition énergétique et fournit des données et analyses sur les technologies, l'innovation, les financements et les investissements liés aux énergies renouvelables.

## Mix électrique financé

Le mix électrique financé désigne l'ensemble des sources d'énergies financées par le Groupe Crédit Agricole servant pour la production d'électricité en France (éolien, charbon, gaz...).

## Net Zero

Le terme Net Zero ou « Zéro Emission Nette » signifie que les émissions de Gaz à effet de serre mondiales sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro. Les émissions de Gaz à effet de serre restantes sont absorbées par les puits de carbone naturels ou artificiels.

(Source : <https://www.un.org/fr/climatechange/net-zero-coalition>)

## Neutralité carbone

La neutralité carbone est définie par la science comme un équilibre entre les émissions de CO<sub>2</sub> anthropiques (c'est-à-dire d'origine humaine) et les absorptions de CO<sub>2</sub> anthropiques au niveau planétaire. Pour atteindre cette neutralité carbone, les sociétés humaines doivent à la fois réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et augmenter les puits de carbone naturels ou artificiels.

(Source : <https://www.carbone4.com/publication-referentiel-nzi>)

## NZAOA

La Net Zero Asset Owner Alliance est une alliance d'investisseurs institutionnels dont les membres s'engagent à avoir des portefeuilles d'investissement « zéro émission nette » d'ici 2050.

(Source : <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>)

## NZAM

La Net Zero Asset Managers Initiative est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui soutiennent l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et les investissements dans des activités alignées sur des trajectoires de décarbonation Net Zero.

(Source : <https://www.netzeroassetmanagers.org/>)

## NZBA

La Net Zero Banking Alliance est une alliance de banques qui soutiennent la mise en œuvre de stratégies de décarbonation en fournissant un cadre et des lignes directrices cohérentes aux institutions financières. Elle rassemble plus de 120 banques issues de 41 pays, pour un total d'actifs s'élevant à plus de 70 trillions de dollars et représentant 40% des actifs mondiaux.

(Source : <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>)

## NZIA

La Net Zero Insurance Alliance rassemble des assureurs de premier plan qui soutiennent la mise en œuvre d'une stratégie de décarbonation de leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance afin d'atteindre un objectif de zéro émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050.

(Source : <https://www.unepfi.org/net-zero-insurance/>)

**NZE 2050**

Le scénario NZE 2050 de l'AIE est une feuille de route et un ensemble de recommandations qui proposent un scénario afin d'atteindre un objectif de zéro émission nette au niveau mondial d'ici 2050 et de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

**OCDE**

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique est une organisation internationale d'études économiques regroupant une trentaine de pays, qui œuvre pour la mise en place de politiques publiques favorisant la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. Elle fournit des données, des analyses, des conseils en matières de politiques publiques, d'économie et de développement aux dirigeants des Etats membres de son institution.

(Source : <https://www.oecd.org/fr/apropos/>  
<https://www.lejdd.fr/International/question-ce-que-locde-4056006>)

**PCAF**

PCAF est l'acronyme de Partnership for Carbon Accounting Financials. Il s'agit d'une initiative mondiale pour mesurer et publier les émissions de Gaz à effet de serre financées par des prêts et des investissements.

**PRB**

Avec plus de 300 banques signataires représentant près de la moitié du secteur bancaire mondial, les Principles for Responsible Banking de l'ONU constituent le premier cadre mondial pour la banque durable. Grâce à ces principes, les banques prennent des mesures pour aligner leur stratégie de base, leur prise de décision, leurs prêts et leurs investissements sur les objectifs de développement durable des Nations unies et sur des accords internationaux tels que l'accord de Paris sur le climat.

(Source : *Principles for Responsible Banking – United Nations Environment – Finance Initiative (unepfi.org)*)

**PRI**

Adopté par les Nations Unies en 2006, les PRI s'articulent autour de six principes destinés aux investisseurs souhaitant intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leur portefeuille d'investissement.

(Source : <https://www.unpri.org/about-us/about-the-pri>)

**Principes de Poséidon**

Les principes de Poséidon établissent un cadre d'évaluation quantitative pour le financement responsable des navires. Ce cadre vise à promouvoir une approche commune en matière de mesure et de suivi de l'impact carbone des activités de shipping et de concourir ainsi aux objectifs de l'Organisation maritime mondiale (OMI) de réduire de 50 % les émissions de gaz à effets de serre (GES) du transport maritime d'ici à 2050 par rapport à 2008. C'est une initiative mise en place par les principaux établissements financiers actifs dans le financement du secteur et transport maritime, soutenant la transition vers un shipping à faible émission de carbone.

(Source : <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/principes-de-poseidon-ou-poseidon-principles.html>; <https://www.armateursdefrance.org/actualite/principes-poseidon-premier-rapport-financement-climatique>)

**Projet sociétal**

Le Projet Sociétal du Crédit Agricole est un plan programme qui s'articule autour de trois problématiques (agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone, renforcer la cohésion et l'inclusion sociale, réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires). Il se décline en 10 engagements collectifs au cœur de toutes les activités et de tous les métiers du Crédit Agricole.

**PSI**

Lancés lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012, les Principles for Sustainable Insurance servent de cadre mondial au secteur de l'assurance pour faire face aux risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'initiative PSI est la plus grande initiative de collaboration entre l'ONU et le secteur de l'assurance.

(Source : <https://www.unepfi.org/insurance/insurance/>)

**Rocky Mountain Institute**

Le Rocky Mountain Institute est une organisation mondiale à but non lucratif rassemblant des experts de toutes disciplines travaillant à accélérer la transition vers une énergie propre et à améliorer la vie. Elle se consacre à des activités de recherche en vue de transformer la consommation mondiale d'énergie et créer un avenir à faibles émissions de carbone propre, prospère et sécuritaire.

**RTE**

Le Réseau du Transport d'Electricité est le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension français en France métropolitaine. Sa mission est d'assurer à tous l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre.

**SBTi**

La Science-Based Target Initiative définit des « Science-Based Targets » qui sont une série de recommandations et d'objectifs de réduction des émissions de Gaz à effet de serre à long terme, alignés sur le niveau de décarbonation requis pour atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle.

**Scopes 1 2 et 3**

Les Scopes 1, 2 et 3 constituent un standard international mis en place par le Protocole GHG qui cartographie les émissions de Gaz à effet de serre d'une organisation en trois grandes familles en fonction de leur nature et leur provenance. Ce standard a été créé en 1998 afin d'aider les organisations à réaliser leur bilan carbone, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes.

**Le Scope 1**

regarde toutes les émissions directes de l'organisation et est divisé en deux catégories : les émissions liées aux équipements et installations et les émissions liées au carburant consommé par les véhicules d'entreprises.

**Le Scope 2**

regarde les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation. Ces émissions dépendent de la source d'énergie utilisée (charbon, gaz, énergies renouvelables...). Plus l'énergie utilisée est carbonnée, plus les émissions du scope 2 sont élevées (ex : l'électricité en Pologne étant largement produite à partir de charbon, les émissions associées sont beaucoup plus importantes qu'en France où l'électricité est majoritairement produite à partir d'énergies bas-carbone).

**Le Scope 3**

rassemble « tout le reste », c'est-à-dire les émissions indirectes et directes des différentes parties prenantes de l'organisation, sur sa chaîne de valeur en amont et en aval de son activité et non comprises dans les Scopes 1 et 2. On retrouve en amont de la chaîne de valeur d'une organisation principalement les émissions des fournisseurs (Déplacements professionnels, transport de marchandises et distribution, immobilisation...) et en aval, les émissions liées à l'usage des produits et services et à leur fin de vie (Transport des marchandises et services, fin de vie des produits vendus...).

**Scope 3 catégorie 15**

La catégorie 15 du Scope 3 concerne les investissements et comprend les émissions financées du Scope 3 associées aux investissements de l'entreprise au cours de l'année de reporting et non incluses dans les Scopes 1 et 2. Cette catégorie s'applique aux investisseurs et aux entreprises qui fournissent des services financiers.

(Source : [https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards\\_supporting/Chapter15.pdf](https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards_supporting/Chapter15.pdf); <https://www.epa.gov/climateleadership/Scope-3-inventory-guidance>)

**Séquestration carbone**

La séquestration carbone est un ensemble de processus de stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère, qui permet notamment d'atténuer les émissions de Gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. On distingue deux grands modes de séquestration : la séquestration industrielle ou artificielle et la séquestration biologique ou naturelle.

(Source : <https://www.supagro.fr/ress-pepites/processes-ecologiques/co/RegSequestrationC.html>)

Retrouvez toutes les informations sur  
[credit-agricole.com](http://credit-agricole.com)

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



**Edité par Crédit Agricole S.A.**

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros 784 608 416 RCS Nanterre 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France - Crédit photos : Crédit Agricole & Getty Images  
Création : Dialogues Conseil